



**PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE
(PNRC)**

**EVALUATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE
ET DES ACTIVITES INDUITES PAR LE TOURISME**

Rapport final
Juillet 2006



38 rue Sénac de Meilhan - 13001 Marseille - France
Tel / Fax : + 33 (0) 4 91 91 81 25 - Ghislain.Dubois@tec-conseil.com
www.tec-conseil.com

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
LE TOURISME EN CAMARGUE, UNE IMAGE FORTE, UNE REALITE PLUS NUANCEE.....	1
UN BESOIN D'AMELIORER LA CONNAISSANCE DU TOURISME CAMARGUAIS	1
UN CONTEXTE PROPICE AUX ETUDES : LA REVISION DE LA CHARTE DU PNRC	2
ORGANISATION DU DOCUMENT	2
OBJECTIFS ET METHODOLOGIE	3
OBJECTIFS	3
L'IDENTIFICATION D'UN TERRITOIRE D'ETUDE PERTINENT	3
LA CREATION DE LA BASE DE DONNEES	6
1. Les bases de données sélectionnées	6
2. La création d'une base de données dédiée au PNRC.....	7
LES ENTRETIENS AUPRES DES INSTITUTIONNELS ET PROFESSIONNELS	9
1. Les partenaires institutionnels du tourisme.....	9
2. Les prestataires touristiques.....	9
APPROCHE SECTORIELLE.....	10
LES SECTEURS PROFESSIONNELS.....	10
1. L'hôtellerie	10
2. L'hôtellerie de plein air	18
3. Les meublés de tourisme.....	22
4. Les chambres d'hôtes.....	27
5. Les résidences de tourisme.....	29
6. Les autres formes d'hébergement	31
7. La restauration	34
8. Les transports	35
9. Les réceptifs.....	36
LES FILIERES DU TOURISME.....	37
1. Filière loisirs de pleine nature.....	37
2. Filière naturaliste	45
3. Filière agricole et terroir	49
4. Filière mer et fluvial	52
5. Filière culture et patrimoine	54
6. Filière affaire	57

APPROCHE TRANSVERSALE	59
QUALITE, POSITIONNEMENT ET STRUCTURATION DE L'OFFRE	59
1. La qualité de l'offre.....	59
2. Le positionnement de l'offre	63
3. La répartition spatiale de l'offre.....	67
4. La promotion et la commercialisation de l'offre.....	70
LA MISE EN VALEUR DE LA NATURE	73
1. Les espaces naturels protégés.....	73
2. La faune et la flore	73
3. La valorisation d'un tourisme exemplaire vis-à-vis de l'environnement.....	74
L'ENVIRONNEMENT DANS LA GESTION DES ETABLISSEMENTS.....	75
1. Des prestataires qui n'ont aucune pratique de gestion environnementale	75
2. Des prestataires qui entreprennent des actions, mais pas dans le cadre d'une gestion d'ensemble	75
3. Des prestataires qui sont dotés d'une politique environnementale et d'un plan d'action	76
LA MISE EN TOURISME DANS LA FILIERE AGRICOLE.....	77
1. L'agrotourisme en Camargue : une filière qui reste encore confidentielle	77
2. Les atouts de l'agriculture camarguaise par rapport au tourisme.....	77
3. Les difficultés exprimées par les agriculteurs.....	79
LE POIDS ECONOMIQUE DU TOURISME.....	80
1. Approche macroéconomique : l'économie touristique camarguaise.....	80
2. Approche microéconomique : les acteurs économiques	85
LES ATTENTES VIS-A-VIS DES DEMARCHES ENGAGEES PAR LE PARC	92
1. Des attentes par rapport à la communication et la promotion.....	92
2. Des attentes par rapport à la qualification de l'activité	93
3. D'autres attentes plus en marge.....	93
CONCLUSION	95
LES ELEMENTS FORTS DU DIAGNOSTIC	95
LES PISTES DE TRAVAIL DU PARC PAR RAPPORT A SON OFFRE TOURISTIQUE.....	96
LE SUIVI DE L'OFFRE TOURISTIQUE DU PARC	97
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	97
ANNEXES.....	98
ANNEXE 1 : TABLEAU DES SECTEURS ET SOUS-SECTEURS DE L'ETUDE.....	96
ANNEXE 2 : LISTE DES INSTITUTIONNELS ET DES PRESTATAIRES DU TOURISME SOLLICITES.....	97
ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN DES PRESTATAIRES TOURISTIQUES.....	98

LE TOURISME EN CAMARGUE, UNE IMAGE FORTE, UNE REALITE PLUS NUANCEE

Les origines de la fréquentation touristique de la Camargue sont à chercher à la fin du XIX^{ème} siècle, quand le marquis de Baroncelli et ses successeurs « inventent » la Camargue en instaurant la culture gardiane et ses traditions, qui continuent à faire l'authenticité du territoire actuel. La mise en scène du pèlerinage gitan, voulue comme un hommage à cette manifestation religieuse qui se perpétue depuis le Moyen Age, est aussi à l'origine de la venue des premiers curieux. En dehors de ces célébrations festives et colorées, le delta est aussi apprécié pour sa quiétude, son aspect sauvage, son aspect de bout du monde. Il attire ainsi une autre catégorie de visiteurs, empreints de liberté, comme en témoignent les nombreux camping-cars qui viennent de toutes parts et en toutes saisons, ou la tradition bien ancrée du cabanon. Enfin, c'est la richesse des espaces naturels au plan écologique, se traduisant par la mise en protection importante d'espèces et d'habitat, et surtout la présence d'espèces emblématiques (le flamant rose) qui attirent les visiteurs en Camargue.

De nos jours, l'attrait grandissant pour les espaces naturels protégés, en tant que vitrine de la vie sauvage, mais aussi en tant qu'espaces supports des loisirs de plein air, confère à la Camargue un intérêt touristique évident. La recherche d'authenticité, souvent évoquée par les touristes lassés des modes de vie urbains, formatés et soumis aux lois du marché, trouve également une réponse en Camargue. Cette attractivité de la Camargue ne s'est jamais démentie depuis l'après guerre, si l'on en croit des témoignages remontant à la fin des années 70 qui évoquent déjà l'intensité de la fréquentation estivale des Saintes-Maries-de-la-Mer (passant de 2 120 habitants à plus de 50 000)¹.

Plus que jamais, cette destination est donc susceptible d'être soumise à une fréquentation touristique importante. Cependant, au travers de ses enquêtes, le CDT 13, qui considère la Camargue comme l'une des trois destinations touristiques phares des Bouches-du-Rhône, avec Marseille et la Provence, constate qu'en réalité cet espace n'est pas systématiquement retenu dans les choix des visiteurs, et constitue bien souvent plus un produit d'appel pour le Département, voire pour la Région, essentiel en terme d'image. Ce constat pose naturellement la question de la fréquentation touristique réelle du territoire, et entraîne également un autre type de questionnement complémentaire et positionné plus en amont : quant est-il de l'offre touristique réellement disponible en Camargue ? Comment la qualifier ? Est-elle en perte de vitesse ou, au contraire, observe-t-on un renouvellement sur des bases nouvelles ?

UN BESOIN D'AMELIORER LA CONNAISSANCE DU TOURISME CAMARGUAIS

Le Parc naturel régional de Camargue, conscient des potentialités existantes sur son territoire en matière de tourisme, notamment dans un contexte d'essoufflement et d'incertitudes sur le devenir de l'activité agricole, a établi en 2003 sa stratégie de développement durable du tourisme. Elle permet d'orienter un développement touristique respectueux des milieux naturels en tenant compte des ressources propres au territoire (agriculture, patrimoine, tradition...). Plusieurs actions ont été entreprises, comme la qualification des activités proposées par les prestataires (charte d'accueil dans les manades de taureaux, charte du tourisme équestre (en cours) fondées sur l'attribution de la marque « Parc naturel régional de Camargue »), le développement du réseau d'itinéraires de randonnée ou encore la restructuration des équipements d'accueil du Parc (Maison du Parc). Au plan de la connaissance de l'offre, l'Observatoire Camargue, dans le cadre de son volet « tourisme et loisirs », a dressé un premier bilan de l'offre d'hébergements marchands en Camargue en 2004.

Aujourd'hui, le Parc souhaite approfondir cette connaissance sur l'offre, quantitativement et qualitativement. Cette étape est indispensable pour procurer une meilleure visibilité, dans le but de définir, hiérarchiser et planifier les actions envisagées. La présente étude vise donc à répondre à cet objectif et apporte également des éclairages sur les effets économiques du tourisme. En effet, il est intéressant d'en savoir plus sur le rôle que joue le tourisme en tant qu'activité économique, avec la question clé des bénéfices économiques locaux (emplois, revenus) apportés par les différentes formes de tourisme.

Cette analyse de l'offre est complémentaire de l'étude de la demande touristique (flux touristiques) de la Camargue, réalisée en parallèle par le cabinet Lavail Conseil.



¹ *Connaissance du pays d'Oc*, magazine bimestriel, SARL Les Editions de la Source, n°31, mai / juin 1978.

UN CONTEXTE PROPICE AUX ETUDES : LA REVISION DE LA CHARTE DU PNRC

Après la pérennisation de son instance de gestion (passage du Groupement d'Intérêt Public au Syndicat Mixte), le Parc a engagé une procédure de révision de sa charte pour orienter son action dans les douze ans à venir. L'étape de révision de la Charte implique la réalisation d'un diagnostic territorial complet. Cette étude s'inscrit donc dans ce contexte de révision et les résultats présentés ici serviront à l'élaboration du diagnostic territorial sur le plan du tourisme. Ceci a impliqué notamment une redéfinition du périmètre d'étude

ORGANISATION DU DOCUMENT

A partir de l'exploitation des bases de données constituées, de l'analyse de la bibliographie existante et des entretiens menés (institutionnels et professionnels), cette étude réalise une évaluation de l'offre touristique de la Camargue, en proposant, étape par étape, une information de plus en plus élaborée :

- la description successive des différents secteurs professionnels (formes d'hébergements, restauration, transport...);
- l'analyse des filières touristiques présentes en Camargue (filière affaire, filière naturaliste...);
- l'examen de questions stratégiques pour les orientations futures du tourisme en Camargue : positionnement de l'offre, qualité de service, prise en compte de l'environnement, attentes des professionnels vis-à-vis du Parc....

OBJECTIFS

L'étude repose sur deux objectifs complémentaires :

- l'analyse de l'offre touristique, par le biais de l'exploitation de bases de données (données quantitatives) et d'entretiens réalisés auprès des institutionnels et professionnels du tourisme (données qualitatives) ;
- l'étude des activités induites par le tourisme, par l'exploitation de la base et la collecte de données complémentaires.

L'analyse de l'offre vise l'exhaustivité dans l'analyse des entreprises touristiques, notamment en s'intéressant de près aux gîtes ruraux et aux chambres d'hôtes et en ne négligeant pas l'hébergement non marchand (résidences secondaires) ou non homologué (meublés de tourisme non classés). Enfin, la diversité des acteurs du tourisme est aussi prise en compte, comme l'ensemble des activités qui font la spécificité de la Camargue : découverte des espaces naturels, promenades à cheval, accueil dans les manades, excursions...

L'IDENTIFICATION D'UN TERRITOIRE D'ETUDE PERTINENT

Le territoire actuel du Parc naturel régional de Camargue s'étend sur une partie du territoire de la commune d'Arles et sur la totalité du territoire de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer (zone délimitée par le petit Rhône et le canal de Péccais à l'ouest, le grand Rhône à l'est et le littoral méditerranéen au sud). Le contexte de révision de la Charte implique de tenir compte des extensions envisagées au territoire initial (FIGURE 1), à savoir :

- une partie du territoire de la commune d'Arles : la partie Est, en rive gauche du Grand Rhône, dénommée Plan du Bourg (ou Mas Thibert),
- le territoire de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, à l'exclusion du port autonome.

Pour cette étude, il a semblé intéressant d'intégrer également le centre urbain de la commune d'Arles, du fait de son attractivité importante et de sa localisation aux portes du Parc : dans une logique d'analyse de l'offre, les fonctionnements d'Arles et de la Camargue semblent reliés. Se contenter des espaces naturels et ruraux inclus dans le Parc risquerait de donner une fausse idée de son offre touristique, les touristes ignorant généralement les frontières administratives.

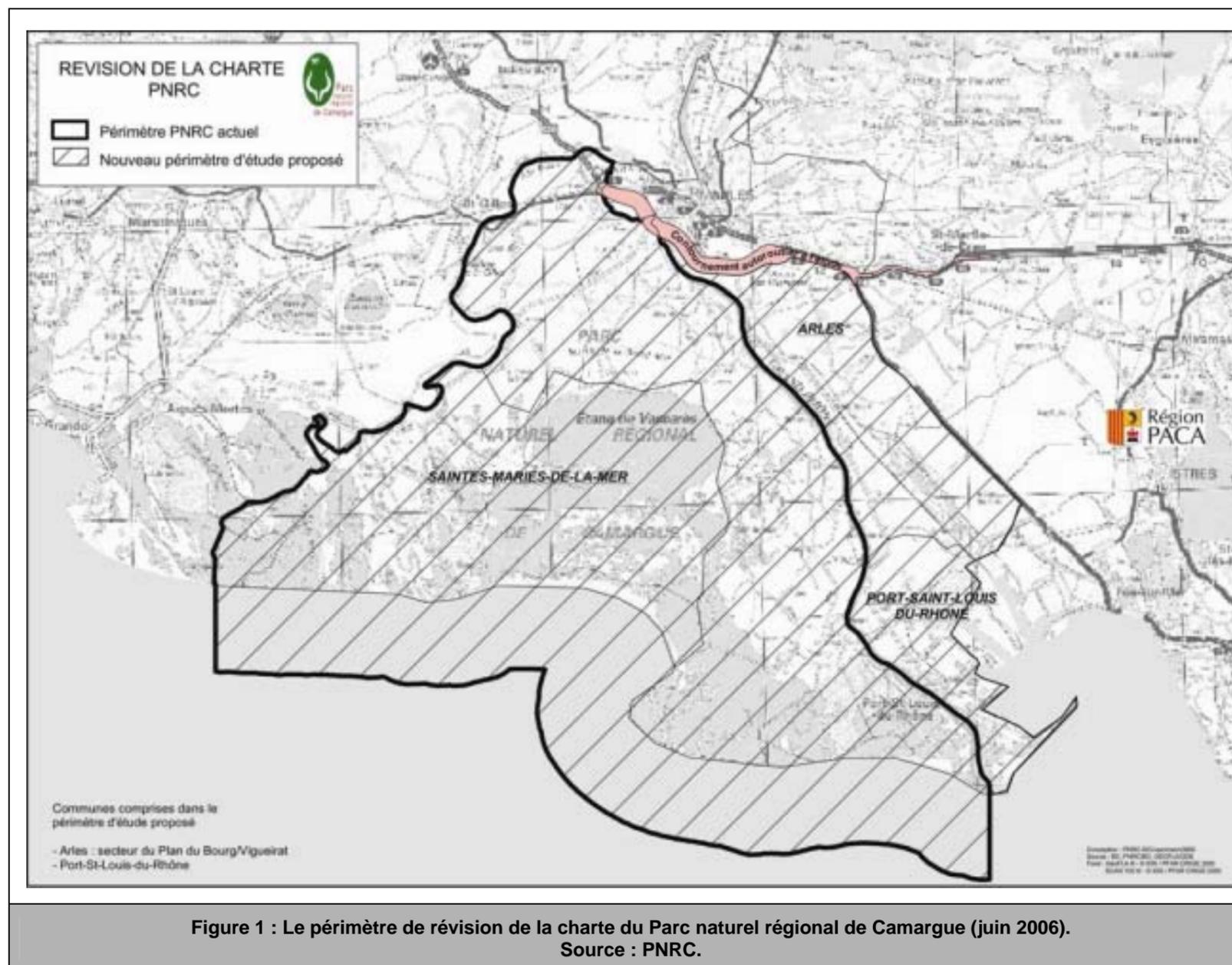
Enfin, à une échelle plus large, un territoire environnant a également été pris en compte. Il comprend :

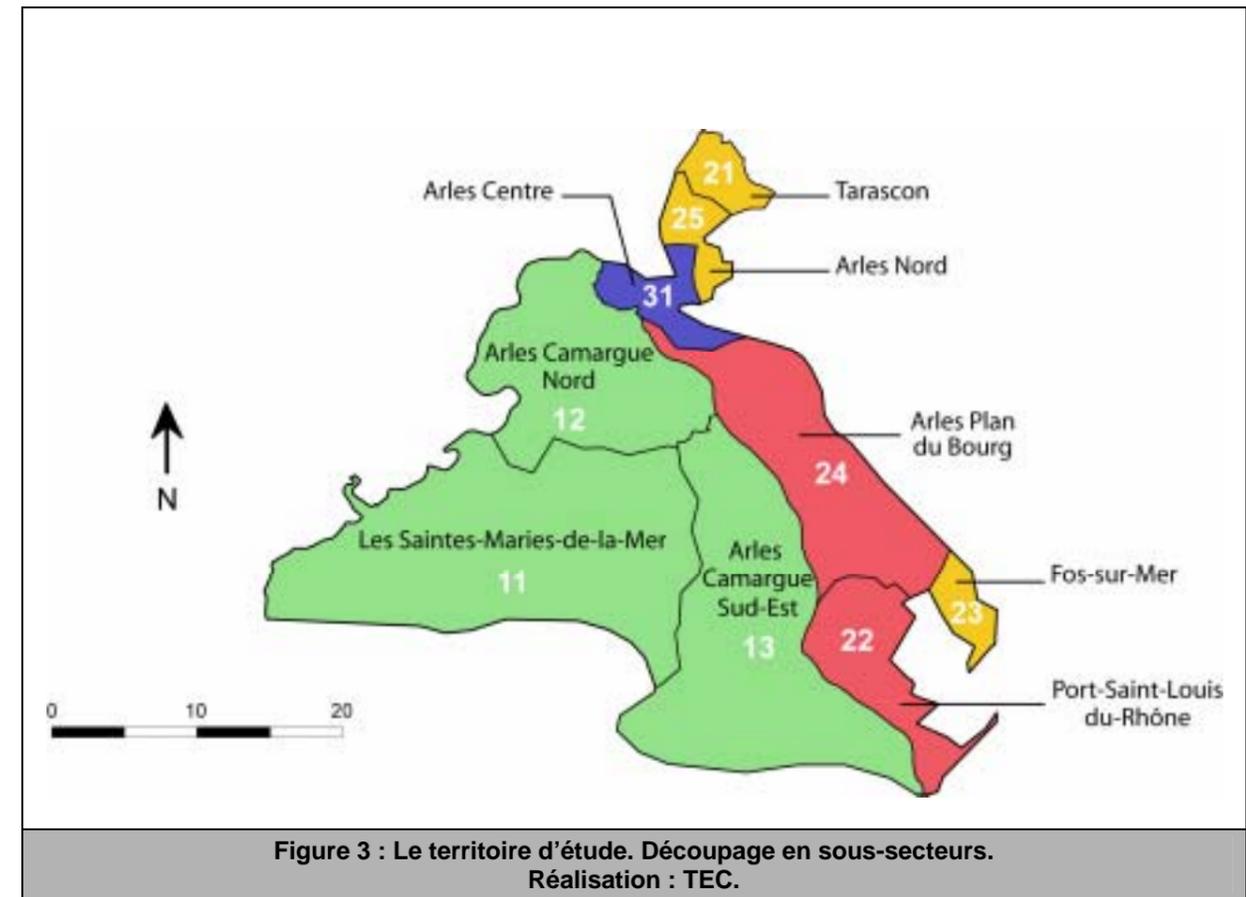
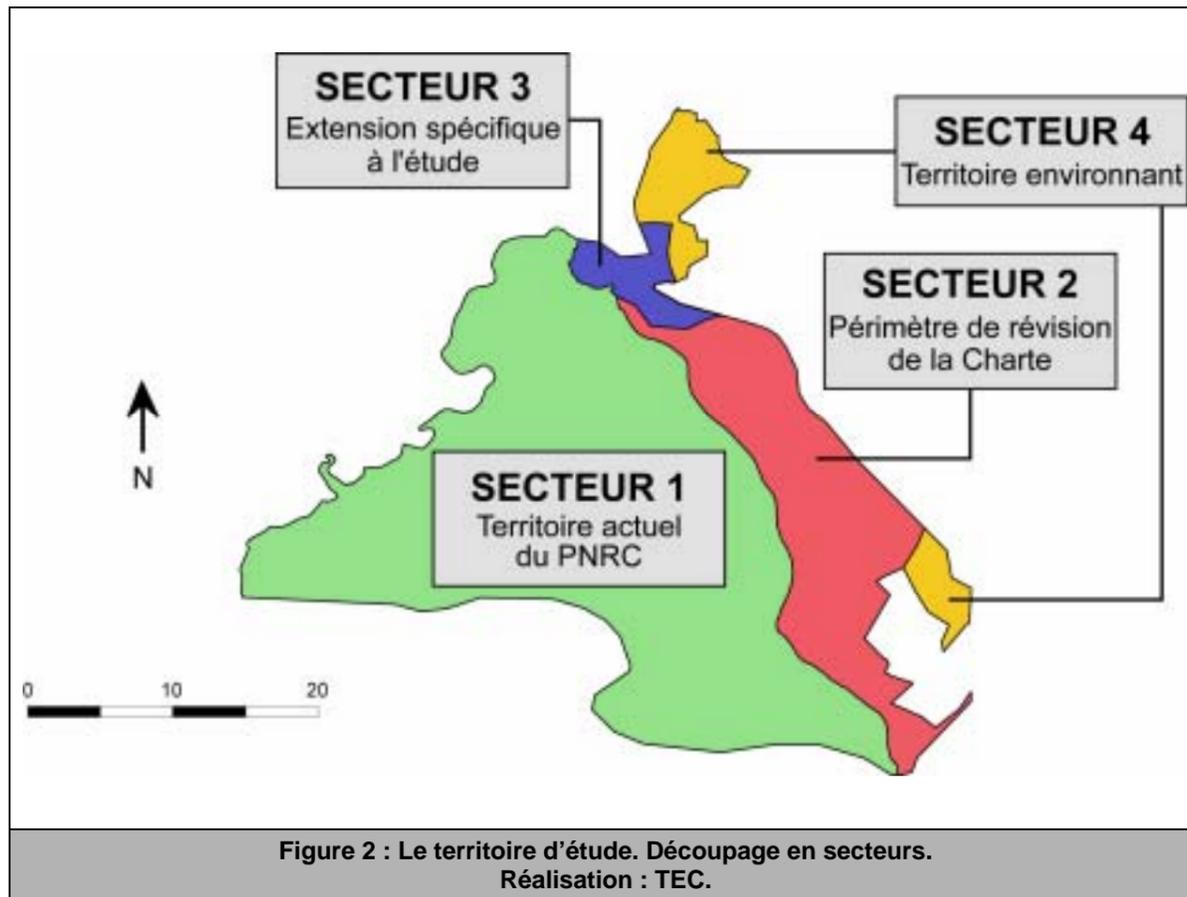
- le Sud du territoire de la commune de Tarascon ;
- le Nord du territoire de la commune d'Arles (portion située au dessus de son centre urbain) ;
- la partie Ouest du territoire de la commune de Fos-sur-Mer.

La difficulté de traiter des portions de territoires communaux a conduit à procéder à un zonage faisant apparaître quatre secteurs et plusieurs sous-secteurs (Figure 2 et Figure 3) :

- le secteur 1, correspondant au territoire actuel du Parc, avec trois sous-secteurs : « Les Saintes-Maries-de-la-Mer » (territoire communal des Saintes-Maries-de-la-Mer), « Arles Camargue Nord », incluant les villages d'Albaron, Salières, Gimeaux, Le Paty-de-la-Trinité, Gageron et Villeneuve, et « Arles Camargue Sud-Est », allant du village du Sambuc à Salin-de-Giraud ;
- le secteur 2, correspondant au périmètre de révision de la Charte du Parc, avec deux sous-secteurs : « Port-Saint-Louis-du-Rhône », avec le territoire communal de Port-Saint-Louis-du-Rhône (excepté le port autonome) et « Arles Plan du Bourg », avec la partie Est du territoire communal d'Arles ;
- le secteur 3, correspondant à une zone spécifiquement prise en compte pour l'étude : « Arles Centre », correspondant à la zone la plus densément urbanisée de la commune.
- le secteur 4, correspondant au territoire environnant : « Tarascon », avec la partie Sud du territoire communal de Tarascon, « Arles Nord », avec la partie Nord du territoire communal d'Arles, et « Fos-sur-Mer », correspondant aux marais situés sur la commune de Fos-sur-Mer. Ce secteur surprenant a une origine purement technique, le périmètre de révision de la charte ayant évolué en cours d'étude, les parties du territoire de Tarascon, Fos-sur-Mer et d'Arles étant sorties de ce périmètre, mais ayant fait partie des traitements de données, ont donc été rassemblés dans ce secteur.

Un tableau récapitulatif du zonage effectué et des codes attribués (Figure 3) pour le traitement statistique, est visible en annexe 1.





LA CREATION DE LA BASE DE DONNEES

1. Les bases de données sélectionnées

1.1. TIPI, une base de données au service de tout un département

Lancé en 1997 par le CDT 13, le projet TIPI est parti du constat d'un éparpillement de l'information pénalisant sa bonne diffusion, chaque organisme traitant ses propres données touristiques. Le principe de TIPI est de centraliser et formaliser les informations sur une base de donnée unique.

Un réseau volontaire des organismes de tourisme communaux s'est donc constitué dans cette optique, réseau élargi aujourd'hui à 119 communes (pour 80 OTSI). La mise à jour des informations est réalisée soit directement par les communes (40 communes à l'heure actuelle pour environ 80% de l'offre du département), soit par le CDT 13 sur la base d'une enquête (questionnaires collectés annuellement).

La base de données TIPI en trois principes :

- saisir l'information une seule fois, par un seul organisme,
- diffuser l'information à partir de tous les partenaires du réseau,
- fournir un outil commun opérationnel.

TIPI s'appuie également sur les données fournies régulièrement par le réseau Gîte de France, la Coordination départementale de l'organisation de l'offre des meublés de tourisme de PACA et le réseau Clé Vacances (ces organismes constituent le « tiers de confiance »).

Ce dispositif offre aux partenaires du réseau la possibilité de renseigner précisément les touristes, à la fois sur leur territoire de compétence mais également sur l'ensemble du département. Il est même possible d'éditer des plaquettes à la demande. Pas moins de seize rubriques permettent d'avoir un panel de l'offre assez complet (« hébergements », « tourisme », « parcs de loisirs »...).

Bien que cette base ait été constituée à des fins de diffusion d'informations touristiques, sa pertinence et son niveau de renseignement permettent une utilisation pour des études. Elle sert ainsi de base de référence à l'Observatoire Départemental du Tourisme, qui publie notamment chaque année un récapitulatif de l'offre touristique en matière d'hébergement dans les Bouches-du-Rhône.

Concernant notre étude, TIPI présente plusieurs intérêts : la qualité et la validation des informations, notamment celles relatives aux hébergements, événements et musées (informations prioritaires pour le CDT 13) et l'actualisation des données (mises à jour permanentes). A noter que les cinq communes comprises dans le territoire d'étude assurent elles-mêmes la mise à jour de la base.

Le contrôle des données TIPI :

- mobilise ½ temps toute l'année,
- s'accompagne d'un contrôle informatique (requêtes mensuelles),
- s'appuie sur les informations communiquées par la Commission Départementale de l'Action Touristique (CDAT).

1.2. La base de données des communes littorales²

Etablie par TEC en 2004 pour l'AFIT (actuellement ODIT France), la base de données des communes littorales permet des analyses approfondies de l'offre à l'échelle du littoral français. Elle porte sur les communes qui entraînent dans le champ d'application de la loi littorale au moment de l'étude, soit un total de 974 communes. La traçabilité des sources de données (métadonnées) rend possible l'actualisation de cet outil.

La base de données des communes littorales :

- 160 champs de données (offre touristique, environnement, gestion communale...),
- un fichier de suivi de la collecte de données,
- une documentation complète des données,
- des possibilités de mise en forme conviviale (interface Access d'extraction de fiches communales).

L'important travail effectué sur les données (données « primaires » issues de grandes enquêtes d'organismes et données « secondaires » issues de traitements réalisés à partir des données primaires) a permis de regrouper des informations touristiques et environnementales de plusieurs ordres : données de cadrage (population, emploi...), données sur l'offre touristique des communes littorales (atouts et ressources, hébergements, équipements...), données sur l'environnement communal (ZNIEFF, qualité des eaux de baignades, risques naturels...), données sur l'organisation touristique des communes littorales et sur les politiques communales (classement en station de tourisme, budget et fiscalité des communes...). Les exploitations possibles sont multiples : extraction de profils communaux, analyse des données une à une, confrontation de données par rapport à des phénomènes précis (ex : quels facteurs touristiques entrent en cause dans l'endettement des communes ?), typologies et analyses statistiques plus ambitieuses. Cette base de données permet de resituer, tout au long de l'analyse, l'offre touristique camarguaise dans un contexte plus large et de mettre ainsi en exergue ses spécificités ou ses similitudes par rapport à l'échelle littorale française.

² Offre et organisation touristique des communes du littoral métropolitain, Les Cahiers de l'AFIT, 2004.

2. La création d'une base de données dédiée au PNRC

2.1. Objectifs et méthode de construction de la base « hébergements touristiques PNRC »

Pour les besoins de l'étude, une nouvelle base de données (format Excel) a été construite pour l'offre d'hébergement, à partir des données figurant dans la base TIPI (extraction sous format Excel), mais aussi de données récoltées pour l'occasion.

Un certain nombre de champs de TIPI ont été sélectionnés en fonction de leur pertinence par rapport à l'étude et de leur niveau de renseignement.

Lors de ce travail, nous avons rencontrées plusieurs difficultés :

- le manque de fiabilité de certaines informations considérées plus périphériques par le CDT 13 : les données relatives à la restauration ne sont par exemple pas contrôlées au plan qualitatif. Il s'agit donc plus simplement d'un « annuaire » et l'utilisation des données est uniquement quantitative ;
- une difficulté a été de faire correspondre les données à notre zonage étant donné les spécificités du périmètre d'étude et le fait qu'aucun des découpages géographiques proposés par TIPI (bassin touristique, communauté de commune, commune) ne coïncident avec celui-ci. Cette répartition des établissements a été freinée par le manque de précision quant à la localisation de certains d'entre eux, notamment les meublés de tourisme qui ont nécessité la collecte de données supplémentaires ;
- une non correspondance entre les rubriques TIPI et celles de cette étude, les différents prestataires d'activités étant par exemple répartis dans plusieurs rubriques distinctes ;
- une difficulté à extraire certaines données sous format Excel, ce qui a nécessité un traitement au coup par coup (le nombre de chambres et la capacité d'hébergement par établissement lorsqu'ils sont communiqués) ;
- enfin, d'autres inconvénients de forme ont complexifié la tâche : étant donné que TIPI n'est pas destinée à des études, l'extraction de certaines informations sous formats Excel ou Access génère une quantité de lignes et de colonnes supérieures aux capacités de ces logiciels (exemple : la tarification est présentée par période, ce qui implique que pour chaque type de tarif une colonne spécifique est créée, et ce pour chaque hébergement). Ceci nécessite donc plusieurs extractions successives, pour ne pas tronquer l'information, et des tris supplémentaires dans les données extraites. Pour finir, les informations apparaissant sous forme textuelle ont du être ressaisies sous forme numéraire.

Malgré ces inconvénients liés au passage d'une base de donnée d'informations touristiques à une base de données statistiques, TIPI reste un outil extrêmement complet et incontournable pour l'évaluation de l'offre touristique de la Camargue.

2.2. Les informations contenues dans la base « hébergements touristiques PNRC »

La base présente 177 champs où sont répertoriées différentes catégories d'informations :

- champs d'identification et de localisation des hébergements : la possibilité d'identifier le prestataire est utile, notamment lorsque l'on souhaite plus d'informations qualitatives (à partir du site Internet, voire d'un entretien téléphonique). La localisation géographique est indispensable, puisque l'analyse repose sur ces distinctions du territoire d'étude en secteurs et sous-secteurs ;
- champs de description de l'activité : permettent des tris par secteurs d'activités et apportent des informations qualitatives. Ces champs concernent les périodes d'ouvertures / fermetures des établissements, les capacités d'accueil (en nombre de chambres et de lits touristiques pour la majeure partie des cas), les tarifs appliqués, les types de clientèles accueillies, les services, équipements (notion de confort), activités et animation proposées et les langues parlées ;
- champs de classement, label, charte, association, syndicat... qui permettent des analyses par secteur en fonction de la gamme et des réseaux de professionnalisation ;
- autres champs qualitatifs : il peut s'agir par exemple de la situation en ville ou à la campagne de l'établissement, de certaines particularités propres à certains hébergements...

Les 494 hébergements qui constituent l'offre sur le territoire d'étude sont répertoriés en lignes.

Le fichier est complété par une quinzaine de fiches d'analyses thématiques, composées de tableaux croisés dynamiques permettant le traitement des données. A titre d'exemple, la fiche « capacité » présente l'un des tableaux d'analyse suivants :

Nombre de lits touristiques	Codage étude			Total
	11	12	13	
Activité				
Camping	5064	459		5523
Chambre d'hôte	73	24	23	120
Gîte rural et meublé	487	173	129	789
Hébergement collectif	124	8		132
Hôtel	1944	224	147	2315
Résidence et village de vacances	292			292
Total	7984	888	299	9171

2.3. Limites de la méthode

La limite principale du fichier créé réside dans sa mise à jour. Elle ne peut être réalisée à partir des actualisations de TIPI puisque la mise en forme a été revue en fonction des secteurs géographiques spécifiques à l'étude. De plus, les champs ont été déplacés, renommés ou supprimés en fonction de leur pertinence pour l'étude. Le fichier « hébergements touristiques PNRC » fournit donc une vision de l'offre à moment déterminé, sans réelle possibilité d'actualisation rapide.

Une autre limite évidente a déjà été esquissée précédemment : le manque de fiabilité ou de renseignement de certaines informations n'autorise pas certains traitements. Enfin, des contraintes liées à la représentativité (ex : on ne recense que 4 campings dans le territoire actuel du Parc) doivent être prises en compte et rendent nécessaire l'approche qualitative (entretiens) en complément des traitements des données.

LES ENTRETIENS AUPRES DES INSTITUTIONNELS ET PROFESSIONNELS

1. Les partenaires institutionnels du tourisme

1.1. Objectifs

En amont, ces entretiens ont permis d'associer largement les institutionnels du tourisme à l'étude (constitution d'un comité technique de suivi) et de connaître leurs attentes quant à ses résultats. Ensuite, ce sont leurs compétences propres qui ont été sollicitées, selon une approche communale (ex : offices de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer et d'Arles) et par domaines de compétences (ex : promotion de l'offre par le Comité Régional du Tourisme PACA). Au final, une dizaine d'entretiens ont été réalisés (annexe 2).

1.2. Principes de réalisation

Ces entretiens se sont déroulés sur la base de discussions libres, avec en ligne de conduite les objectifs de l'étude. Ces entretiens ont été réalisés au mois de mars 2006.

2. Les prestataires touristiques

2.1. Objectifs

Ces entretiens ont permis une approche approfondie de l'offre disponible en Camargue ; ils constituent, avec le fichier « hébergements touristiques PNRC », un des piliers de l'étude. Ils ont été réalisés auprès de prestataires pour lesquels le tourisme est une activité principale ou représente une source de revenu complémentaire (annexe 2).

2.2. Principes de réalisation

Il s'agit d'entretiens semi directifs, réalisés à partir d'un guide d'entretien (annexe 3) préalablement validé par le comité technique. Plusieurs types d'informations qualitatives ont notamment pu être récoltées : historique de création de la structure, description détaillée, qualité des services, positionnement clientèle, prise en compte de l'environnement, attentes vis-à-vis du PNRC... Les effets économiques directs et induits du tourisme ont également été abordés : santé économique de l'entreprise, flux entrants en phase d'investissement, de rénovation ou d'exploitation... Ces entretiens ont été réalisés au mois de mars 2006.

2.3. Limites de la méthode

Certains entretiens n'ont pas pu être réalisés en raison du manque récurrent de disponibilité de certains institutionnels ou prestataires. Une seule personne s'est ouvertement opposée à nous accorder un entretien dans le cadre de cette étude.

L'approche sectorielle se décline en deux parties. La première propose une approche par secteurs professionnels, permettant d'aborder l'ensemble des formes d'hébergement recensées sur le territoire d'étude, mais également les établissements de services apparentés (restauration, transport et réception des touristes). La deuxième partie présente les filières du tourisme, l'objectif étant de passer en revue le panel d'activités proposées aux touristes, les équipements nécessaires à leur déroulement, les éventuels hébergements spécifiques à telle ou telle activité, afin, in fine, d'analyser l'intégration de chacun des filières. Cette analyse de l'offre sectorielle s'appuie sur des comparaisons avec les situations rencontrées dans le département des Bouches-du-Rhône, la région PACA ou encore plus largement le littoral français. La prise de recul nécessaire s'établit également à partir de l'examen des cas concrets étudiés lors des entretiens avec les prestataires.

LES SECTEURS PROFESSIONNELS

La Camargue propose une offre d'hébergements variée. Chacun de ses secteurs (hôtels, campings, chambres d'hôtes, meublés, résidences de tourisme et hôtelières, campings à la ferme, gîtes d'étape et de séjour, villages de vacances et auberges de jeunesse) est analysé en profondeur, selon des aspects quantitatifs (nombre d'établissements, capacité d'hébergement), puis qualitatifs (classement de tourisme, niveau d'équipement, accueil et services proposés, démarches qualités ou environnementales), avec un regard successif sur le territoire actuel du Parc, son périmètre de révision et les autres secteurs pris en compte dans l'étude (Arles Centre, territoire environnant et hors secteurs en contact avec le périmètre de révision).

1. L'hôtellerie

1.1. De petits hôtels aux Saintes-Maries-de-la-Mer, des établissements plus grands à Arles Centre

La capacité d'hébergement hôtelière du territoire d'étude comprend clairement deux pôles, à Arles Centre et aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Les 56 hôtels recensés sur le territoire actuel du Parc correspondent à 22% de l'offre d'hébergement en nombre d'établissements. La grande majorité d'entre eux (82%) sont situés aux Saintes-Maries-de-la-Mer (FIGURE 6). Les établissements restants se répartissent davantage au Nord (11%) qu'au Sud-Est (7%) du territoire du Parc.

Ce parc hôtelier affiche un total de 998 chambres, offrant une capacité d'hébergement de 2 315 lits³ (FIGURE 7), soit 25% de la capacité d'hébergement totale du Parc (9 171 lits tous hébergements marchands confondus). Cette part de l'hôtellerie dans la capacité d'hébergement marchand est

singulièrement importante si on la compare à celle du littoral français qui s'élevait à seulement 9,2%⁴ en 2002 (contre 23% sur la France entière pour la même année). Par contre, elle reste bien inférieure à celle du département qui dépassait les 38%⁵ en 2005 (la présence de Marseille n'est pas pour rien dans cette répartition départementale). La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer rassemble à elle seule 841 chambres pour 1 944 lits touristiques (FIGURE 7), faisant apparaître un important déséquilibre avec le reste du territoire du Parc.

Le nombre moyen de chambres par hôtel est particulièrement faible sur le territoire actuel du Parc (FIGURE 5), avec seulement 18 chambres par hôtel. En guise de comparaison, la moyenne du littoral français s'élevait à 30 chambres⁴ par hôtel en 2002, soit presque le double. Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, 63% des hôtels offrent moins de 20 chambres (avec 5 hôtels qui ont moins de 10 chambres).

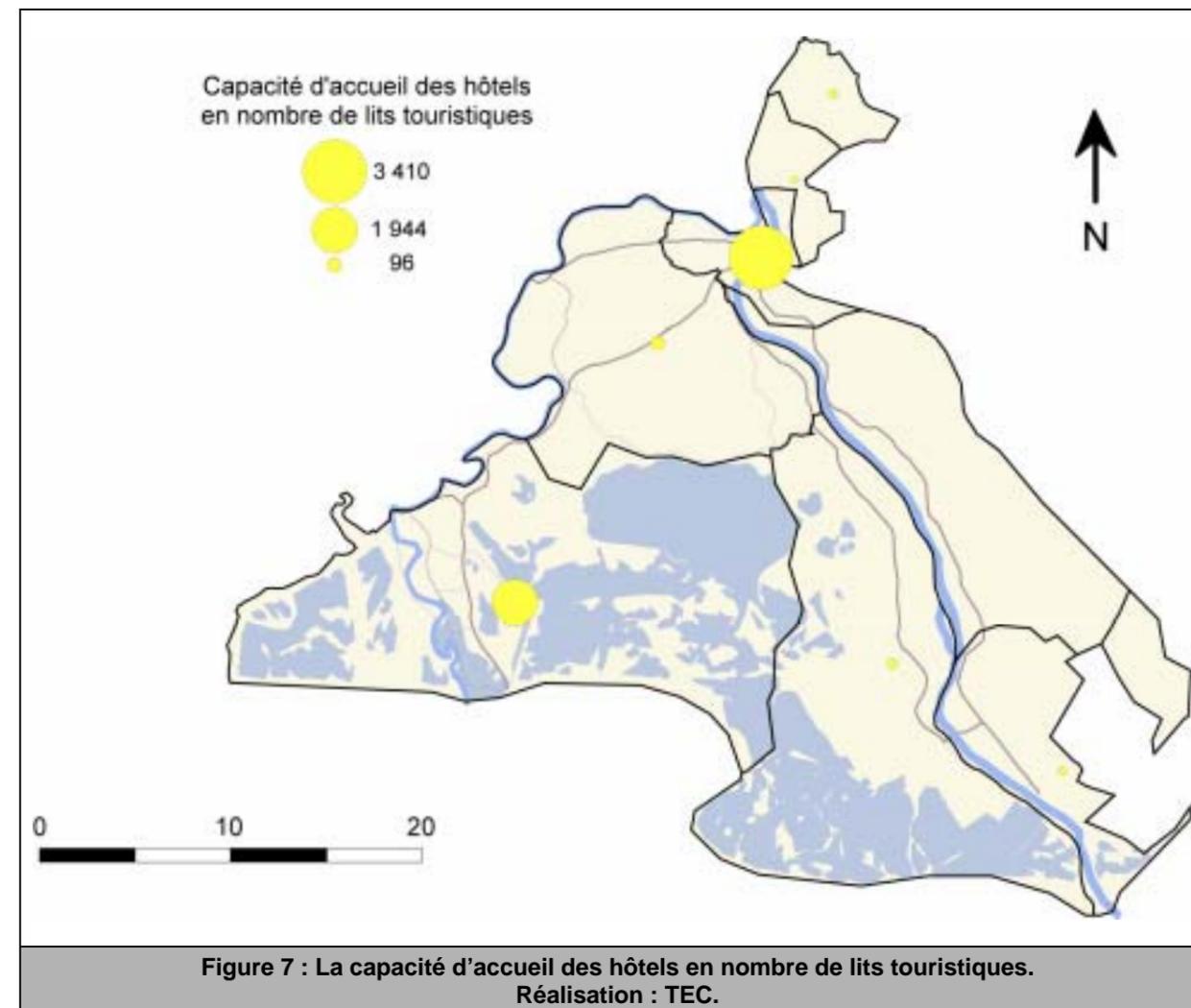
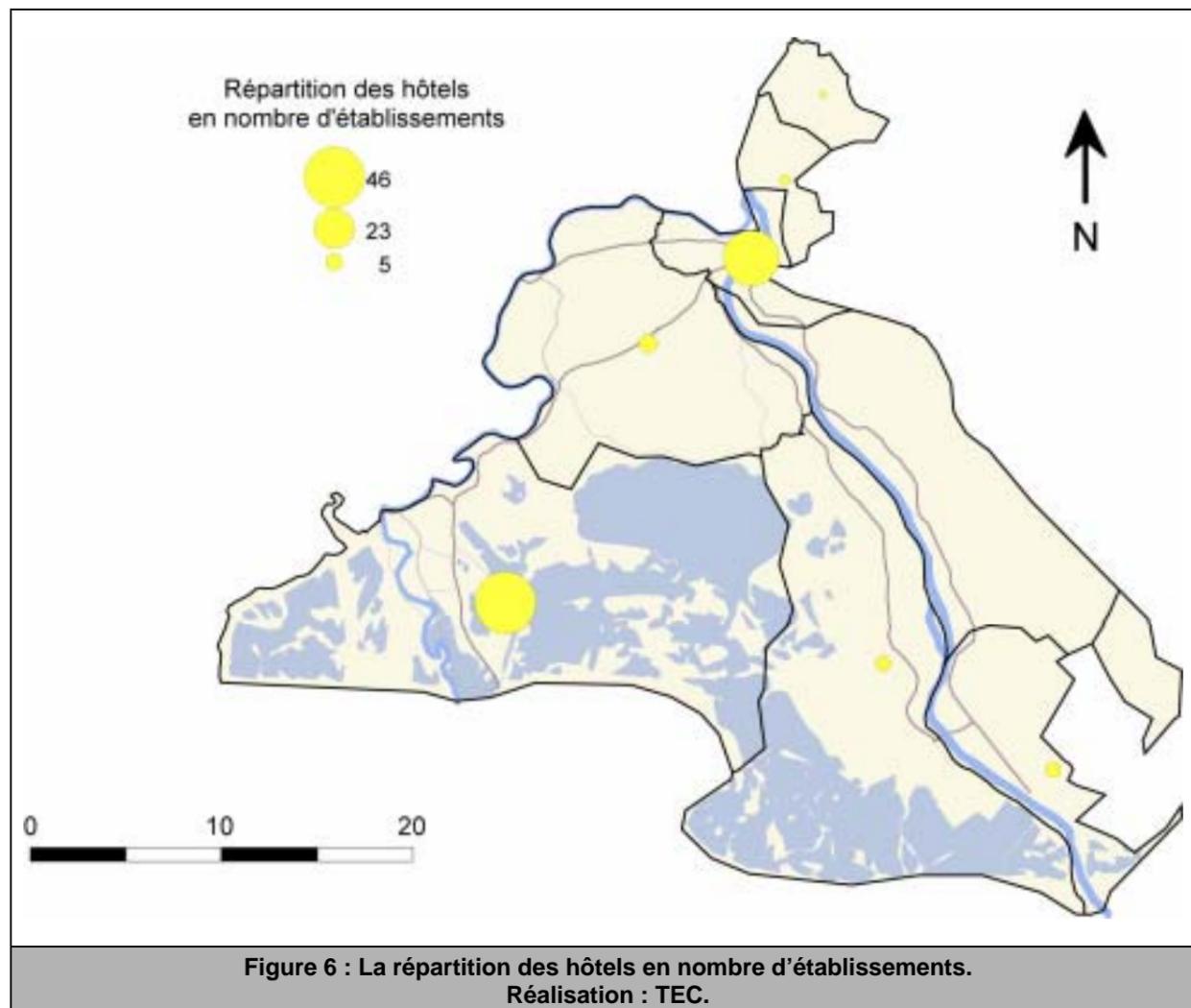
Nombre de chambres par hôtels	Nombre d'établissements hôteliers			Total	Part
	Les Saintes-Maries-de-la-Mer	Arles Camargue Nord	Arles Camargue Sud-Est		
< 10	5	1	0	6	11%
10 < 20	24	4	3	31	55%
20 < 30	15	1	1	17	30%
> 30	2	0	0	2	4%

Figure 5 : Les capacités d'accueil du secteur hôtelier en nombre de chambres dans le Parc naturel régional de Camargue. Réalisation : TEC.

³ La capacité d'hébergement en lits touristiques provient soit de TIPI, quand l'information existe, soit du calcul suivant : Lits = chambres x 2.

⁴ Offre et organisation touristique des communes du littoral métropolitain, Les Cahiers de l'AFIT, 2004.

⁵ L'offre touristique en matière d'hébergement dans les Bouches-du-Rhône en 2005, Observatoire Départementale du Tourisme, CDT 13, 2005.



En considérant le périmètre de révision de la Charte, on recense seulement 4 hôtels, tous localisés à Port-Saint-Louis-du-Rhône (FIGURE 6), ce qui représente une centaine de lits touristiques supplémentaires. La partie Est du futur Parc sera mal pourvue en hôtels, les zones concernées par l'extension étant relativement peu urbanisées (hormis au plus proche du centre urbain d'Arles et à Port-Saint-Louis-du-Rhône) et ne disposent donc logiquement pas de beaucoup d'hôtels.

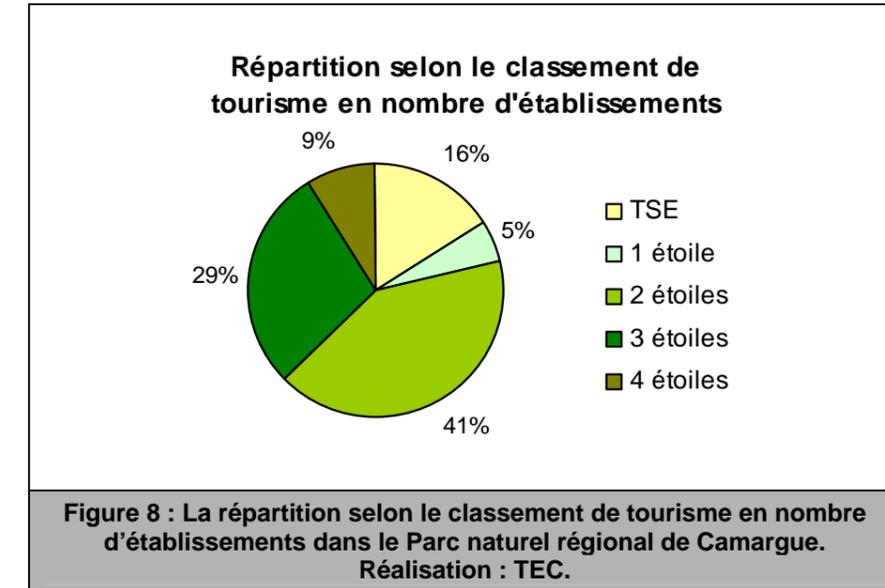
L'importance de l'offre hôtelière disponible sur Arles Centre, est tout à fait remarquable. On recense 40 établissements (FIGURE 6), pour une capacité bien supérieure à celle du Parc, avec un total de 1 580 chambres pour 3 410 lits (FIGURE 7). Ceci représente plus de la moitié de la capacité d'hébergement hôtelière totale du territoire d'étude (57%). Les hôtels sont plus grands, avec en moyenne 40 chambres par hôtel, l'établissement le plus imposant étant l'hôtel Mercure (Groupe Accor) avec 240 chambres.

1.2. Un parc d'entrée-milieu de gamme

Le secteur hôtelière du Parc se situe dans l'entrée-milieu de gamme, avec plus de 62% d'hôtels 0, 1 et 2 étoiles (Figure 8, Figure 9 et FIGURE 10) :

- les hôtels 2* constituent la catégorie la plus représentée (41% des établissements et 43% des lits). Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, les hôtels 2*, souvent situés au cœur du village, correspondent aux attentes des clients en terme de confort, mais surtout de prix⁶ (de 39 € à 67 € la chambre double en moyenne, selon les périodes de l'année). Mis en comparaison -à plus ou moins juste titre- avec l'offre de gîtes et de meublés, ces hôtels sont finalement assez attractifs et présentent une souplesse que les locations n'offrent pas (location hebdomadaire, voire mensuelle, sur certaines périodes de l'année seulement...), notamment dans le cadre de courts séjours (clientèle régionale). A l'échelle départementale, les prix moyens pour les chambres d'hôtel 2* vont de 47 € à 60 € la chambre double selon les périodes⁷. D'une façon générale, le CDT 13 constate que les écarts de prix selon la saison ont tendance à se creuser dans les Bouches-du-Rhône, et cela de façon proportionnelle au classement de tourisme (par exemple, en 2004, les tarifs 4* doublent entre la période la moins chère et la période la plus chère) ;
- les 3* sont bien représentés aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Ils rassemblent des hôteliers cherchant à se distinguer du parc 2*, tout en assurant des tarifs relativement abordables (de 62 € à 166 € la chambre double en moyenne sur l'année), 60% d'entre eux proposant une chambre double à moins de 100 €. Ces tarifs sont inférieurs à ceux du département qui se situent en moyenne entre 78 € et 112 € suivant la saison. Sur l'ensemble du Parc, la capacité d'hébergement du parc hôtelière 3* s'élève à 684 lits touristiques, dont 621 sur les Saintes-Maries-de-la-Mer.

- le parc hôtelière haut de gamme (4*), est exclusivement implanté aux Saintes-Maries-de-la-Mer et offre une capacité non négligeable de 305 lits touristiques, avec des établissements de taille supérieure (24 chambres en moyenne), permettant l'accueil de groupes hors saison.



Avec les 4 hôtels supplémentaires situés à Port-Saint-Louis-du-Rhône, l'élargissement du Parc ne permettra pas de modifier la situation actuelle ; s'ajouteront alors 3 hôtels non classés et 1 seul hôtel 2*.

Arles Centre présente un important parc hôtelière moyen et bas de gamme, avec 70% d'établissements 0, 1 et 2 étoiles. A un niveau géographique plus fin, on recense légèrement plus d'établissements dans le centre historique (21) que dans le reste de la ville (19). La taille moyenne des établissements du cœur de la cité est à peine supérieure à la moyenne observée sur le territoire du Parc (23 chambres contre 18) ; par contre, elle est très largement supérieure dans le reste de la ville, avec en moyenne plus de 50 chambres par hôtels. Cela est dû à la présence d'hôtels de chaîne aux fortes capacités en zones périphériques. Seul le centre historique est doté d'hôtels 4* (3 établissements), alors que la majorité des hôtels 3* se situent en dehors (7 établissements contre 2). L'importance du parc 3* se retrouve également à travers la capacité en nombre de lits touristiques qui s'élève à 1 088 lits.

⁶ Les tarifs de chambre double indiqués pour le territoire d'étude correspondent aux tarifs communiqués tels quels dans TIPI. La moyenne des hôtels est calculée à partir des tarifs minimums et maximums indiqués par chaque hôtel.

⁷ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

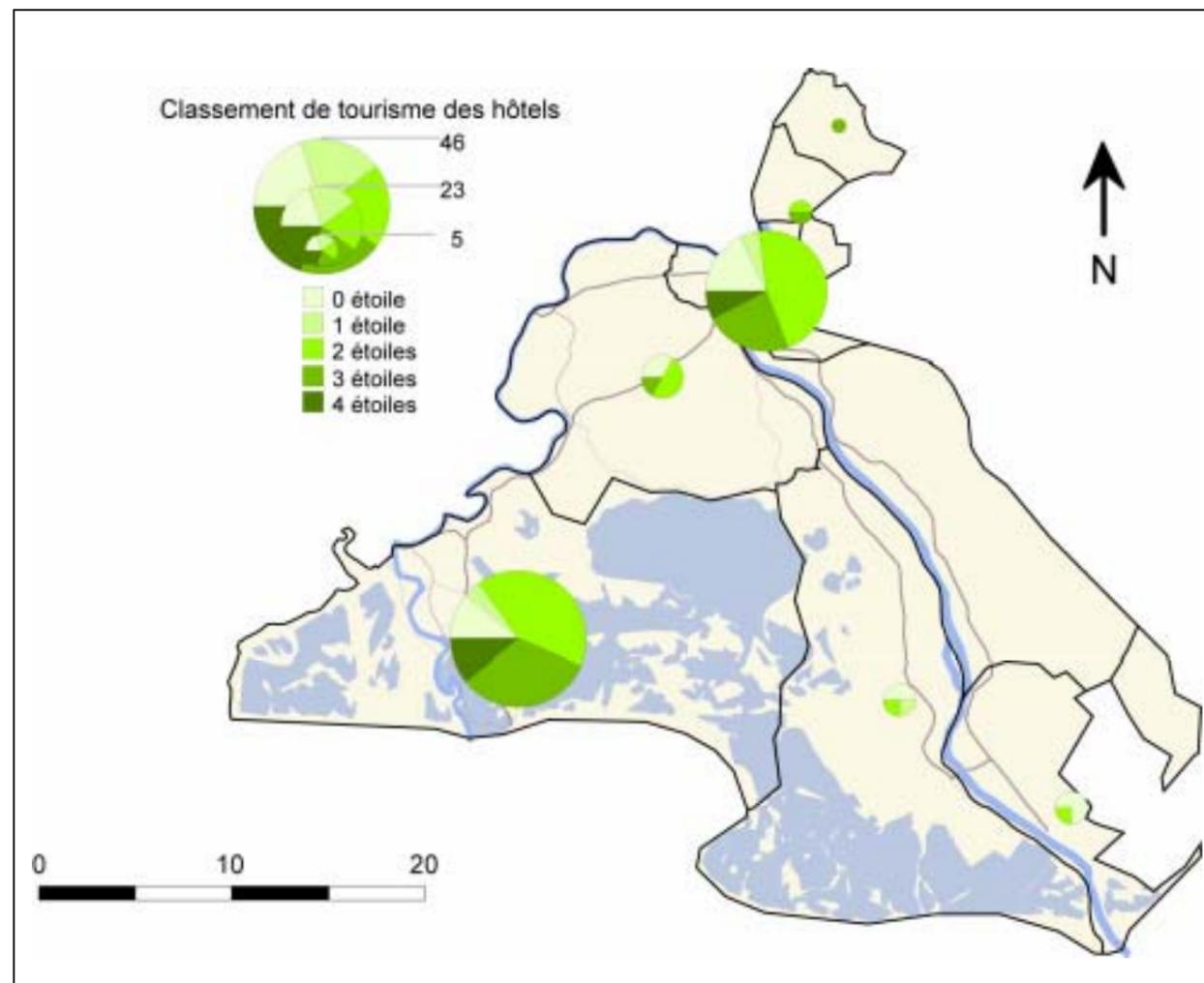


Figure 9 : Le classement de tourisme des hôtels.
Réalisation : TEC.

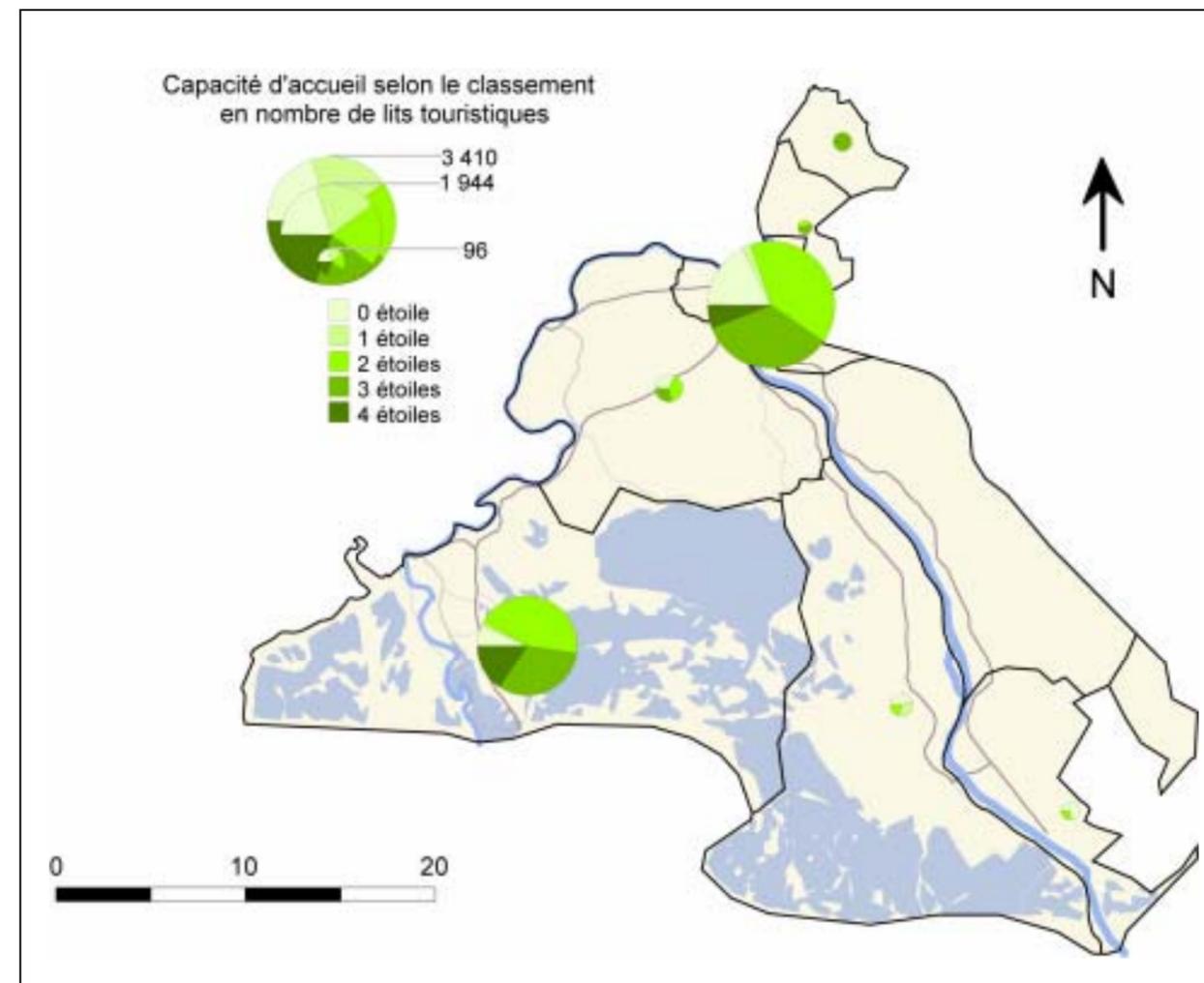


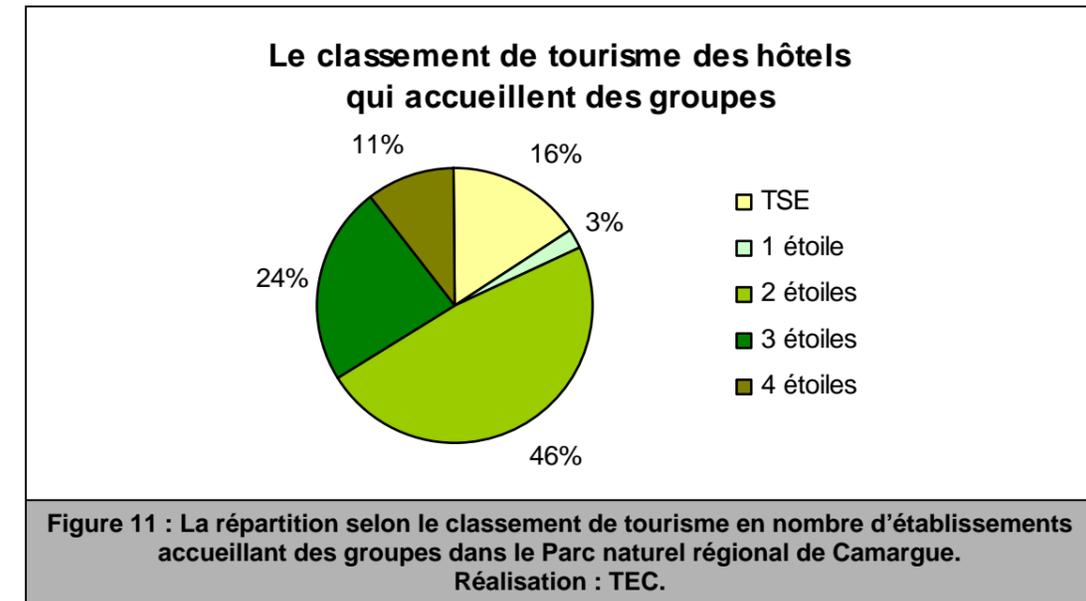
Figure 10 : La capacité d'accueil selon le classement de tourisme des hôtels.
Réalisation : TEC.

1.3. Moins de saisonnalité et plus de groupes autour d'Arles Centre

La saisonnalité du tourisme camarguais est prononcée mais variable selon les secteurs :

- seulement 39% des établissements hôteliers accueillent leur clientèle tout au long de l'année au sein du Parc, contre 60% à l'échelle du département⁸. La saisonnalité est donc assez prononcée. Les périodes de fermeture sont en moyenne de 3 mois (entre décembre et février la plupart du temps). A noter que les hôtels situés dans Arles Camargue Nord ferment moins longtemps (1 mois en moyenne) que les autres (3 mois en moyenne), sans doute en raison d'une meilleure complémentarité avec une clientèle professionnelle et d'affaires ;
- les établissements situés dans le périmètre de révision semblent également moins soumis à la saisonnalité puisque qu'ils restent ouverts tout au long de l'année ;
- pour Arles Centre, 64% de ses hôtels ne ferment jamais, ce qui fait apparaître Arles et son centre historique comme une destination bien distincte et attractive tout au long de l'année.

En terme de clientèle, il ressort que 68% des hôtels du Parc accueillent des groupes, et ceci dans toutes les classes de confort (FIGURE 11). On retrouve notamment une importante part de 2*, qui exprime le fait que ce parc hôtelier ne s'adresse pas uniquement à une clientèle familiale. Par ailleurs, la quasi-totalité du parc 4* saintois (5 établissement sur 6) accueille des groupes. L'accueil de groupe est aussi majoritaire dans les hôtels du périmètre d'extension. Arles Centre est sans étonnement le premier sous-secteur en matière d'accueil de groupe, puisque 85% de ses établissements assurent ce service. Affiner l'analyse des clientèles accueillies auraient été intéressant, mais le niveau de renseignements variable des informations comme « accueil de cavaliers », « accueil de plongeurs », « accueil de randonneurs »... ne permet pas des traitements fiables.

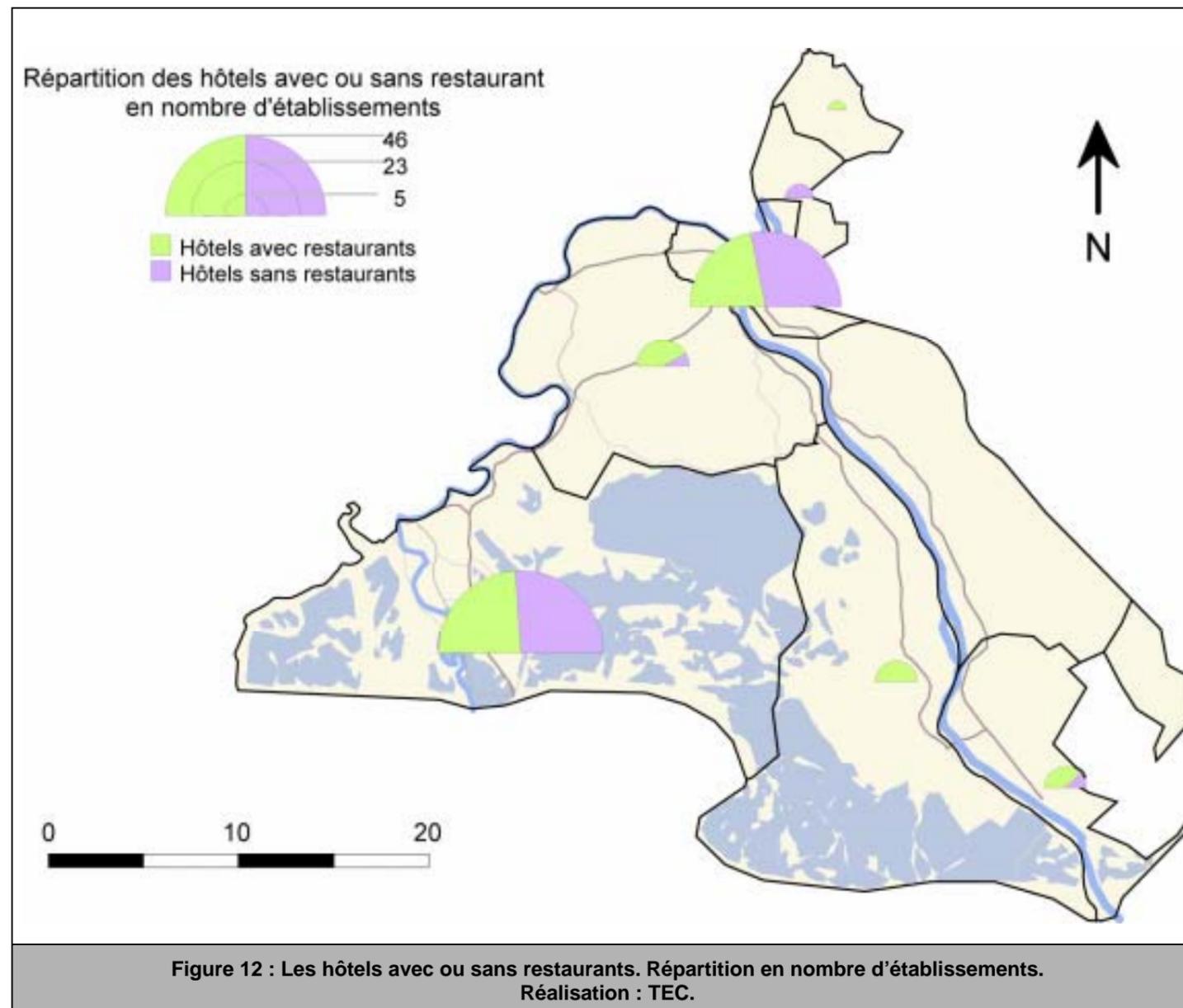


1.4. Un niveau moyen de services et d'équipements

L'examen du niveau d'équipements montre une pénétration différente selon le type d'équipement et les secteurs. Ceci s'explique par la nécessité, pour des établissements isolés, d'offrir aux clients une gamme complète de services, d'activités et d'équipement.

En Camargue, 55% des hôtels disposent d'un restaurant (FIGURE 12), alors que ce taux s'élève à 50% pour l'ensemble du département. Cette relative importance des hôtels-restaurants peut s'expliquer en partie par l'isolement des établissements camarguais. A première vue, il ne semble pas exister de corrélation évidente entre l'absence de restaurant et le classement de tourisme, les établissements n'étant pas équipés étant indistinctement des 0*, 2* ou 3*. Pourtant, une lecture géographique rend les résultats plus significatifs : la quasi-totalité (24/25) des hôtels sans restaurant, souvent des 2*, se situent aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Face à ce déficit, la question de l'attractivité du parc 2*, qui semblait acquise en terme de tarif et de souplesse du mode d'hébergement, mérite d'être posée à nouveau. Cependant, étant donnée leur localisation (plutôt en centre ville) et la taille restreinte du village, la clientèle a la possibilité de se rendre aisément chez les restaurateurs situés à proximité de leur hébergement. Soulignons également que parmi les 25 hôtels sans restaurants, 8 ont passé un accord avec un traiteur ou un restaurateur afin d'améliorer le confort de leurs hôtes. Cette pratique d'arrangement à l'amiable est d'ailleurs assez fréquente aux Saintes-Maries-de-la-Mer, que se soit pour l'offre d'hébergement ou de loisirs. Des réseaux informels et invisibles se mettent ainsi en place et se muent en fonction des changements de prestataires.

⁸ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.



En terme d'équipement, 54% des hôtels du Parc sont dotés d'une piscine, ce taux augmentant proportionnellement à la gamme considérée. A noter que 3 établissements saintois haut de gamme disposent d'une piscine chauffée, alors que 3 autres proposent hammams, jacuzzis ou saunas à leur clientèle, parmi lesquels un hôtel 3* qui est équipé d'un centre de remise en forme (balnéothérapie, solarium). Par ailleurs, seulement 1/5e des établissements du Parc sont équipés de chambres climatisées (la quasi-totalité aux Saintes-Maries-de-la-Mer), alors que cela concerne environ 40% des hôtels d'Arles Centre.



L'accueil des personnes handicapées concerne plus de 40% des établissements situés dans le Parc. Le label « Tourisme et handicap » (2001), issu d'une collaboration entre les professionnels du tourisme, les associations représentant les personnes handicapées et le secrétariat d'Etat au Tourisme, semble faire l'objet d'un certain engagement à l'échelle départementale, avec 5 hôtels inscrits dans la démarche d'évaluation du label⁹ (aucun n'étant situé dans le territoire d'étude).

L'accès Internet dans les hôtels est loin d'être généralisé dans le Parc, puisqu'il concerne seulement 8 établissements saintois (14% du secteur). Cependant, en comparaison avec Arles Centre, cet équipement est plutôt bien développé car on ne compte que 3 établissements proposant une connexion dans la ville. D'une façon générale, l'accessibilité aux médias reste limitée : 23 établissements mettent à disposition différents types de médias (TV, vidéothèque, ou cybersalon).

1.5. Des activités et des animations tournées en priorité vers la culture gardiane

On retrouve un certain nombre d'activités classiques proposées au sein des établissements du Parc : bouledrome, ping-pong, jeux d'enfants, tennis, billard... Certains hôtels proposent aussi leur lot d'animations, principalement sportives, musicales et culturelles. Fait plus marquant, la location de vélo semble assez répandue toutes gammes confondues puisqu'elle concerne 36% des hôtels du Parc, pour la plupart situés aux Saintes-Maries-de-la-Mer (85% des établissements). Cependant, il n'est pas possible de faire la distinction entre les locations dépendant de l'hôtel directement et celles proposées chez un prestataire externe (3 loueurs aux Saintes-Maries-de-la-Mer adhèrent à l'Office de tourisme).

Pour ce qui est des activités proposées plus spécifiques, elles ne figurent pas dans la base TIPI, ce qui ne nous permet pas d'approche quantitative. Au plan qualitatif, il s'agit :

- des promenades à cheval, déclinées sous des formes assez banales (cheminement en bord de route) ou plus originales (petit déjeuner au lever du soleil), avec des tarifs généralement situés autour des 30 € par personne pour 2 heures ;

- des promenades en 4x4 dans un élevage de taureaux, moyennant 30 € par personne pour 2 heures ;
- des remontées du Petit Rhône en bateau (hôtels saintois), pour environ 10 € par personne pour 1h30 ;
- des promenades en calèche (moins répandues) ;
- des soirées flamenco (repas + groupe musical et danseuses).

Lorsque la structure de l'établissement le permet, des spectacles taurins et équestres peuvent être donnés sur la demande de la clientèle de groupes. Des formules plus complètes peuvent également être mises au point, la plus plébiscitée étant la journée (ou ½) journée chez un manadier (éleveur de taureaux).

En fonction de la gamme considérée et de la configuration de l'établissement (lié à une activité d'élevage de taureaux ou de chevaux par exemple), les hôteliers renvoient vers des prestataires externes (tarifs négociés) ou assurent eux-mêmes la prestation (directement, par délégation de service, ou en association).

Rares sont les établissements qui proposent des activités de chasse (1) et de pêche (4). Cependant, il est possible que ces résultats soient faussés, la pratique de la chasse par exemple pouvant se dérouler de façon informelle et non systématique. Aucun établissement ne propose d'activités orientées autour de la découverte des milieux naturels (ornithologie, botanique, entomologie...). Pour répondre à la demande de la clientèle s'intéressant aux espaces naturels du delta, la plupart des hôteliers proposent des séances de sensibilisation, par le biais de l'intervention d'un gardian « authentique » par exemple (« la vision de la nature en Camargue par un gardian »), ou renvoient vers les sites de découvertes (avec souvent en premier lieu le Parc Ornithologique du Pont de Gau car seul ce prestataire garanti au client l'observation réussie des oiseaux).

L'hôtellerie est la deuxième offre marchande du Parc. Elle se concentre principalement aux Saintes-Maries-de-la-Mer. L'élargissement du périmètre du Parc n'apportera que peu d'hébergements touristiques supplémentaires. L'offre hôtelière disponible sur la ville d'Arles, importante par le nombre, la taille et la capacité de ses établissements, continuera donc à héberger une bonne partie des touristes visitant le Parc.

Le secteur se situe globalement dans l'entrée-moyen de gamme, avec une tendance vers le haut de gamme aux Saintes-Maries-de-la-Mer, mais surtout à Arles.

L'accueil des groupes, qui concerne une bonne part de l'activité, se fait dans des établissements plus ou moins bien équipés, qui proposent dans la majorité des cas des activités déclinées autour de la culture gardiane. On constate une faiblesse des activités de découverte naturaliste proposées.

⁹ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

Tableau synthétique de l'offre de l'hôtellerie dans le territoire d'étude

Classement de tourisme	0* étoile		1* étoile		2* étoiles		3* étoiles		4* étoiles		TOTAL	
	nbre établsmts	nbre lits	nbre établsmts	nbre lits	nbre établsmts	nbre lits	nbre établsmts	nbre lits	nbre établsmts	nbre lits	nbre établsmts	nbre lits
Territoire actuel du Parc (secteur 1)	9	266	3	76	23	984	16	684	5	305	56	2 315
Périmètre de révision de la Charte (secteur 2)	3	79	-	-	1	30	-	-	-	-	4	109
Extension spécifique à l'étude (secteur 3)	7	525	2	68	19	1 383	9	1 257	3	177	40	3 410
Territoire environnant (secteur 4)	-	-	-	-	1	28	2	126	-	-	3	154
TOTAL	19	870	5	144	44	2 425	27	2 067	8	482	103	5 988

**Figure 13 : L'offre de l'hôtellerie dans le territoire d'étude selon le classement de tourisme, en nombre d'établissement et de lits touristiques.
Réalisation : TEC.**

2. L'hôtellerie de plein air

2.1. Quatre établissements rassemblent 60% de la capacité d'hébergement marchand du Parc

On recense seulement 4 campings sur le territoire actuel du Parc (FIGURE 16), dont 3 aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Il est nettement plus éclairant de considérer la capacité d'hébergement en nombre de lits touristiques (FIGURE 17). En effet, avec 5 523 lits¹⁰, les campings représentent, de loin, la première offre marchande du Parc (60%). Cette capacité reste inférieure à la moyenne comptabilisée sur le littoral français¹¹ (81% en 2002) ; par contre, elle dépasse largement la moyenne départementale¹² (42% en 2005). 90% de ces lits sont situés sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Les tailles importantes de deux établissements saintois (respectivement 1 200 et 448 emplacements) élèvent la moyenne d'emplacements par camping à 460 (contre 182 sur le littoral français et 143 dans le département¹³) dans le territoire actuel du Parc.

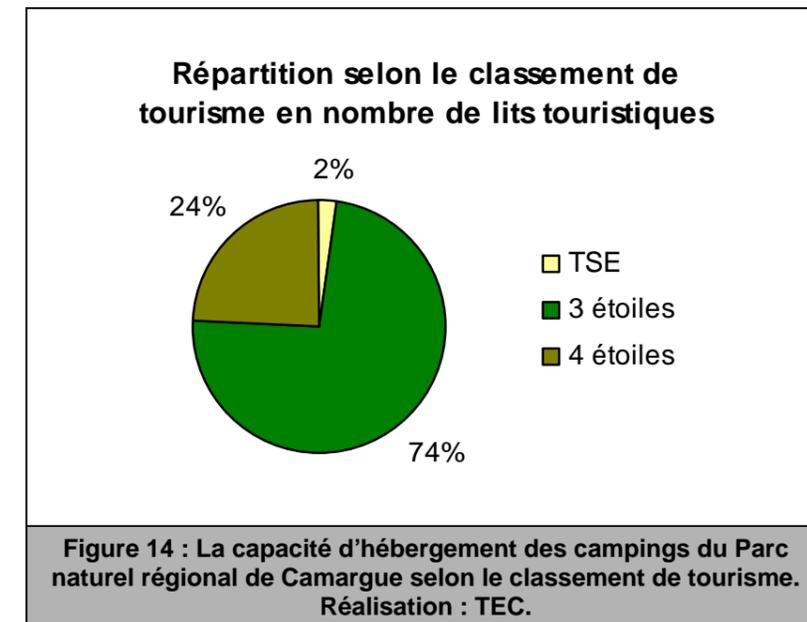
Suite à l'élargissement éventuel du Parc, on comptera 1 camping en plus situé à Port-Saint-Louis-du-Rhône et doté de 175 emplacements. A Tarascon (territoire environnant), on recense un petit camping (75 emplacements).

Le déséquilibre entre l'offre saintoise et le reste devrait donc persister, d'autant plus qu'il n'est pas compensé par l'offre d'Arles Centre, la ville d'Arles ne semblant pas chercher à se positionner sur l'hôtellerie de plein air. On n'y recense qu'un seul établissement et 100 emplacements.

Aux côtés de ce parc bien identifié, il ne faut pas omettre d'évoquer la pratique du camping sauvage, qui, si elle a régressée depuis les années 1980 où l'on recensait plusieurs milliers de campeurs dans les dunes des Saintes-Maries-de-la-Mer, reste répandue et peut être à l'origine de problèmes de dégradation et de pollution.

2.2. Une offre haut de gamme pour un positionnement balnéaire

Avec de grands établissements classés 3* et 4*, l'offre de l'hôtellerie de plein air du Parc est située dans le haut de gamme (FIGURE 14). L'absence de campings 1* et 2* est marquante, surtout si l'on considère les situations observées sur le littoral français (42% de la capacité dans ces deux catégories en 2002) et dans le département (40% en 2005).



Le positionnement de cette offre est assez « classique ». Les trois plus grands établissements du Parc jouent la carte des stations du littoral avec une forte orientation sur le tourisme balnéaire : mise en avant de la proximité des plages, équipement important en piscines et jeux d'eau (FIGURE 15), animation des soirées estivales...

Seul 1 camping à la ferme (on n'en recense que 2 dans tout le département en 2005), situé aux Saintes-Maries-de-la-Mer, vient quelque peu diversifier cette offre, en privilégiant davantage le côté rural de la destination.

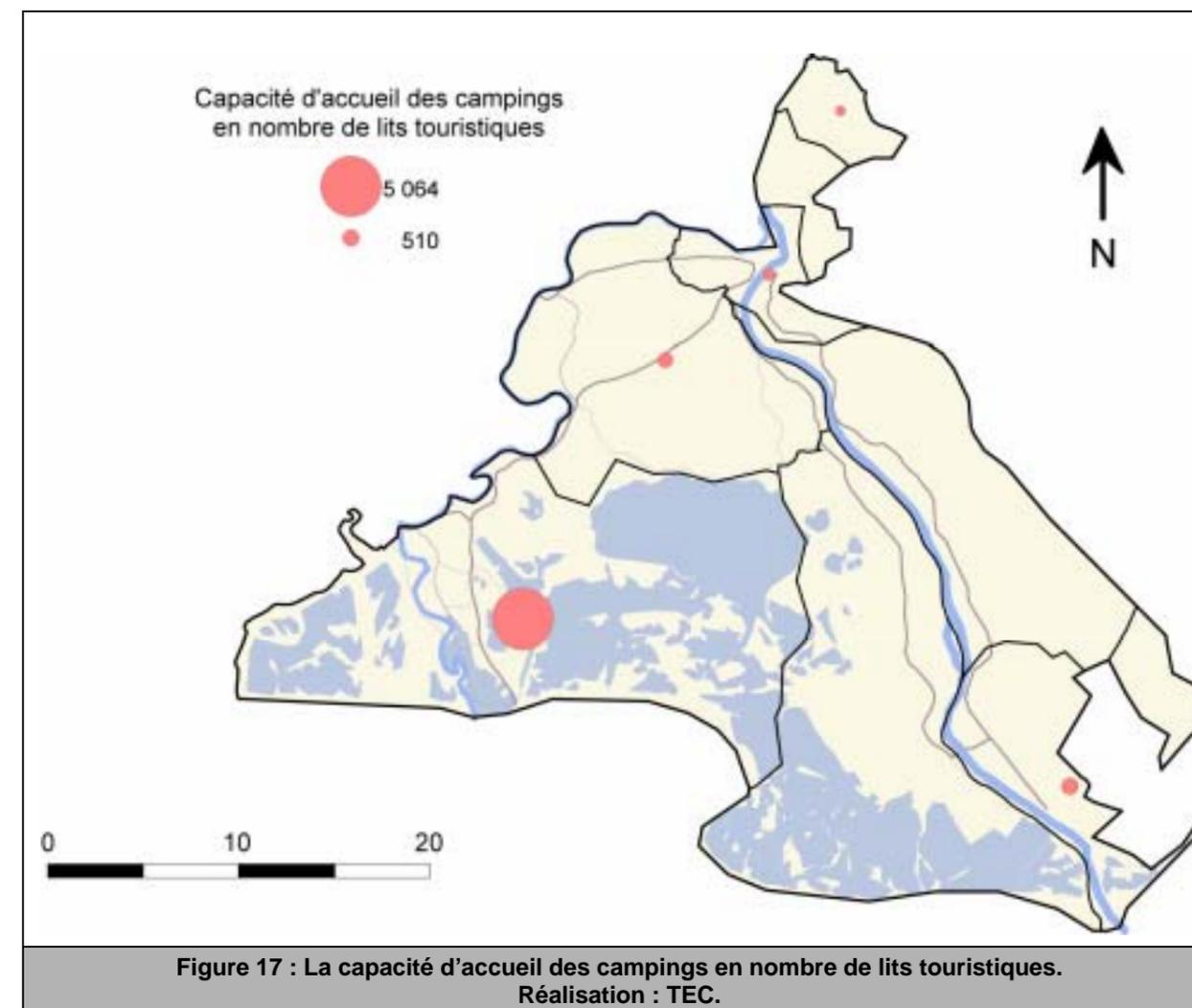
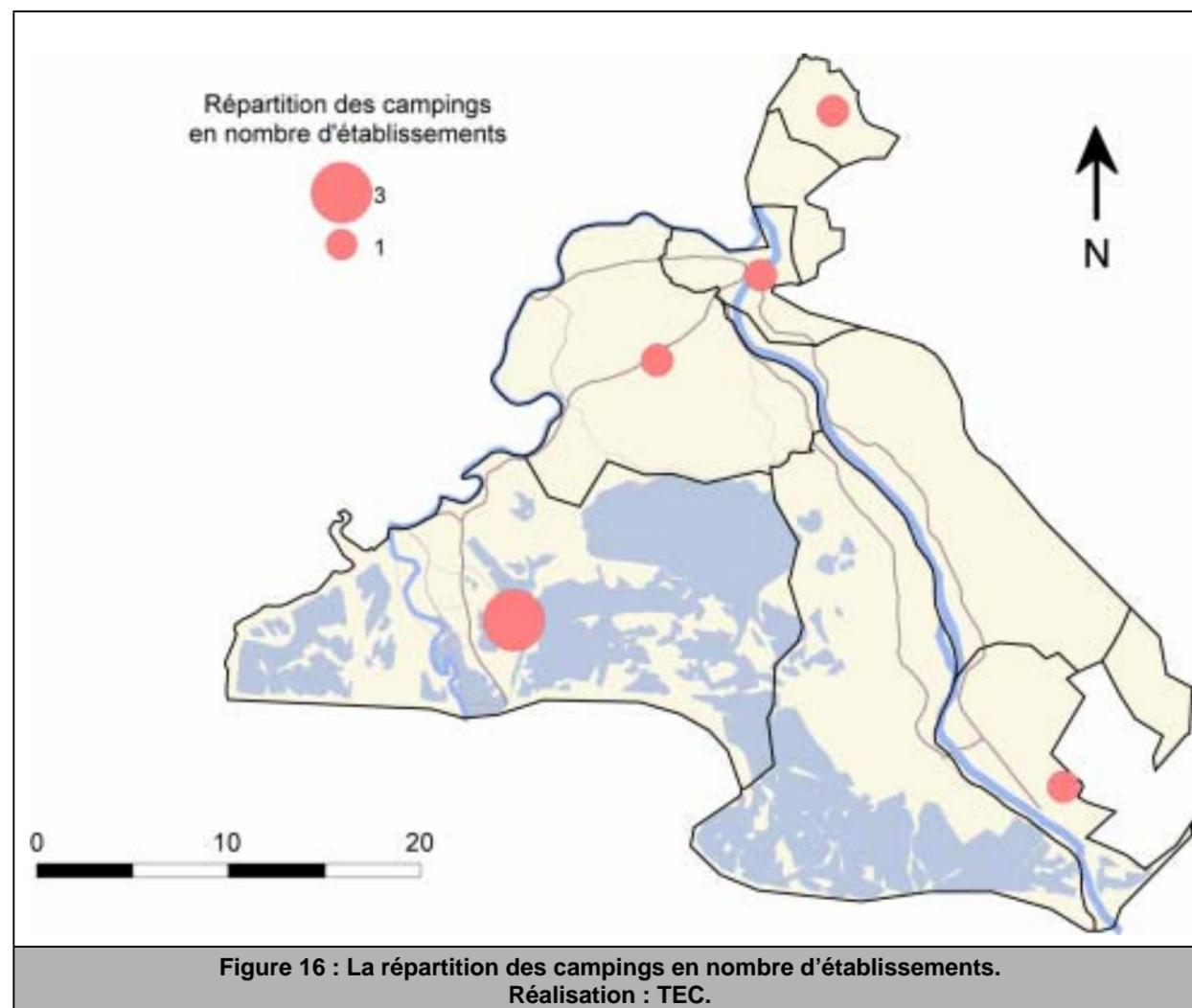


¹⁰ La capacité d'hébergement en lits touristiques provient soit de TIPI, quand l'information existe, soit du calcul suivant : Lits = emplacements x 3.

¹¹ Offre et organisation touristique des communes du littoral métropolitain, Les Cahiers de l'AFIT, 2004.

¹² L'offre touristique en matière d'hébergement dans les Bouches-du-Rhône en 2005, Observatoire Départementale du Tourisme, CDT 13, 2005.

¹³ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.



Tous les campings étudiés sont ouverts la majeure partie de l'année, rejoignant ainsi les 90% des campings du département ouvert au moins 6 mois dans l'année.

Il est difficile d'avoir une bonne visibilité sur les tarifs appliqués étant donné la diversité des configurations des campings et de leurs modes de location (forfait pour 2 ou 3 personnes, caravanes, mobil-homes...). De plus, les prix sont variables selon la saison. A titre indicatif, le forfait tente moyen s'échelonne entre 7 € (camping à la ferme) et 22 € sur le territoire actuel du Parc. D'une façon générale, le CDT 13 constate que les prix départementaux sont un peu supérieurs à la moyenne nationale et estime que pour une famille de 4, le tarif moyen journalier s'élève à 15,20 €¹⁴.

2.3. Un accueil professionnel, une artificialisation croissante

Le niveau d'équipement est assez élevé, avec :

- une part importante des habitations légères de loisirs (HLL) : les 3 grands campings du Parc proposent, à la location ou à la vente, des caravanes, des bungalows et des mobile-homes. A noter que cette artificialisation progressive des terrains de campings, améliorant ainsi les conditions d'accueil, est une tendance générale du secteur en France, qui accueille désormais des clientèles plus aisées qu'auparavant. Elle pose des questions de préservation de l'environnement naturel des campings ;
- des piscines : 5 des 7 établissements situés dans la zone d'étude en possèdent une ou plusieurs (2 campings ont une piscine chauffée) et tous proposent un ou plusieurs « loisirs types » (boulodrome, terrain de jeux pour enfants, ping-pong...) ;
- pas de restaurants, mais des snacks ;
- un accueil possible des personnes à mobilité réduite (l'information n'est pas systématiquement renseignée). Sur l'ensemble de la zone d'étude, 3 établissements disposent des équipements nécessaires (dont les 2 grands campings saintois), mais aucun ne détient le label « Tourisme et handicap » ;
- en terme d'animations, c'est la musique (dans le cadre de soirées thématiques, comme les « soirées gitanes », comprenant repas, animation musicale, danse...) et les loisirs qui priment, devant les animations sportives ou culturelles.

Le camping à la ferme, qui ne représente que 2% de la capacité d'hébergement de l'hôtellerie de plein air, ne propose aucun des services ou équipements énumérés ci-dessus, en adéquation avec son statut de « camping déclaré »¹⁵.

L'hôtellerie de plein air est la première offre d'hébergement marchand du Parc en terme de capacité d'accueil. Le secteur se concentre principalement aux Saintes-Maries-de-la-Mer, que ce soit en nombre d'établissements ou en capacité d'hébergement. Cette situation n'évoluera pas suite à l'élargissement du périmètre, si ce n'est en rapprochant le Parc de zones davantage pourvues (Moulès / Raphèle).

A travers le niveau d'équipement et les services proposés, les campings du Parc s'apparentent au parc classique du littoral français, avec un positionnement balnéaire assez haut de gamme. Les aires naturelles de camping et le camping à la ferme sont très peu développés, malgré un réel potentiel.

¹⁴ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

¹⁵ Pour ouvrir un « camping déclaré », une simple déclaration en mairie est nécessaire, avec un maximum de 6 emplacements ou 20 personnes. L'équipement peut se limiter à un point d'eau, un lavabo et un W-C.

Tableau synthétique de l'offre de l'hôtellerie de plein air dans le territoire d'étude

Classement de tourisme	0* étoile		2* étoiles		3* étoiles		4* étoiles		TOTAL	
	nbre établsmts	nbre lits	nbre établsmts	nbre lits	nbre établsmts	nbre lits	nbre établsmts	nbre lits	nbre établsmts	nbre lits
Territoire actuel du Parc (secteur 1)	1	120	-	-	2	4 059	1	1 344	4	5 523
Périmètre de révision de la Charte (secteur 2)	1	525	-	-	-	-	-	-	1	525
Extension spécifique à l'étude (secteur 3)	-	-	1	300	-	-	-	-	1	300
Territoire environnant (secteur 4)	-	-	1	225	-	-	-	-	1	225
TOTAL	2	645	2	525	2	4 059	1	1 344	7	6 573

**Figure 18 : L'offre de l'hôtellerie de plein air dans le territoire d'étude selon le classement de tourisme, en nombre d'établissement et de lits touristiques.
Réalisation : TEC.**

3. Les meublés de tourisme

Les meublés de tourisme se distinguent des hébergements marchands classiques. En effet, il ne sont pas le fait de professionnels du tourisme, mais de propriétaires privés qui mettent à la location un bien immobilier. Le secteur est donc moins visible, d'autant plus qu'une partie du parc ne bénéficie pas du classement en « meublés de tourisme » et n'est donc pas systématiquement répertoriée. La part du secteur informel est d'ailleurs traditionnellement importante dans cette forme d'hébergement, ce qui pose des problèmes supplémentaires d'évaluation. Notre analyse ne tient donc pas compte des meublés non classés, si ce n'est à titre indicatif aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

3.1. Beaucoup de meublés, mais peu de gîtes

Avec un total de 789 lits¹⁶ et 169 hébergements (Figure 20 et Figure 21), les meublés de tourisme représentent la 3^e offre marchande du Parc, loin derrière les campings et les hôtels, soit 9% de la capacité d'hébergement totale. Dans les Bouches-du-Rhône ce poids des meublés est légèrement inférieur¹⁷ (7%). La taille moyenne des meublés (4,6 lits par meublé) est légèrement supérieure à celle mesurée dans le département (4,3). Une fois encore l'offre se concentre principalement dans le sous-secteur des Saintes-Maries-de-la-Mer, qui regroupe 67% des locations, contre 20% sur Arles Camargue Nord et 13% sur Arles Camargue Sud-Est.

On ne recense que 4 meublés de tourisme dans le périmètre de révision (20 lits), alors que l'on en compte 43 rien que pour Arles Centre pour une capacité de 164 lits.

Les gîtes ruraux (Gîte de France) restent très minoritaires, et ceci quelque soit les secteurs du territoire d'étude considérés (Figure 19 et Figure 22). Ainsi, leur capacité d'hébergement représente seulement 17% de la capacité actuelle du Parc en meublés classés.

Arles Camargue Nord est le sous-secteur le mieux doté en gîtes, en adéquation avec l'environnement plus rural de cet espace. Les Saintes-Maries-de-la-Mer sont résolument positionnées vers de la location de meublés.

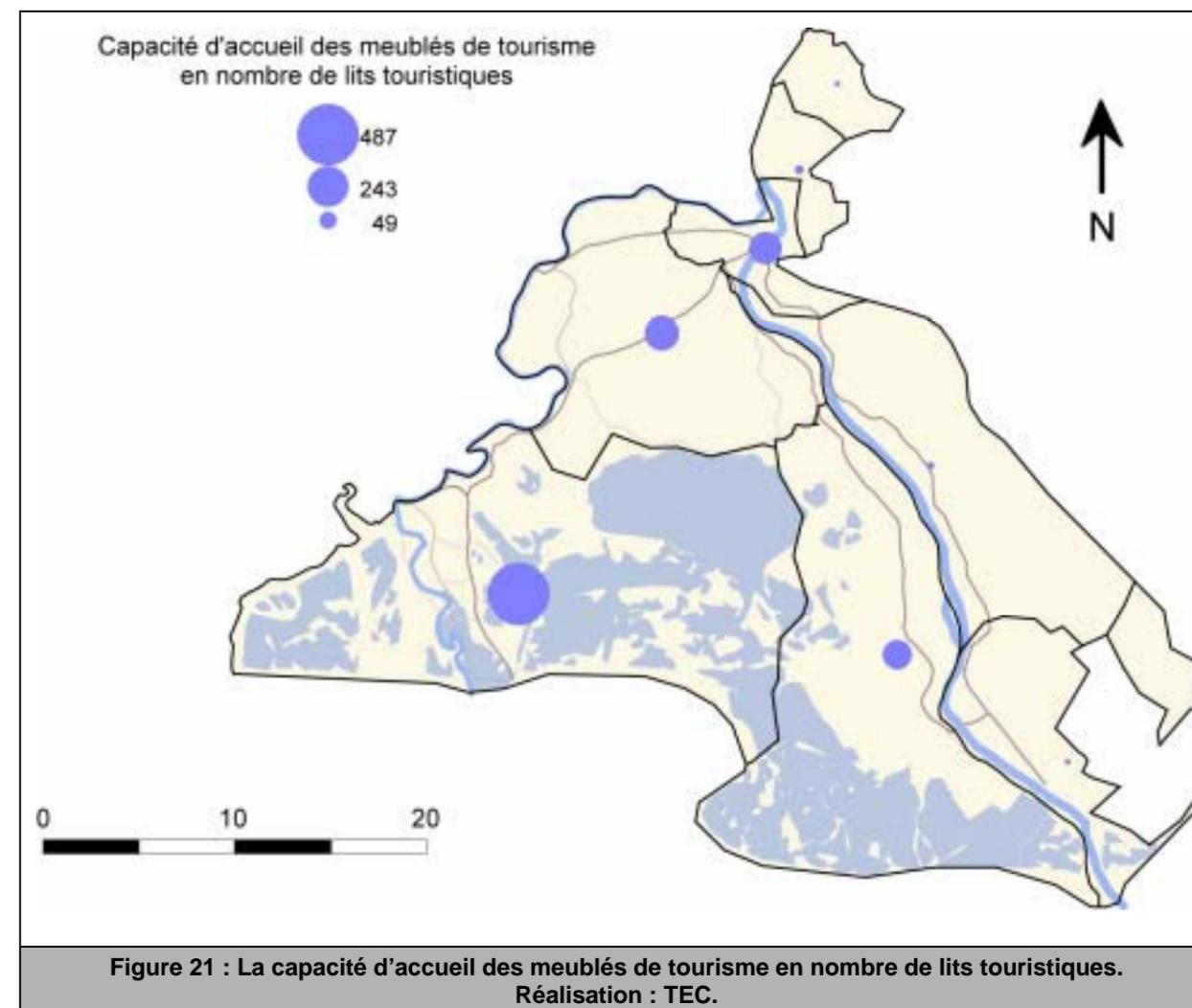
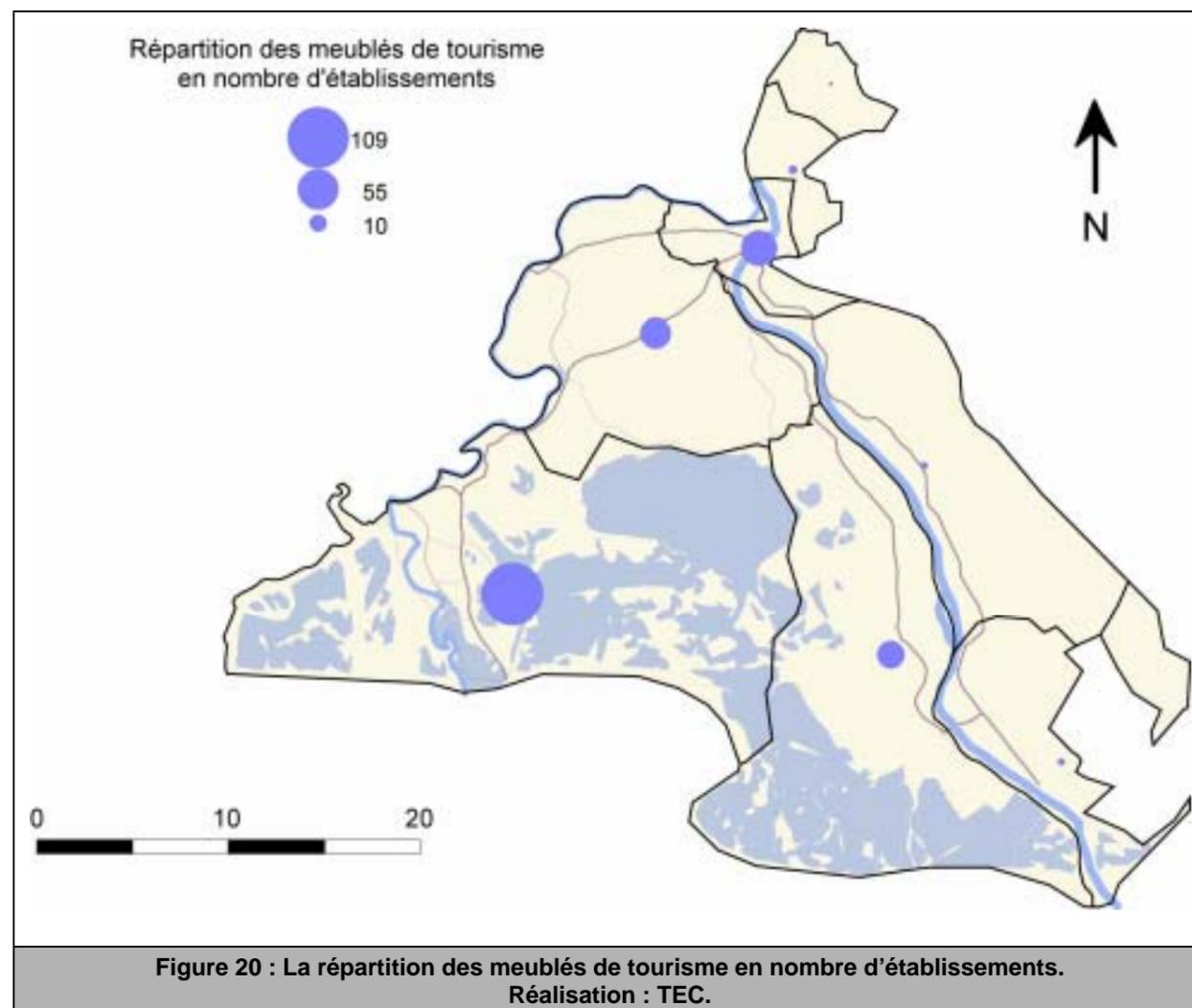
Cette offre est complétée de manière informelle par le parc de meublés non classés, dont l'importance est indéniable malgré le manque de données. Ainsi, pour les seules Saintes-Maries-de-la-Mer, une quarantaine de meublés non classés adhèrent à l'Office de tourisme, soit près de 170 lits marchands supplémentaires.

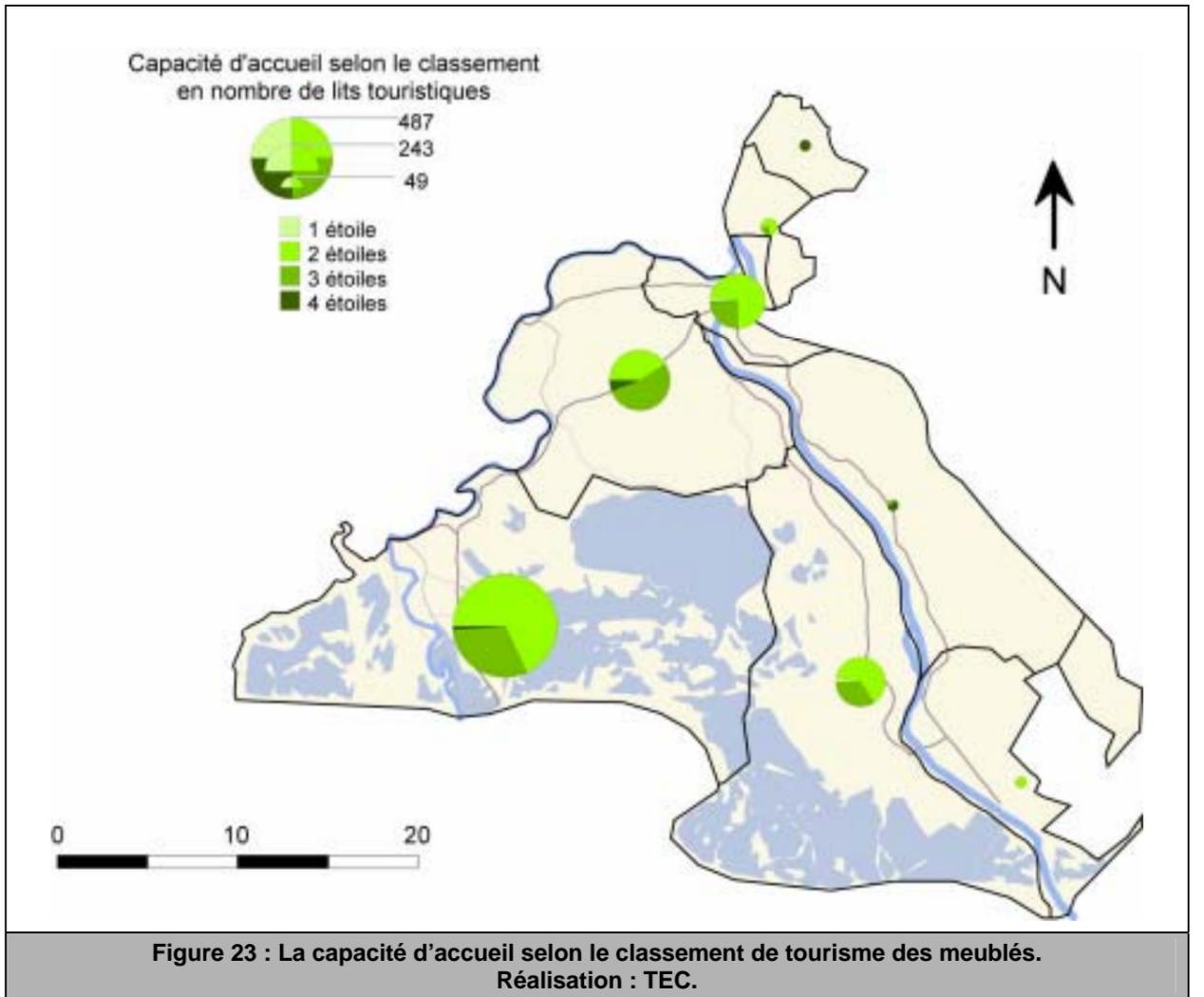
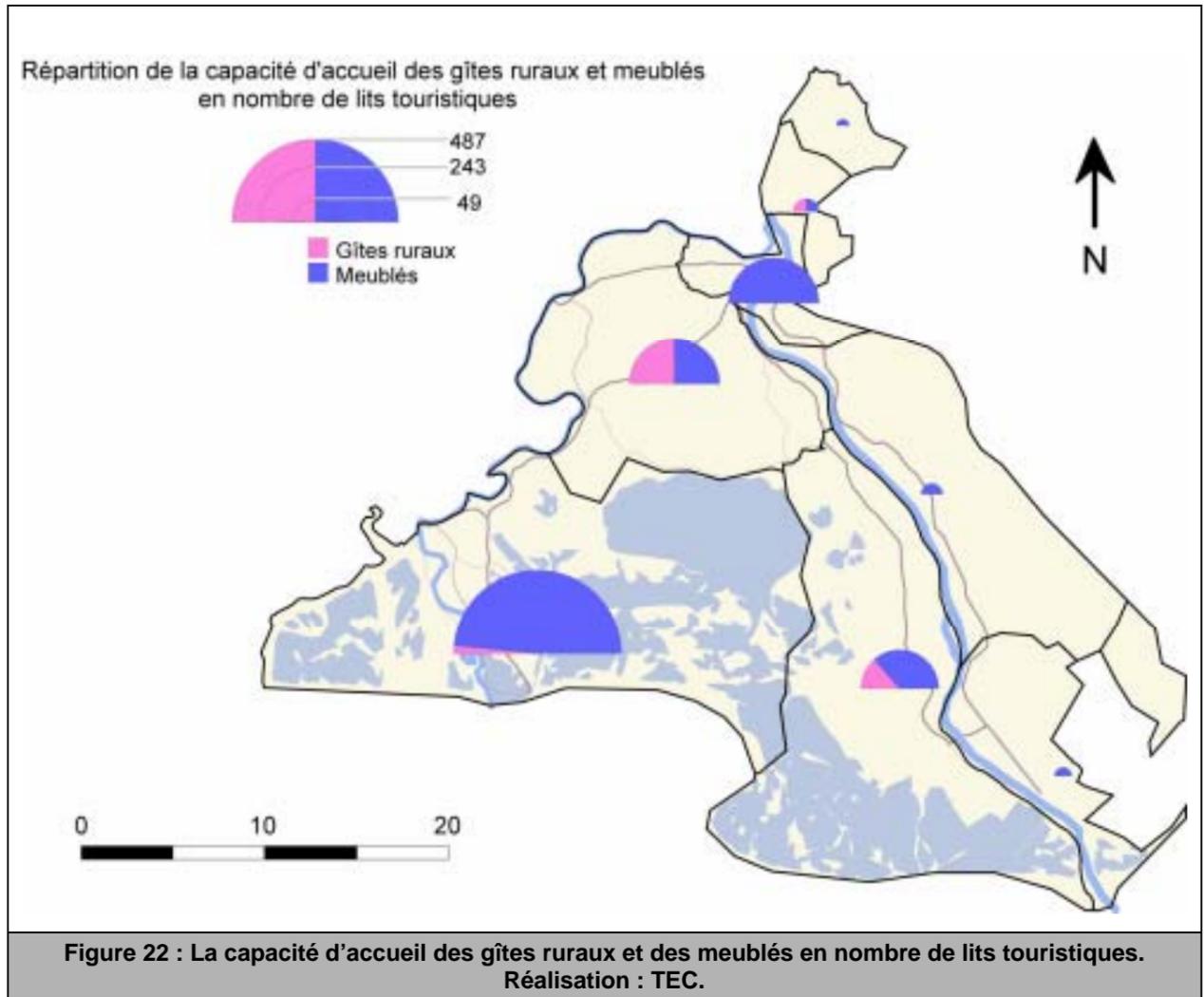
Sous-secteurs du territoire d'étude	Répartition des meublés de tourisme		TOTAL	Part des étblsts.
	Gîtes ruraux (Gîte de France)	Meublés		
Les Saintes-Maries-de-la-Mer	2	107	109	49%
Arles Camargue Nord	17	16	33	15%
Arles Camargue Sud-Est	7	29	27	12%
Tarascon	0	1	1	< 0,5%
Port-Saint-Louis-du-Rhône	0	2	2	< 1%
Arles Plan du Bourg	0	2	2	< 1%
Arles Nord	2	2	4	2%
Arles Centre	0	43	43	20%

Figure 19 : Les gîtes ruraux et meublés dans le territoire d'étude.
Réalisation : TEC.

¹⁶ La capacité d'hébergement en lits touristiques provient soit de TIPI, quand l'information existe, soit du calcul suivant : Lits = meublés x 4.

¹⁷ L'offre touristique en matière d'hébergement dans les Bouches-du-Rhône en 2005, Observatoire Départementale du Tourisme, CDT 13, 2005.



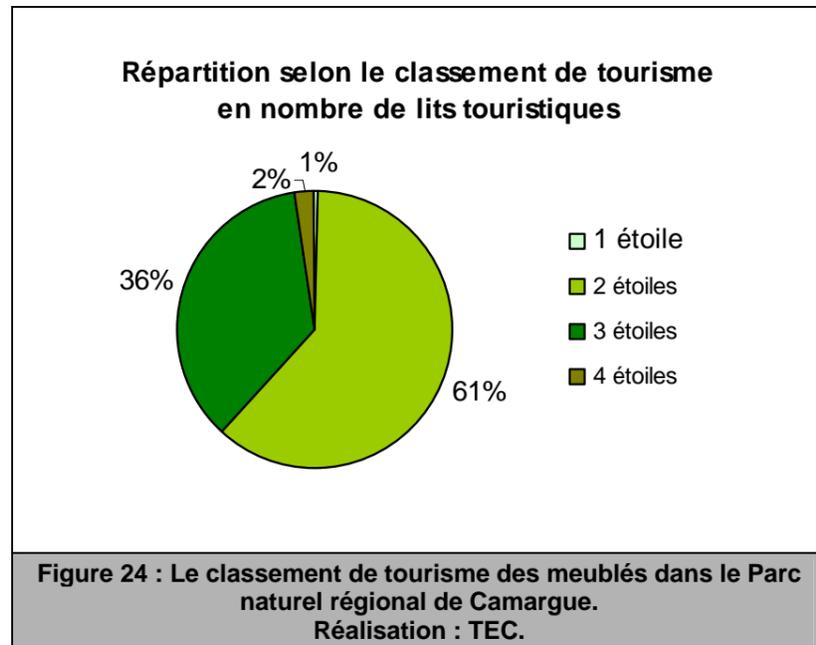


3.2. Un niveau de confort assez élevé pour les établissements du Parc

En terme de capacité d'hébergement, le secteur se situe dans le moyen-haut de gamme, avec 61% de ses lits en établissements 2* et 36% en 3* (FIGURE 23 et Figure 24).

Dans le périmètre de révision de la Charte, le niveau de confort suit les mêmes tendances que dans le Parc, avec 1 meublé 4*, 1 meublé 3* et 2 meublés 2*.

Comme dans le territoire actuel du Parc, près de ¾ des meublés dont Arles Centre dispose sont classés 2*.



D'une façon générale, on observe que les tarifs pratiqués dans le Parc (Figure 25) sont largement plus élevés que dans le reste du territoire d'étude.

Classement de tourisme	Tarifications moyennes maximales à la semaine (en euros)	
	Gîtes	Meublés
1 étoile	-	400
2 étoiles	506	516
3 étoiles	656	653
4 étoiles	890	non communiqué

Figure 25 : Les tarifs maximums moyens des locations de meublés dans le Parc naturel régional de Camargue.
Réalisation : TEC.

3.3. Des services peu développés

Quelques équipements et services, comme la mise à disposition de piscines (11% des établissements, notamment en résidences collectives), la fourniture d'une connexion Internet (37%), ou encore la présence d'une cheminée (31 établissements) sont des « petits plus » dans le confort de la clientèle.



Les meublés de tourisme, troisième offre marchande du Parc, constituent un secteur déterminant pour le Parc, notamment en raison du nombre important de propriétaires qu'ils rassemblent.

Cependant, le déficit en gîtes ruraux, que se soit sur le périmètre actuel ou d'extension, pose véritablement question. En effet, à l'heure actuelle, le meublé de tourisme « type camarguais » est un meublé 2* situé aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Tableau synthétique de l'offre de meublés de tourisme dans le territoire d'étude

Classement de tourisme	1* étoile				2* étoiles				3* étoiles				4* étoiles				TOTAL			
	meublés		gîte rural		meublés		gîte rural		meublés		gîte rural		meublés		gîte rural		meublés		gîte rural	
Secteurs du territoire d'étude	nbre étblts	nbre lits	nbre étblts	nbre lits	nbre étblts	nbre lits	nbre étblts	nbre lits	nbre étblts	nbre lits	nbre étblts	nbre lits	nbre étblts	nbre lits	nbre étblts	nbre lits	nbre étblts	nbre lits	nbre étblts	nbre lits
Territoire actuel du Parc (secteur 1)	1	4	-	-	101	416	12	67	40	223	13	62	1	10	1	7	143	653	26	136
Périmètre de révision de la Charte (secteur 2)	-	-	-	-	2	8	-	-	1	4	-	-	1	8	-	-	4	20	-	-
Extension spécifique à l'étude (secteur 3)	1	4	-	-	34	119	-	-	8	41	-	-	-	-	-	-	43	164	-	-
Territoire environnant (secteur 4)	-	-	-	-	1	4	2	8	1	4	-	-	1	7	-	-	3	15	2	8
TOTAL	2	8	-	-	138	547	14	75	50	272	13	62	3	25	1	7	193	852	28	144

**Figure 26 : L'offre de meublés de tourisme dans le territoire d'étude selon le classement de tourisme, en nombre d'établissement et de lits touristiques.
Réalisation : TEC.**

4. Les chambres d'hôtes

Comme les meublés de tourisme, les chambres d'hôtes sont gérées par des propriétaires souhaitant valoriser leurs biens immobiliers, tout en dégagant des bénéfices sous forme d'activité complémentaire (agriculteur, éleveur, artisan...). Les possibilités de louer seulement pour une nuit et de prendre son repas sur place (table d'hôte) distinguent les chambres d'hôtes des meublés de tourisme.

4.1. Une offre peu développée malgré des potentialités réelles

Les chambres d'hôtes restent des hébergements très confidentiels dans le Parc à l'heure actuelle, avec seulement 17 établissements recensés (FIGURE 28) dont 9 se situent aux Saintes-Maries-de-la-Mer. La capacité d'hébergement (FIGURE 29) de cette forme d'hébergement est donc très faible, avec 120 lits touristiques et seulement 1% de la capacité marchande du Parc. Les chambres d'hôtes¹⁸ représentent 1,5% de la capacité d'hébergement¹⁹ dans les Bouches-du-rhône. Le périmètre d'extension envisagé ne comprend que 2 chambres d'hôtes.

4.2. Un micro-secteur peu qualifié et peu lisible

Seuls 4 établissements bénéficient d'une classification Gîte de France sur le territoire du Parc (3 à Arles Camargue Nord et 1 aux Saintes-Maries-de-la-Mer). Aucune autre chambre d'hôtes Gîte de France n'est d'ailleurs recensée à travers le reste du territoire d'étude. D'autre part, il est intéressant de constater que c'est en dehors du territoire d'étude (« hors secteur ») que l'on compte le plus grand nombre de chambres d'hôtes (19), avec 1/3 des établissements labellisés Gîtes de France.

Cet engagement relativement timide dans des démarches de labellisation se retrouve à l'échelle du département, qui compte seulement 60% de ses 400 chambres d'hôtes labellisées. En Camargue, une partie de ces hébergements sont principalement utilisés comme hébergements de chasse, et il est possible que leurs propriétaires voient moins l'intérêt de s'engager dans une démarche commerciale « grand public ».

A titre indicatif, le prix moyen d'une chambre double aux Saintes-Maries-de-la-Mer est d'environ 55 € la nuitée, 70 € dans le périmètre d'extension et 49 € dans Arles Centre.

4.3. Un accueil chaleureux tout au long de l'année

Relativement peu nombreux, la plupart des propriétaires de chambres d'hôtes ne cherchent donc pas à se distinguer en adoptant un label en particulier. Ce qui importe dans le secteur, c'est la souplesse de l'accueil, la disponibilité de l'hébergeur, des qualités déterminantes qui se transmettent par le bouche à oreille. La grande majorité des chambres d'hôtes restent ouvertes toute l'année.

On ne recense que 6 tables d'hôtes (4 pour Arles Camargue Nord et Sud-Est et 2 pour Arles Centre).

Avec la plus petite capacité d'hébergement du Parc, les chambres d'hôtes n'ont pas un poids déterminant face à l'ensemble de l'offre d'hébergement disponible, et ce, malgré un contexte *a priori* favorable à leur développement.

Dans une optique d'aménagement du territoire et de diversification agricole, elles ont cependant un rôle marquant à jouer.

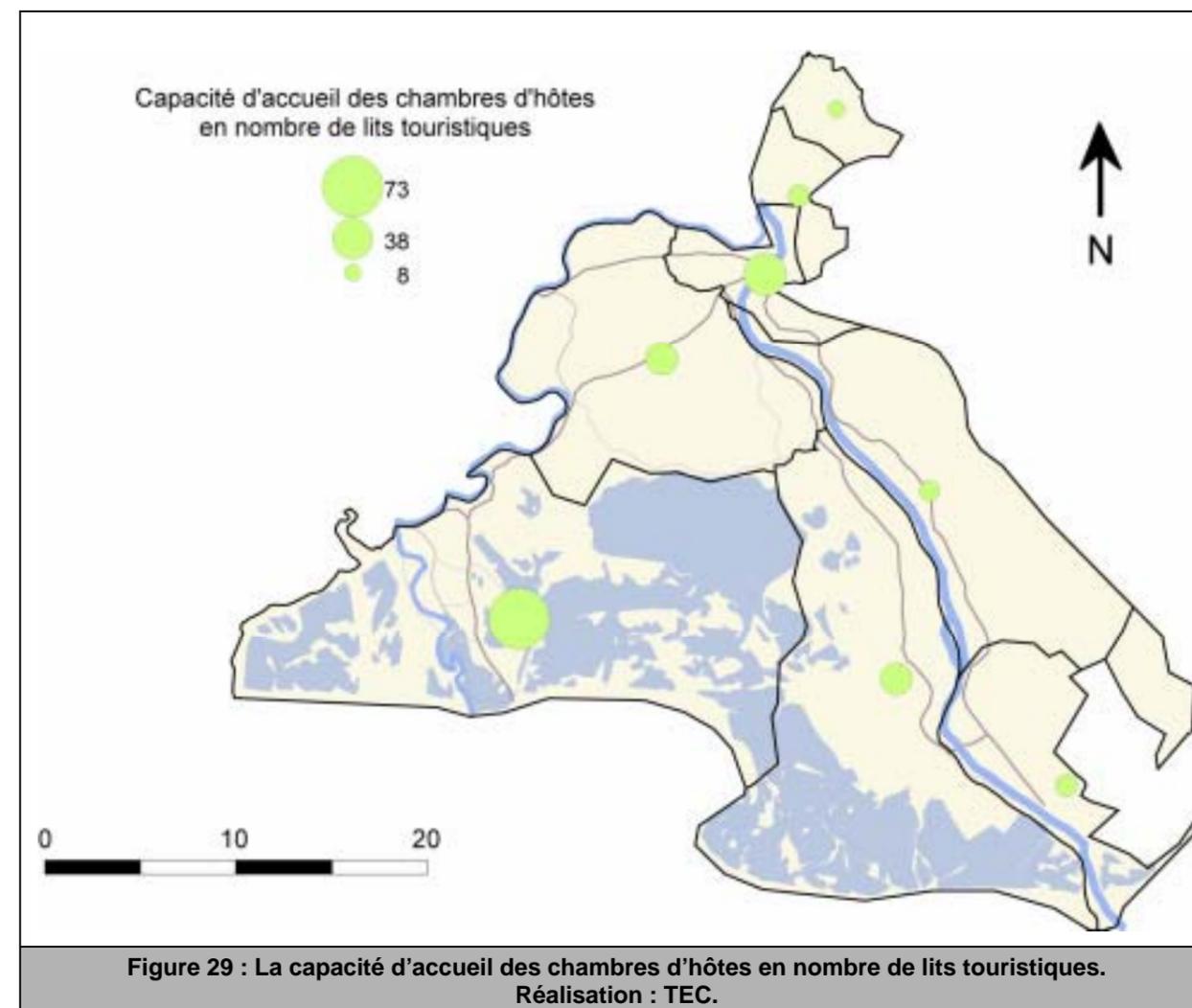
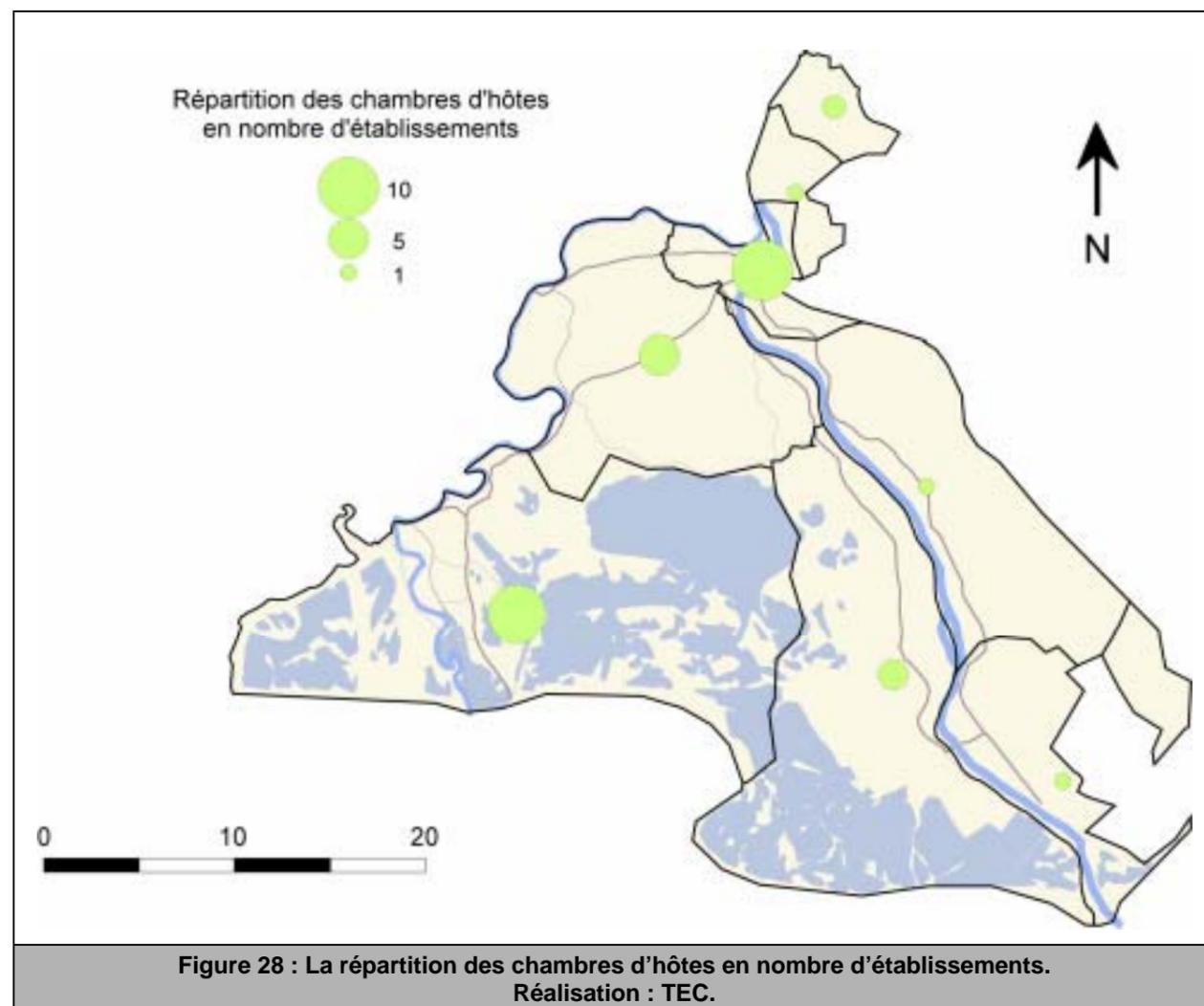
Le faible engagement dans des démarches de labellisation n'est pas forcément synonyme de manque de dynamisme étant donnée le mode de fonctionnement de cette forme d'hébergement (bouche à oreille, réseau d'amis...).

Tableau synthétique de l'offre de chambres d'hôtes dans le territoire d'étude

Secteurs du territoire d'étude	nbre établsmts	nbre lits
Territoire actuel du Parc (secteur 1)	17	120
Périmètre de révision de la Charte (secteur 2)	2	22
Extension spécifique à l'étude (secteur 3)	10	38
Territoire environnant (secteur 4)	3	20
TOTAL	32	200
Figure 27 : L'offre de chambres d'hôtes dans le territoire d'étude selon le classement de tourisme, en nombre d'établissement et de lits touristiques. Réalisation : TEC.		

¹⁸ Gîtes de France et Fleurs de soleil.

¹⁹ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.



5. Les résidences de tourisme

Rentables et appréciées du public, les résidences de tourisme sont très présentes dans les zones littorales les plus touristiques. La formule combine une location avec des services hôteliers et des activités sportives ou de détente à la carte²⁰.

5.1. Un seul établissement dans le Parc

On ne recense qu'un seul complexe 3* dans le Parc (aux Saintes-Maries-de-la-Mer), qui combine hébergement et balnéothérapie (centre de thalassothérapie Thalacap). Avec une capacité d'hébergement de 292 lits, l'établissement représente cependant à lui seul 3% de la capacité d'hébergement marchande du Parc. A l'échelle des Bouches-du-Rhône, l'importance de ce secteur est plus marquée, avec 15 établissements qui regroupent 7% de la capacité d'hébergement du département²¹.

5.2. Un complexe hors du commun : le Maeva d'Arles

Situé dans le secteur 3 (Arles Centre), le village²² de vacances Maeva (Groupe Pierre & Vacances) cumule plus de 1 000 lits dans une résidence hôtelière et une résidence de tourisme 3*. Cet immense complexe est une singularité dans les Bouches-du-Rhône, mais aussi dans une moindre mesure sur le littoral. Il s'étend sur 40 ha (Figure 31), est ouvert tout au long de l'année. 75% du chiffre d'affaires hors période d'été est assuré par l'activité de séminaire haut de gamme, ce qui permet un bon remplissage et la rentabilité de l'établissement. La taille critique permettant d'attirer le marché souvent difficile d'accès des grands séminaires est atteinte.

Le Maeva d'Arles (Pierre & Vacances) en quelques chiffres :

- un village vieux de 20 ans,
- 3 formules d'hébergement (hôtel, résidence hôtelière, résidence de tourisme),
- 320 chambres hôtelières 3*,
- 360 logements exploités par le groupe sur 550 disponibles,
- 4 restaurants,
- 20 salles de séminaires,
- plusieurs équipements sportifs : 1 centre équestre, 1 golf 6 trous, 1 complexe tennistique,
- 1 club enfant (de 5 à 18 ans),
- 8 piscines...

A l'heure actuelle, l'offre du Parc ne se caractérise pas par une forte présence des résidences de tourisme, une formule d'hébergement rencontrant pourtant un certain succès à l'échelle du littoral français, mais aussi aux portes du delta (Maeva d'Arles).

Tableau synthétique de l'offre de résidences de tourisme dans le territoire d'étude

Classement de tourisme	3* étoiles	
	nbre établsmts	nbre lits
Secteurs du territoire d'étude		
Territoire actuel du Parc (secteur 1)	1	292
Périmètre de révision de la Charte (secteur 2)	-	-
Extension spécifique à l'étude (secteur 3)	1	1 030
Territoire environnant (secteur 4)	-	-
TOTAL	1	1 322
Figure 30 : L'offre de résidences de tourisme dans le territoire d'étude selon le classement de tourisme, en nombre d'établissement et de lits touristiques. Réalisation : TEC.		

²⁰ Offre et organisation touristique des communes du littoral métropolitain, Les Cahiers de l'AFIT, 2004.

²¹ L'offre touristique en matière d'hébergement dans les Bouches-du-Rhône en 2005, Observatoire Départementale du Tourisme, CDT 13, 2005.

²² Village résidentiel de tourisme : établissement commercial d'hébergement classé qui s'inscrit dans le périmètre d'une opération de réhabilitation de l'immobilier de loisirs définie par l'article L.318-5 du code de l'urbanisme. Il est constitué d'un ensemble de locaux d'habitation meublés et est doté d'équipements et de services communs dans des locaux situés à proximité.

Bienvenue à ARLES CAMARGUE

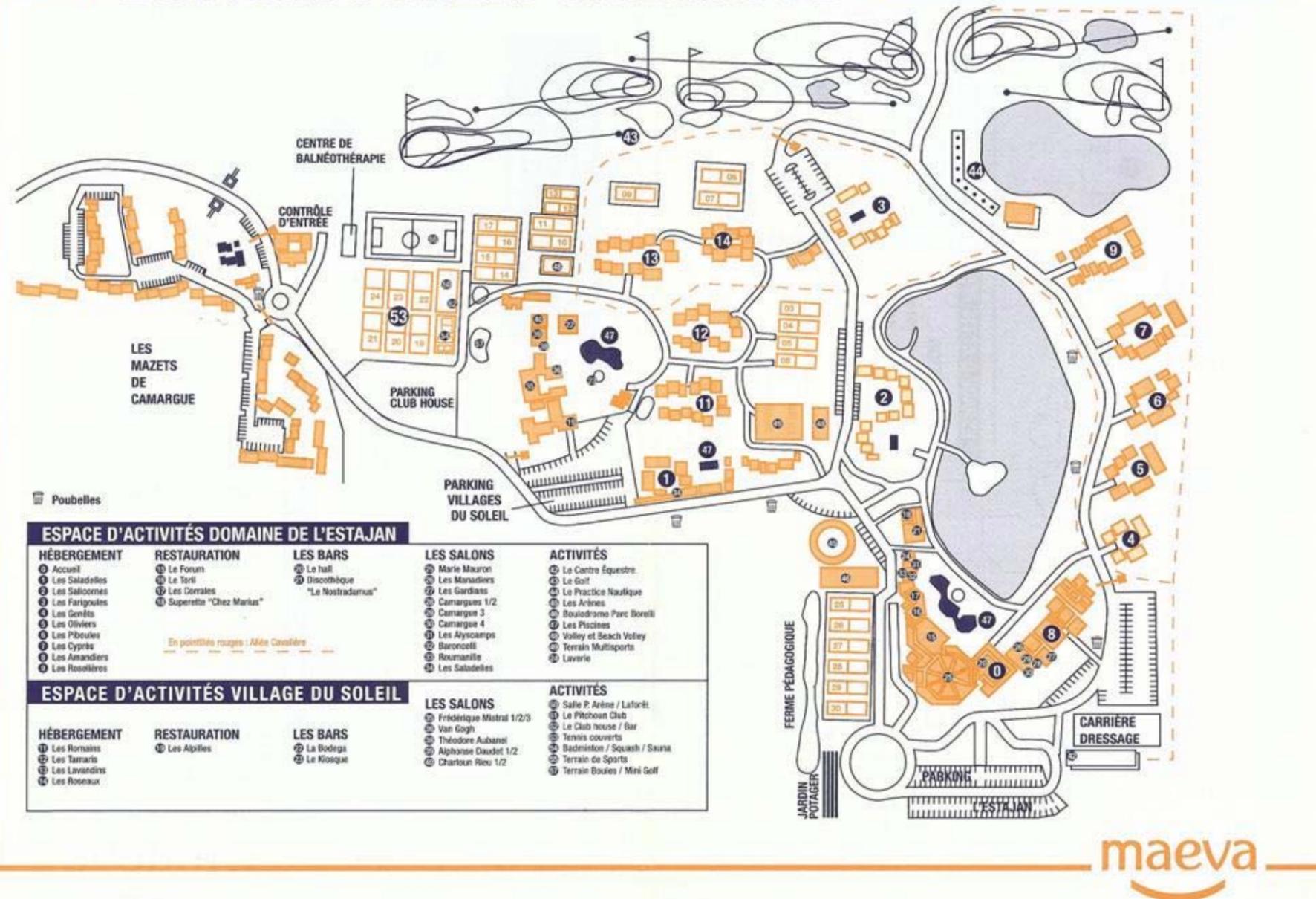


Figure 31 : Plan du village de vacances du Maeva d'Arles.
Source : Maeva d'Arles.

6. Les autres formes d'hébergement

6.1. Peu d'hébergements collectifs

Sur le territoire actuel, on recense trois formules d'hébergement collectif (dortoirs) :

- 1 centre de vacances (61 lits) qui accueille des groupes et des familles aux Saintes-Maries-de-la-Mer ;
- 1 auberge de jeunesse (51 lits), également aux Saintes-Maries-de-la-Mer ;
- 2 gîtes (20 lits) : 1 gîte de séjour (Saintes-Maries-de-la-Mer) et 1 gîte d'étape équestre (Arles Camargue Nord), très peu développés eu égard aux possibilités camarguaises dans le domaine de la randonnée pédestre et équestre.

D'autre part, on recense 1 seul hébergement collectif sur Arles Centre (109 lits) : il s'agit de l'auberge de jeunesse de la ville.

A souligner que le mode de gestion des hébergements collectifs est souvent associatif. La qualité des prestations offertes reste peu élevée.

6.2. Un rôle des résidences secondaires méconnu

Les résidences secondaires sont incontournables pour toute analyse de l'offre touristique. Si l'image du tourisme littoral renvoie à celle de campings, d'hôtels ou de meublés touristiques bondés en été, il ne faut pas oublier que 53% des nuitées réalisées par les Français et 17% des nuitées des étrangers le sont en hébergement non marchand : résidences secondaires ou logements principaux de parents ou d'amis²³. La côte méditerranéenne est extrêmement concernée par ce phénomène, puisque elle représente à elle seule 45% du parc du littoral français. Hébergement peu efficace du point de vue de l'utilisation de l'espace, les résidences secondaires montrent un rythme de construction toujours important et une contribution à l'artificialisation du littoral, particulièrement dans les sites de richesses écologiques.

Sur le territoire d'étude, il reste difficile de se prononcer sur la part réelle de cette forme d'hébergement. Quelques chiffres permettent néanmoins de visualiser son ampleur considérable : en 1999, on comptabilisait 7 735 lits en résidences secondaires aux Saintes-Maries-de-la-Mer et à Arles²⁴. Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, la part des résidences secondaires dans la capacité d'hébergement totale est de 40%. 63 résidences secondaires ont été construites entre 1991 et 2000 aux Saintes-Maries-de-la-Mer, soit 21% des constructions de logements neufs dans la commune sur cette même période. A noter que 2 agences immobilières saintoises sont spécialisées dans ce type de biens. A Port-Saint-Louis-du-Rhône, 136 résidences secondaires ont été construites sur cette même période.

Au-delà de ces chiffres, les cabanons constituent une spécificité du delta en matière de résidence secondaire. Ces habitats saisonniers, construits en matériaux légers, étaient à l'origine des rendez-vous de pêche (première moitié du XX^{ème} siècle). Aujourd'hui, la plupart ont été aménagés et bâtis en dur, constituant de véritables résidences secondaires, voire principales, pour les familles de la région (Marseille, Etang de Berre, Arles). Implantées sur le domaine public maritime sans autorisation, ces constructions sont dans l'illégalité par rapport à la loi littoral ; elles sont source de nuisances du fait de conditions sanitaires spartiates (absence de réseau d'assainissement) et de la fréquentation importante occasionnée sur cette bande littorale (pression sur les milieux dunaires). En 2004, une décision préfectorale a ordonné la destruction d'une vingtaine de cabanons à Beauduc.

6.3. Les camping-cars

Le tourisme en camping-car, qui est historiquement très développé en Camargue, n'est pas prêt de se raréfier si l'on en croit une étude menée par l'AFIT²⁵ (actuellement ODIT France) à ce sujet : progression constante de l'immatriculation de camping-cars neufs et d'occasion, location en plein essor, et ce à l'échelle française et européenne. La gestion de cette pratique, qui peut avoir (et a en Camargue) des impacts conséquents sur les milieux naturels, nécessite la bonne connaissance du cadre juridique en vigueur (le Code de la route en tant que véhicule, le Code général des collectivités territoriales pour le stationnement sur la voie publique et le Code de l'urbanisme en tant que caravane stationnant sur le domaine privé). De la même façon, les équipements et les outils envisageables pour améliorer l'accueil des camping-cars (et par la même limiter leurs impacts) doivent être identifiés :

- parkings traditionnels de centre-ville disposant d'espaces réservés aux camping-cars (emprise moyenne de 15m²) ;
- aires d'accueil spéciales permettant le stationnement de nuit comme de jour (24 à 48h), dans un endroit calme et paysager, pas trop éloigné des commerces et du centre-ville. L'aire peut être équipée d'une plate-forme de service pour la vidange et le ravitaillement en eau et nécessairement de poubelles assez conséquentes. Elle peut également proposer des tables et bancs de pique-nique et des aires de jeux pour les enfants (permet une meilleure acceptation de la pratique car il s'agit d'équipements partagés avec les habitants et les autres usagers) ;
- aires de services, sur le même modèle que les aires de stationnement court, mais avec des services plus conséquents : ravitaillement en eau, évacuation des eaux usées, évacuation des eaux noires, fourniture d'électricité... Cet équipement peut s'accompagner de place de stationnement évitant les files d'attente ;
- signalétique et information spécifiques, seuls moyens efficaces d'optimiser l'utilisation des aires de stationnement et de service.

²³ Offre et organisation touristique des communes du littoral métropolitain, Les Cahiers de l'AFIT, 2004.

²⁴ Base de données des communes du littoral métropolitain. Offre et organisation touristique des communes du littoral métropolitain, Les Cahiers de l'AFIT, 2004.

²⁵ L'accueil des camping-cars, Les Cahiers de l'AFIT, 2003.

La capacité d'hébergement considérable des résidences secondaires en fait la première offre d'hébergement en Camargue. En terme de fréquentation et de retombées économiques, il en va sans doute autrement (taux d'occupations beaucoup plus faibles, moins d'effets induits...)

Il est difficile de connaître précisément les caractéristiques des résidences secondaires. Leur manque d'efficacité, notamment en terme d'utilisation de l'espace, pose des questions d'artificialisation du littoral, à surveiller dans l'avenir

Tableau synthétique de l'offre d'hébergements collectifs dans le territoire d'étude

Secteurs du territoire d'étude	nbre établsmts	nbre lits
Territoire actuel du Parc (secteur 1)	4	132
Périmètre de révision de la Charte (secteur 2)	-	-
Extension spécifique à l'étude (secteur 3)	1	109
Territoire environnant (secteur 4)	-	-
TOTAL	5	241
<p>Figure 32 : L'offre d'hébergements collectifs dans le territoire d'étude selon le classement de tourisme, en nombre d'établissement et de lits touristiques. Réalisation : TEC.</p>		

Tableau synthétique de l'offre d'hébergements marchands dans le territoire d'étude

Classement de tourisme	Hôtellerie		Hôtellerie de plein air		Meublés de tourisme		Gîtes ruraux		Chambres d'hôtes		Résidences de tourisme		Hébergements collectifs		TOTAL	
	nbre étblsmts	nbre lits	nbre étblsmts	nbre lits	nbre étblsmts	nbre lits	nbre étblsmts	nbre lits	nbre étblsmts	nbre lits	nbre étblsmts	nbre lits	nbre étblsmts	nbre lits	nbre étblsmts	nbre lits
Territoire actuel du Parc (secteur 1)	56	2 315	4	5 523	143	653	26	136	17	120	1	292	4	132	251	9 171
Périmètre de révision de la Charte (secteur 2)	4	109	1	525	4	20	-	-	2	22	-	-	-	-	11	676
Extension spécifique à l'étude (secteur 3)	40	3 410	1	300	43	164	-	-	10	38	1	1 030	1	109	96	5 051
Territoire environnant (secteur 4)	3	154	1	225	3	15	2	8	3	20	-	-	-	-	12	422
TOTAL	103	5 988	7	6 573	193	852	28	144	32	200	2	1 322	5	241	370	15 320

Figure 33 : L'offre d'hébergements marchands dans le territoire d'étude selon le classement de tourisme, en nombre d'établissement et de lits touristiques.
Réalisation : TEC.

7. La restauration

Le Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs (CDT 13) donne une définition du restaurant de tourisme : « une entreprise commerciale de restauration dont la clientèle est principalement touristique et qui peut être exploitée toute l'année en permanence ou seulement en période saisonnière. On parle de « restaurant saisonnier » lorsque l'ouverture n'excède pas une durée de neuf mois par an fractionnée en une ou plusieurs périodes. Le service et le paiement sont effectués à table pour une clientèle assise. »

Les données disponibles dans TIPI ne permettent pas d'affiner l'analyse au niveau du restaurant de tourisme. Par contre, nous nous en tiendrons à la restauration commerciale, l'une des deux formes de restauration du secteur (avec la restauration collective).

7.1. La bipolarité Arles / Les-Saintes-Maries ne corrige pas le retard par rapport au reste des Bouches-du-Rhône

D'après TIPI, on compte 43 établissements de restauration (sans les restaurants hôteliers) sur le territoire actuel du Parc, avec une gamme relativement étendue comprenant restaurants, brasseries, crêperies, fast-foods, fermes auberge et snacks. Si l'on considère uniquement les restaurants et que l'on ajoute ceux qui dépendent d'un hôtel, on arrive à un total de 64 restaurants dans le Parc.

Le secteur est principalement développé aux Saintes-Maries-de-la-Mer, la commune regroupant les $\frac{3}{4}$ de l'offre. Dans le périmètre d'extension, c'est Port-Saint-Louis-du-Rhône qui centralise l'offre de restauration avec 13 établissements. Mais le plus grand nombre d'établissements se concentrent à Arles Centre (94 établissements dont 74 restaurants non hôteliers), la ville regroupant ainsi presque la moitié de l'offre disponible sur l'ensemble du territoire d'étude. Cependant, à l'échelle du département, le territoire « Camargue » (CDT 13) représente 11% de l'offre, loin derrière « Marseille » (40%) et la « Provence » (49%)²⁶.

7.2. Cuisine méditerranéenne et traditionnelle, servie à des tables fermées une partie de l'année

La plupart des cartes proposent une cuisine « méditerranéenne », « provençale », « traditionnelle » et « camarguaise », selon la base de données TIPI.

Beaucoup d'établissements misent également sur les spécialités des autres régions françaises (crêperie et bouchon lyonnais en tête) et internationales (oriental et espagnol en premier, asiatique et autres ensuite). Les pizzerias font également parties du paysage culinaire.

La cuisine traditionnelle et de terroir est à l'honneur, mais les restaurants gastronomiques sont peu répandus, seuls 2 établissements figurant dans le guide Michelin.

Dans le Parc, la majorité des établissements ferment une partie de l'année (65%), une quinzaine d'établissements seulement restant ouverts tout au long de l'année. Il n'a pas été possible d'analyser en détail les périodes et durées de fermeture.

Presque la moitié de l'offre en restaurants du Parc dépend du secteur hôtelier : le secteur est assez peu développé sur ce territoire (forte saisonnalité qui limite la rentabilité ?)

La cuisine de terroir est bien représentée, mais peu d'établissements de cuisine gastronomique se distinguent

²⁶ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

8. Les transports

En matière de transport, il faut distinguer les moyens permettant de se rendre en Camargue, qui sont des activités non spécifiques au tourisme, et les moyens de cheminement internes qui structurent ou sont le support de produits touristiques.

8.1. La Camargue est bien desservie par les différents moyens de transport...

Les réseaux et infrastructures de transport des Bouches-du-Rhône sont particulièrement bien développés, au point d'en faire l'un des atouts du département. Dans ce contexte, le delta est loin d'être isolé :

- 2 aéroports à proximité d'Arles : l'aéroport international de Nîmes-Arles-Camargue (25 km) et l'aéroport de Marseille-Provence (70 km) ;
- 2 gares ferroviaires (Arles et Tarascon) ;
- 1 voie rapide qui longe les frontières du territoire actuel du Parc ;
- 1 gare routière (Arles).

8.2. ...mais le cheminement interne est plus problématique

D'une façon générale, le secteur des transports se structure principalement autour d'Arles Centre qui regroupe plus des deux tiers des prestataires et équipements. Arles fonctionne d'une certaine manière comme la base logistique du tourisme en Camargue.

Dans le Parc et son éventuel périmètre d'extension, c'est l'importance des équipements portuaires qui ressort, l'essentiel de l'offre se concentrant à Port-Saint-Louis-du-Rhône et aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Certains prestataires de transport sont davantage orientés vers une clientèle touristique :

- 8 locations de voitures ;
- 5 armateurs-bateliers ;
- 5 autocaristes ;
- 6 loueurs de 4x4 ;
- 1 loueur d'avions et d'hélicoptère.

En terme d'équipements, on recense :

- 2 aires de stationnement pour camping-car ;
- 5 ports de plaisance ;
- 1 port fluvial et 2 haltes fluviales ;

- 2 ports à sec et 2 ports abris.

On recense également 3 petits trains touristiques au sein du territoire du Parc (un dans chaque sous-secteur), sur les 10 comptabilisés au plan départemental. Généralement, les petits trains permettent une découverte de la commune dans laquelle ils sont implantés. En Camargue, ils relèvent de propriétaires privés et permettent de découvrir les rives du Vaccarès (Domaine Paul Ricard) et les marais salants (Compagnie des Salins du Midi).

Malgré une bonne desserte externe du territoire (pour arriver en Camargue), la desserte interne montre des faiblesses, notamment pour le transport vers les différents hameaux en transport collectifs, ou pour la découverte sans voiture de la Camargue. Ces questions rejoignent une problématique plus générale d'accessibilité et d'ouverture des espaces au public (voir partie suivante)

9. Les réceptifs

On recense 5 organismes dédiés à la structuration de l'activité touristique dans le Parc naturel régional de Camargue. Il s'agit de l'Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer et d'un bureau annexe de l'Office de tourisme d'Arles (Salin-de-Giraud). On compte également 1 service de guides privés à Gageron²⁷ et 2 agences immobilières spécialisées (Saintes-Maries-de-la-Mer). Il faut ajouter dans le périmètre de révision l'Office de tourisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

L'essentiel du secteur réceptif se concentre à Arles Centre, avec 5 agences de voyages émettrices et 2 centrales de réservation qui viennent en complément de l'Office de tourisme (1 bureau principal et 4 annexes), de 2 services de guides et d'un syndicat hôtelier.

La qualité de l'accueil dans les offices de tourisme du territoire d'étude est élevée, avec un classement de tourisme 4* à Arles et aux Saintes-Maries-de-la-Mer (les deux établissements sont également normalisés AFNOR) et 2* à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ces opérations de qualification constituent un investissement financier non négligeable pour les Offices de tourisme, qui sont obligés de s'y conformer par mesure de crédibilité auprès du grand public.

En dehors des offices de tourisme et des services de guides, la réception des touristes se fait chez les autocaristes, certains étant spécialisés dans les excursions organisées à travers le delta et sa région proche.

²⁷ Il s'agit d'un guide conférencier indépendant qui travaille régulièrement pour l'Office de tourisme d'Arles (sans contrat d'exclusivité).

LES FILIERES DU TOURISME

L'approche par filière permet de mettre en évidence la plus ou moins grande structuration de l'offre touristique, en distinguant plusieurs thématiques communes au contexte départemental (filiale culture, filiale affaire...) ou plus spécifiques à la destination Camargue (filiale naturaliste, filiale agricole et terroir...), ces dernières ayant été imaginées à l'occasion de la présente étude. Certaines filières sont clairement identifiables, en raison de leur niveau d'intégration, faisant appel à des prestataires et des équipements spécifiques, comme la filiale affaire, par exemple. D'autres sont plus délicates à cerner, car plus diffuses, moins structurées et non spécifiques à tel ou tel prestataire. On citera en exemple le cas de la filiale naturaliste qui peut inclure à la fois des gestionnaires d'activités de découverte, des hébergeurs, voire aucun prestataire du tout dans le cas de visites libres, réalisées en dehors des sites d'accueil du public. Pour chaque filière, l'analyse du contexte s'appuie sur un inventaire des ressources disponibles et une évaluation des équipements et prestations proposés.

1. Filière loisirs de pleine nature

1.1. La randonnée équestre

La randonnée équestre est largement plus répandue en Camargue que dans le reste du département. Cette pratique est généralement proposée par des centres équestres ; elle comprend un certain nombre de pratiques autour du cheval qu'il convient de distinguer²⁸. On parle tout d'abord de « promenades » pour définir les sorties de courtes durées (1h00 à 3h00). Celles-ci sont assurées par un grand nombre de prestataires en Camargue et proposées par beaucoup d'hébergeurs. Vient ensuite à la « courte randonnée » qui s'établit sur une demi-journée ou une journée entière, et prévoit un arrêt déjeuner. En Camargue, ce type de sorties est assez répandu, le but de la randonnée pouvant être par exemple une approche de la mer à cheval pendant la matinée, suivie d'une baignade et d'un pique-nique sur la plage. Enfin, on distingue la « longue randonnée », qui se déroule sur un minimum de 2 jours, avec hébergement des cavaliers et des chevaux le soir venu. Ces randonnées plus longues, qui nécessitent donc une logistique plus approfondie, mais aussi des cavaliers et des chevaux plus expérimentés, sont beaucoup moins fréquentes.

Une véritable « culture du cheval » en Camargue

En première approche, la Camargue est un site de choix pour la pratique de la randonnée équestre. L'omniprésence des milieux naturels et les paysages attractifs fournissent un cadre idéal à cette pratique. Mais cet aspect reste le lot commun de tous les espaces préservés. C'est la culture du cheval, fortement développée en Camargue, qui se présente réellement comme une spécificité, et par la même, un atout incontournable. Ainsi, le territoire actuel du Parc se trouve être au cœur du berceau du cheval de race Camargue. Cet animal, parfaitement adapté aux conditions extrêmes du delta (marais, insectes, terrains

meubles, salinité, vent...), est fortement lié à la culture gardiane et constitue le partenaire indispensable lors de la manipulation des taureaux. Rustique, endurant, mais aussi docile, le cheval de Camargue s'adresse également à l'équitation de loisirs (cheval de selle).

Selon TIPI on recense 28 « centres équestres » dans le Parc, la grande majorité d'entre eux (26) étant implantés aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Cependant, la Fédération Française d'Equitation ne recense que 6 clubs affiliés. La plupart des prestataires sont en effet uniquement tournés vers l'organisation de promenades, l'enseignement restant très minoritaire (une piste de développement possible, pour de l'enseignement « ludique » ?). L'organisation de véritables randonnées sur plusieurs jours est beaucoup plus rare (ex : le tour du Vaccarès), malgré l'intérêt de relier des itinéraires entre la Camargue, le Luberon et les Alpilles.

Il ne faut cependant pas oublier les contraintes liées à la rudesse du climat camarguais (écarts de températures, vent, sécheresse en été, profusion d'insectes...) qui peuvent gêner la pratique de la randonnée équestre.

Des équipements insuffisants et de qualité inégale

Malgré ce grand nombre d'établissements et de lieux dédiés au cheval et à l'équitation, la Camargue ne connaît pas l'essor que l'on pourrait imaginer en matière de randonnée équestre. Une des premières raisons se trouve dans les lacunes de l'offre d'itinéraires équestres (Figure 34). Ils sont insuffisants en nombre, empruntent majoritairement des voies revêtues (ce qui pose des problèmes de sécurité), et ne sont pas suffisamment connectés entre eux pour pouvoir permettre des randonnées plus longues. Une partie du réseau d'itinéraires équestres est inscrite au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), coordonné par le Conseil Général, ce qui assure sa pérennisation mais ne garantit pas sa qualité. Un projet d'amélioration de ce réseau a été entrepris par le Parc en 2004 (Figure 35), conduisant à des propositions d'extension du tracé actuel, avec par exemple l'expérimentation de l'utilisation d'une partie de digue ; dans ce cadre, un projet de convention pourrait voir le jour entre le Conseil Général et le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM). Les conflits existants entre les usagers et le manque d'acceptabilité de la pratique par la population locale participent à ralentir les démarches engagées.

Le déploiement de la randonnée équestre en Camargue est également freiné par le manque de structures d'accueil pour les cavaliers et leurs chevaux. En effet, si l'on recense de nombreuses possibilités d'hébergement pour les cavaliers, les prestataires qui accueillent les chevaux « étrangers au delta » sont beaucoup plus rares : on n'en recense que 5, tous situés aux Saintes-Maries-de-la-Mer, pour une capacité non négligeable d'environ 250 places (surtout au pré, puis en stalles et en boxes). On note un certain désintérêt de la profession pour les chevaux qui n'appartiennent pas à la race Camargue, généralement justifié par le manque d'adaptation de ces animaux aux conditions extrêmes du delta et le manque d'éducation de leurs cavaliers. La défense « farouche » de la race apparaît ici en toile de fond.

²⁸ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

La professionnalisation des prestataires, gage d'une meilleure qualification de l'offre

Plus de 90% des centres équestres saintois, font partie de l'Association Camarguaise de Tourisme Equestre. Ce réseau a permis de mettre fin à certains abus qui pouvaient être observés quelques années en arrière (maltraitance des animaux, manque de qualification des accompagnateurs...). Afin de professionnaliser davantage l'offre et de garantir des prestations respectueuses notamment de l'environnement, le Parc accompagne depuis 2005 les établissements dans la mise en œuvre d'une charte du tourisme équestre fondée sur l'attribution de la marque « Parc naturel régional ». Cette amélioration de l'accueil des cavaliers, débutants ou confirmés, ne garantit cependant pas l'intérêt des itinéraires proposés. Les situations sont donc variables en fonction des prestataires et de leur localisation.

Le Parc constitue une « terre de cheval » par excellence, ce qui lui confère des potentialités incontournables en matière de tourisme équestre. En terme d'image, la promotion de la Camargue s'appuie d'ailleurs largement sur les clichés des gardians montés sur les chevaux camarguais.

C'est la longue randonnée qui pâtit le plus de l'insuffisance des équipements et de la faible densité du maillage ; on ne recense d'ailleurs que trois prestataires qui proposent cette forme de randonnée équestre en Camargue.

1.2. La randonnée pédestre

Comme pour la randonnée équestre, la randonnée pédestre se décline sous plusieurs formes. Originellement, on parlait de grande randonnée, une activité sportive à part entière visant à relier plusieurs sites sur plusieurs jours, nécessitant l'hébergement des randonneurs. De là se sont déclinés des réseaux dédiés à cette pratique (les GR). Mais aujourd'hui, la randonnée pédestre rassemble aussi les promeneurs et les randonneurs moins chevronnés, qui s'adonnent à cette pratique sur des distances et des temps plus courts (de 2 à 8h00). Le terme de « marche à pied » devient alors plus adéquat. L'activité connaît un réel engouement à l'échelle nationale et départementale, la recherche d'un contact privilégié et respectueux (mode de déplacement doux) avec la nature constituant le motif principal.

Un cheminement accessible au plus grand nombre, des villages comme autant d'étapes possibles

L'intérêt paysager du delta n'est pas aussi prégnant que pour la randonnée équestre étant donnée l'allure plus réduite des marcheurs : les paysages défilent moins vite, au risque d'être plus lassants pour certains (« platitude » extrême sans horizon, grands espaces cultivés vides en certaines saisons...). Il existe une multitude de chemins ruraux (les drailles), du fait de la fonction agricole de la Camargue, qui serpentent entre et à l'intérieur des parcelles. L'absence de dénivelé autorise la randonnée à un maximum de personnes. La facilité du cheminement écarte une certaine catégorie de randonneurs, en attente de sensations fortes et d'efforts poussés, mais peut intéresser les seniors et les promeneurs les plus occasionnels. D'après une association locale (Association des Randonneurs du Pays d'Arles), l'intérêt de l'offre camarguaise réside dans sa complémentarité avec le reste du département. Elle permet par

exemple des débuts de saison plus faciles, permettant une « mise en route » avant d'attaquer les dénivelés.

Une autre ressource importante est la présence des villages camarguais qui se répartissent sur l'ensemble du territoire du Parc. Ces petits bourgs, parfois dotés d'hébergements et de petits commerces semblent pouvoir constituer des étapes idéales sur le chemin des randonneurs. A souligner l'intérêt du patrimoine bâti camarguais, généralement méconnu, et pourtant souvent bien visible depuis les chemins.

Les conditions climatiques difficiles, mais aussi l'humidité de certains sols et les risques d'inondations inhérents, constituent les principales contraintes physiques de la randonnée pédestre dans le Parc.

Un réseau d'itinéraires peu attractif et inadapté aux potentialités du site

Le réseau inscrit au PDIPR (Figure 34) propose seulement trois itinéraires : le GR 653 qui relie Arles à Saint-Gilles (14,5 km), une longue boucle au niveau des Saintes-Maries-de-la-Mer (42 km) et la digue à la mer qui relie Salin-de-Giraud aux Saintes-Maries-de-la-Mer (32,5 km). Ce réseau n'est pas satisfaisant : il ne fournit qu'une seule boucle et présente des distances trop longues sans arrêt. La faible connectivité existante ne s'appuie pas délibérément sur les villages camarguais. La qualité des sentiers n'est pas idéale : beaucoup des voies inscrites sont revêtues (GR 653), on ne compte aucun aménagement d'ombrage, d'accès à l'eau, la signalétique est incertaine ou absente... Comme pour le réseau équestre, le réseau pédestre fait l'objet d'un projet d'amélioration au Parc (Figure 36).

A souligner que la commune d'Arles propose deux circuits à pied au cœur de la cité, mais qui ne sont pas les plus demandés par les visiteurs.

Une offre dénuée de prestataires

On ne recense que 3 associations de randonnée pédestre sur l'ensemble du territoire d'étude. Dans leur programme annuel de sorties, ces structures semblent davantage s'intéresser à d'autres circuits aussi proches et plus attractifs, comme les Alpilles ou le Luberon. Au niveau des réceptifs privés, la randonnée pédestre n'apparaît pas comme une activité de premier choix, devancée par la randonnée équestre ou les safaris en 4x4.

En matière de randonnée pédestre, la Camargue doit être replacée dans un contexte plus large : son offre pourrait alors devenir complémentaire dans l'offre régionale.

Cependant, les potentialités réelles du delta ne sont pas pleinement exploitées et il en résulte un réseau peu attractif et inutilisable par la majorité des marcheurs.

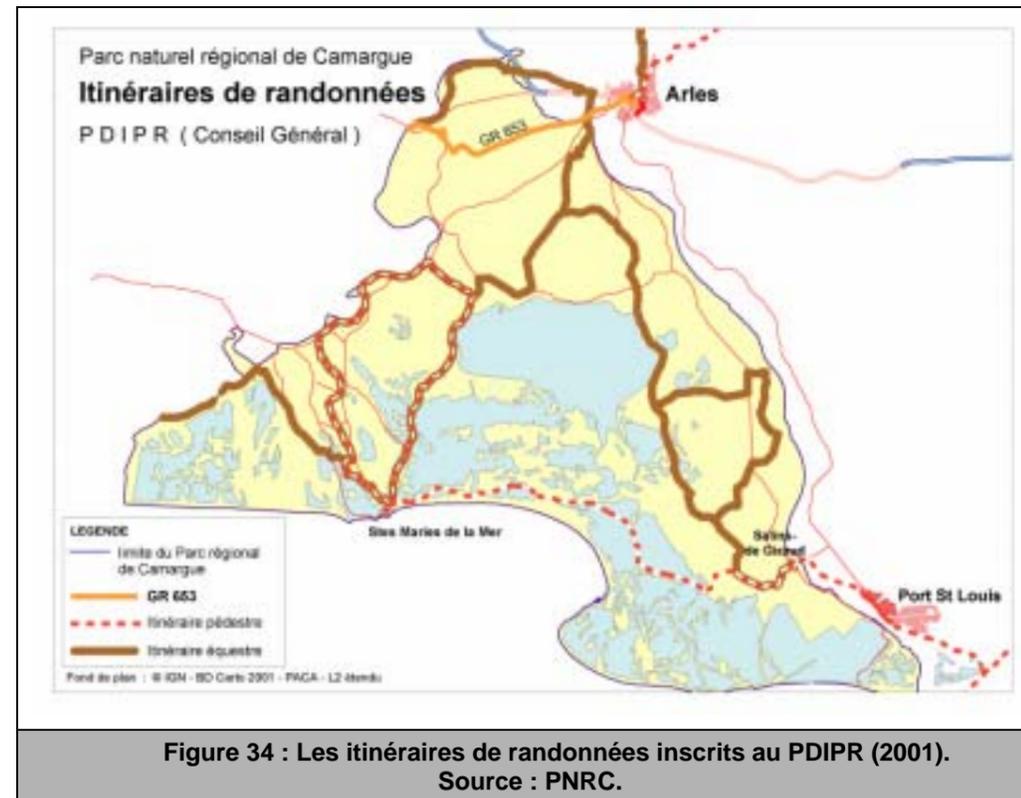


Figure 34 : Les itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR (2001).
Source : PNRC.

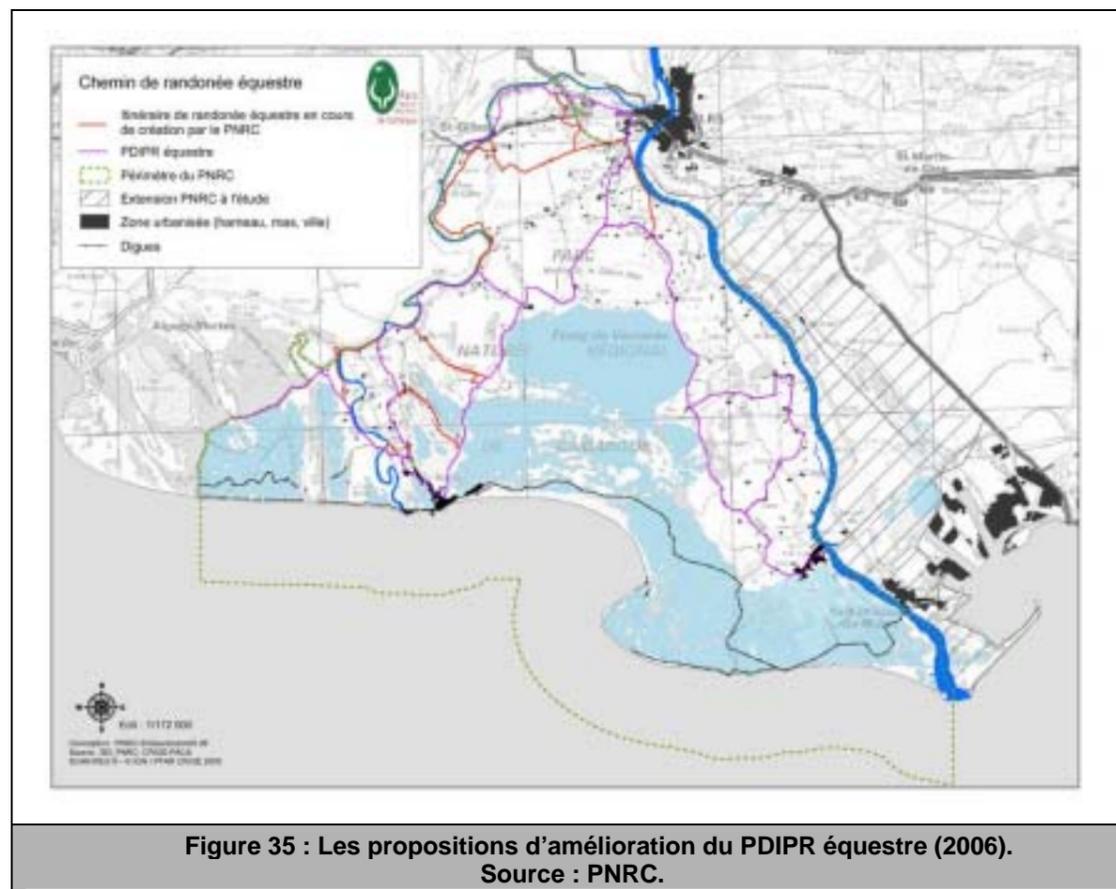


Figure 35 : Les propositions d'amélioration du PDIPR équestre (2006).
Source : PNRC.

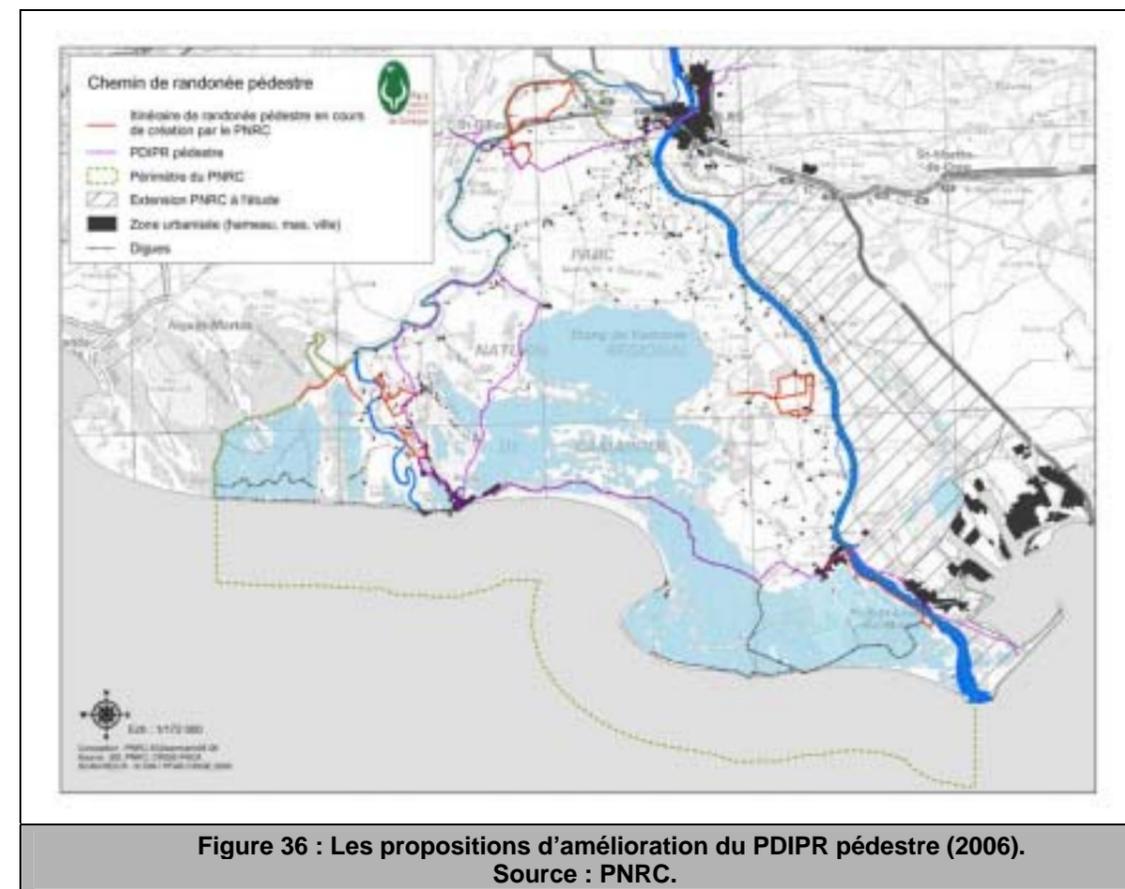


Figure 36 : Les propositions d'amélioration du PDIPR pédestre (2006).
Source : PNRC.

1.3. Le VTT

Le VTT est aujourd'hui en France le deuxième sport de pleine nature le plus pratiqué après la randonnée pédestre²⁹. Il s'adresse à tous, nécessitant cependant une condition physique optimale. En Camargue, le VTT doit davantage être considéré comme un mode de déplacement doux permettant la découverte des milieux naturels que comme une pratique dont l'objectif intrinsèque est l'intensité sportive (peu de terrains difficiles, pas de déclivité...).

Des ressources évidentes, des équipements insuffisants

Comme pour la randonnée pédestre et équestre, les ressources en Camargue sont bien présentes : nature omniprésente, paysages campagnards, nombreux chemins ruraux, villages d'étapes, quiétude des lieux... Mais une fois sur le terrain, les pistes se font rares et se cantonnent bien souvent à des voies revêtues. Le VTT ne bénéficie pas d'une bonne image en Camargue, du fait de son impact sur le revêtement (arrachage). Cet argument a notamment joué en la défaveur de l'ouverture des digues du Rhône aux VTTistes. Les autres usagers n'acceptent pas bien cette pratique, comme les cavaliers, qui mettent en avant la dangerosité des vélos, ou les chasseurs qui invoquent le dérangement occasionné auprès du gibier.

Des prestations qui se limitent à la location de matériel

Il existe moins d'une dizaine de loueurs de vélos en Camargue, installés exclusivement à Arles (4) ou aux Saintes-Maries-de-la-Mer (3). Tous ne disposent pas des équipements adéquats pour le tout terrain, 1 loueur proposant une solution alternative en louant des VTC (vélo tout chemin). Une fois équipé, le visiteur réalise son circuit de façon autonome, sans accompagnateur, à partir des indications et des recommandations fournies par l'établissement de location. Pour retrouver son chemin, il peut éventuellement utiliser les fiches randonnées (Figure 37) élaborées par l'Office de tourisme d'Arles en partenariat avec le Parc. A noter que ces fiches s'adressent à la fois aux randonneurs pédestres, vélos et VTT (4 itinéraires sur 10 sont davantage susceptibles d'accueillir les VTT). Sur le terrain, quatre itinéraires sont balisés par le Conseil Général car il font également partie de l'offre d'itinéraires « Topo Cyclo » (« Les boucles du 13 ») mise au point par le CDT 13 (Figure 37).



Les potentialités du territoire du Parc sont clairement sous-exploitées en ce qui concerne le VTT, cette pratique restant souvent mal considérée localement. Pourtant la demande est bien au rendez-vous et pourrait trouver en Camargue un terrain idéal, notamment en raison de l'aisance dans le cheminement (pas de dénivelé).

1.4. Le cyclotourisme

La Camargue connaît des enjeux importants face à cette activité qui réunit beaucoup d'adeptes au sein du département (presque une centaine de clubs). Deux projets d'envergure sont actuellement en cours d'élaboration :

- La véloroute-voie verte « Du Léman à la mer », un itinéraire interrégional qui suit la vallée du Rhône jusqu'à son embouchure (Port-Saint-Louis-du-Rhône) ;
- Eurovélo (Figure 38), réseau européen de cyclotourisme, qui prévoit de faire passer l'un de ces 12 itinéraires (la route de la Méditerranée) à proximité de la Camargue (Sète, Aigues-Mortes, Beaucaire, Cavaillon, Apt, Manosque...).

La richesse culturelle camarguaise, un intérêt supplémentaire pour cette pratique

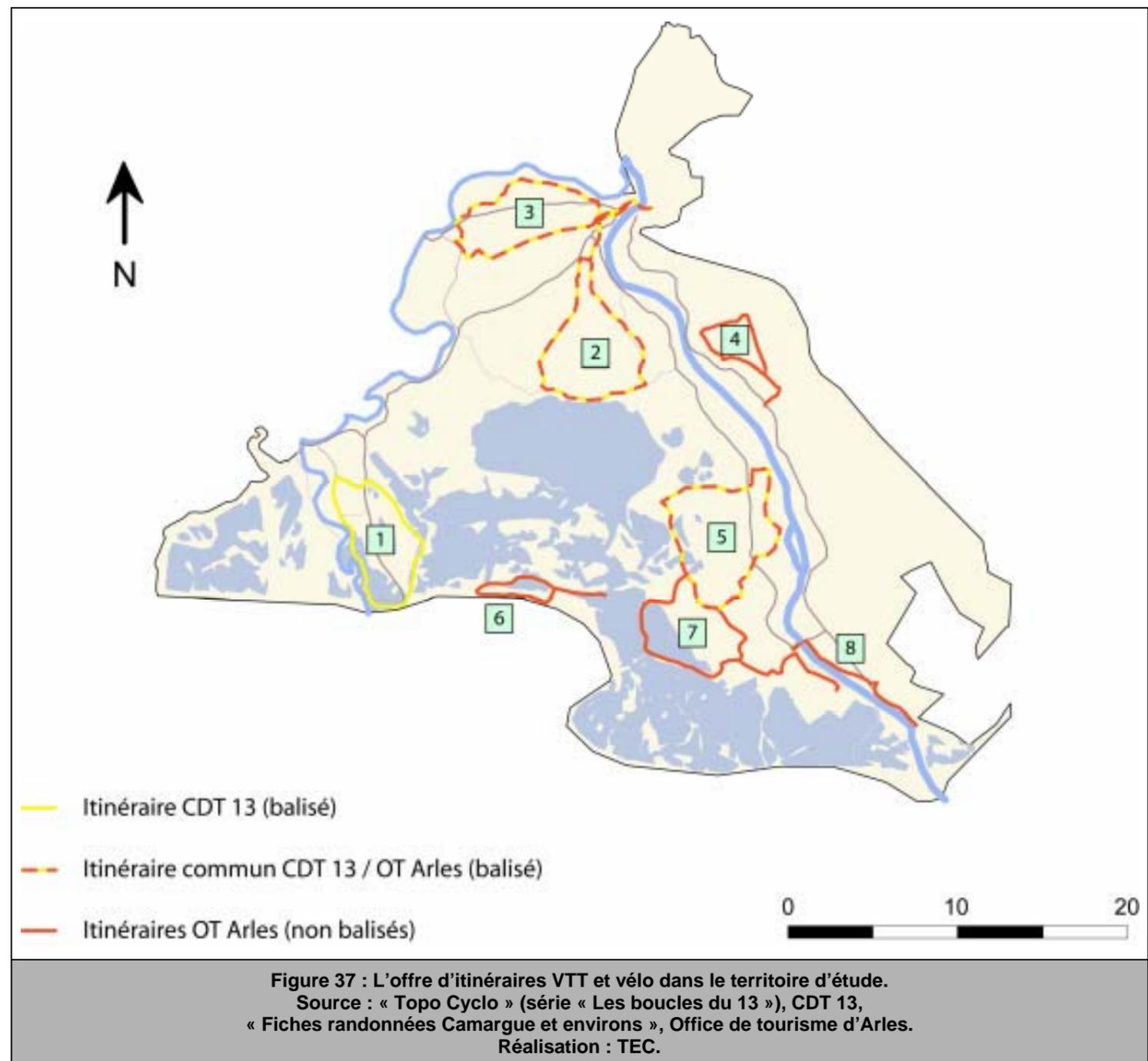
Le cyclotourisme associe la pratique d'un sport à la découverte de la culture propre à chacune des régions traversées. En Camargue, les potentialités sont nombreuses avec des milieux naturels qui constituent une source d'intérêt à part entière et une culture unique, bien identifiée, se traduisant par un panel de pratiques humaines (riziculture, élevage, industrie salinière...) et de traditions associées, un patrimoine bâti spécifique... Comme autant de déclinaisons thématiques possibles.

Des équipements en place perfectibles

Les possibilités de cheminements cyclistes sont nombreuses étant donnée l'existence d'un réseau routier assez bien développé. Cependant, la configuration de ce réseau entraîne des problèmes majeurs de sécurité. La desserte des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Salin-de-Giraud est principalement assurée par deux axes Nord-Sud (D 570 et D 36), comportant de longues parties rectilignes favorables à des vitesses élevées. Des opérations de sécurisation ont été menées, notamment un marquage des voies réservées aux vélos le long de la D 570 (sans délimitation physique). Cependant, loin d'être respecté par les automobilistes, ce linéaire est utilisé comme une deuxième voie de circulation lors des pics de fréquentation estivaux. Une signalétique spécifique a également été mise en place sur certaines voies moins fréquentées. Un projet de voie verte, établie sur l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer qui reliait Arles au Sambuc pourrait cependant palier les difficultés rencontrées sur le réseau routier classique. Ce type d'équipement, très plébiscité à l'heure actuelle, pourrait fortement contribuer à l'attractivité du delta.

Conséquence de ce niveau d'équipement peu satisfaisant, la Camargue reste une destination peu valorisée, au moins au niveau des associations de cyclistes locales. Par exemple, le « tour de la Camargue » constitue l'unique sortie organisée par le Comité Départemental de Cyclotourisme dans le delta en 2006.

²⁹ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.





Twelve international cycle routes to change the face of Europe

EuroVelo® is a registered trade mark of the European Cyclists' Federation



North - South Routes:

- ① Atlantic Coast Route: North Cape - Sagres 8,186 km
- ② Pilgrims Route: Trondheim - Santiago de Compostela 5,122 km
- ③ Via Romea Francigena: London - Rome and Brindisi 3,900 km
- ④ The Sun Route: North Cape - Malta 7,305 km
- ⑤ Baltic Sea to Adriatic Sea (Amber Route): Gdansk - Pula 7,020 km
- ⑥ East Europe Route: North Cape - Athens 5,904 km

West - East Routes:

- ⑦ Capitals Route: Galway - Moscow 5,500 km
- ⑧ Roscoff - Kiev 4,000 km
- ⑨ Atlantic Ocean to Black Sea (Rivers Route): Nantes - Constanta 3,653 km
- ⑩ Mediterranean Route: Cádiz - Athens and Cyprus 5,888 km

Circuits:

- ⑪ Baltic Sea Cycle Route (Hansa circuit) 7,900 km
- ⑫ North Sea Cycle Route 5,522 km

Total network: 65,380 km

EuroVelo route co-ordinator:
Jens Erik Larsen, Da Fine Fugle,
email: jeh@finefugle.dk

Map preparation and publishing:
Philip Inzell, Suztrans, email:
international@suztrans.org.uk

© EuroVelo 2005. Reproduction must be
authorised in advance by Philip Inzell

**Figure 38 : Le projet de réseau européen de cyclotourisme (2005).
Source : Association Française des Véloroutes et Voies Vertes (af3v).**

Pas de structuration de l'offre, à quelque échelle que se soit



Bien qu'attractive, le cyclotourisme reste une activité isolée, qui ne bénéficie pas d'une structuration particulière et dépend d'initiatives ponctuelles et de quelques prestataires. Parmi les loueurs de vélos recensés, certains proposent une offre originale, comme à Arles, où les visiteurs ont la possibilité de louer des vélos électriques, en adéquation avec l'aspect préservé du delta. En terme d'itinéraires (Figure 37), on recense les deux topos cyclo du CDT 13, dont un qui propose l'unique boucle existante sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. Les fiches randonnées éditées par l'Office de tourisme de la commune d'Arles, actuellement en rupture de stock mais téléchargeables gratuitement sur le site Internet de l'Office, proposent également plusieurs itinéraires cyclos.

Mais les projets identifiés à plus grande échelle nécessiteront le lancement d'une réflexion plus globale et transversale, qui permettra la mise en place de nouveaux services, comme des hébergements spécifiques, le transport des bagages entre les étapes, la connexion avec les trains, des aires de repos et de pique-nique...

Le cyclotourisme se présente comme une activité d'avenir en Camargue. Mais les équipements actuels sont loin de répondre aux attentes immédiates et encore moins aux besoins futurs, exprimés dans le cadre d'une logique de réseaux à plus grande échelle.

Comme pour la randonnée équestre, pédestre et le VTT, la structuration de l'offre de cyclotourisme nécessite un accompagnement appuyé, à l'instar de ce qui est réalisé dans le Marais Poitevin et le Parc naturel régional du Luberon, où le vélo est devenue une pratique indissociable de la découverte et du respect des espaces naturels protégés.

1.5. La chasse

La chasse, vue sous l'angle d'une activité touristique, est une spécificité camarguaise que l'on ne retrouve sous cette forme et dans cette intensité qu'en Sologne (chasses privées par action). Ailleurs en France, la chasse est plus un loisir de proximité qu'une activité proprement touristique. Elle se distingue des autres loisirs de pleine nature. Les chasses payantes d'aujourd'hui découlent en effet de pratiques anciennes et traditionnelles, qui étaient parfois nourricières et non pas uniquement ludiques. L'implantation terrienne de la chasse est donc forte, par rapport à des pratiques plus récentes venues de l'extérieur. Dans le delta, cela se traduit par exemple par la présence de baux emphytéotiques anciens qui réservent l'exclusivité de certaines drailles aux chasseurs.

Une offre intégrée luxueuse et confidentielle

Les locations d'actions de chasse sont souvent complétées par d'autres prestations comme l'hébergement en maison d'hôtes et le repas, parfois avec service à table. Ces produits complets s'adressent à une catégorie de clientèle aisée, souvent régionale. Ils ne bénéficient pas d'une promotion particulière, si ce n'est par le biais du bouche à oreille et des cercles de connaissance. On ne recense d'ailleurs « officiellement » qu'un seul prestataire dans la base de données TIPI, le centre multi-activités (chasse et pêche) Sud Gibier (Arles).

Une source de revenus complémentaires, à l'origine de modifications dans la gestion de l'espace

Les gestionnaires de chasses privées sont généralement des agriculteurs qui complètent leurs revenus agricoles en louant leurs marais. Ils font varier la proportion des parcelles allouées à la chasse (laissées en marais) ou mises en culture en fonction du cours des céréales, et notamment du riz. Les marais deviennent alors des lieux de production de gibier, suivant la même logique que d'autres terrains agricoles, et leur gestion est exclusivement orientée en ce sens. Des aménagements spécifiques permettent d'améliorer la maîtrise de l'eau (endiguement) et peuvent être à l'origine d'une altération importante des milieux naturels et de leurs caractéristiques écologiques (disparition des marais temporaires au profit des marais permanents).

De part sa nature et la forme de sa commercialisation / promotion, la chasse est une activité à part et très spécifique à la Camargue.

Le caractère confidentiel de cette pratique et une certaine opacité ne permettent pas une exploration approfondie de la logique de cette pratique, dont les retombées restent encore mal connues à ce jour.

1.6. La pêche

En tant qu'activité touristique à proprement parler, la pêche est encore peu répandue, en Camargue comme dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône. Il convient plutôt de parler de pêche amateur que de « pêche touristique ».

Un potentiel halieutique remarquable

La pêche professionnelle en mer rassemble en Camargue un important réseau de professionnels : une trentaine de chaluts, 20 à 30 petits métiers (pêche au filet), presque une centaine de pêcheurs à pied (autorisés à ramasser la telline) et 42 mytiliculteurs. Les tonnages estimés sont éloquentes, avec par exemple 60 tonnes par an de poissons débarqués au port des Saintes-Maries-de-la-Mer. La mytiliculture, concentrée à Port-Saint-Louis-du-Rhône, représente 10% de la production nationale et constitue ainsi un patrimoine exceptionnel qu'il convient de protéger. Faute d'outils adaptés permettant de les étudier, les pressions occasionnées sur la ressource halieutique restent difficilement quantifiables à ce jour.

Les potentialités piscicoles du delta sont complétées par les espèces présentes dans l'étang du Vaccarès. Des pêcheurs, soumis à autorisation, prélèvent certains poissons dans cet espace protégé (Réserve Nationale de Camargue).

Une valorisation touristique limitée

Au plan des initiatives innovantes, on recense une association de pêche à la ligne (Arles) qui propose notamment des activités d'éducation à l'environnement et une école de pêche pour enfants. Un prestataire organise également des sorties de pêche au gros en eau douce (pêche au silure dans le Rhône). La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône dispose quant à elle d'une Société communale de pêche en eau douce.

La pêche en mer se décline elle aussi sous une forme amatrice, avec un public avant tout local, sans qu'il ne soit possible de parler pour autant de clientèle touristique. Pourtant la demande existe, plusieurs tour-opérateurs ayant sollicités la Chambre de Commerce et d'Industrie du pays d'Arles, à la recherche de produits de découverte autour de la mer (avec visites des entreprises, sorties en mer...). Les opportunités sont elles aussi présentes : par exemple, un programme européen de sauvegarde de la pêche (programme PESCA) tend à favoriser le développement de l'agrotourisme en mer.

La pêche constitue une activité économique de premier plan dans le delta et s'appuie sur des ressources halieutiques encore mal connues, notamment du point de vue quantitatif.

Au plan touristique, malgré des potentialités bien réelles et une demande montante, quelques activités tournées autour de la pêche en mer sont organisées de façon très ponctuelle en Camargue.

Au-delà, des produits faisant participer les touristes aux activités professionnelles traditionnelles (mytiliculture, pêche sur le Vaccarès), seraient envisageables. Un événementiel autour de la pêche en eau douce (ex : championnat du monde de la pêche au silure dans le Rhône) serait également susceptible de trouver sa place en Camargue.

1.7. Les autres loisirs de pleine nature

Le canoë-kayak, qui à l'échelle du département ne rassemble que 9 prestataires (dont la majeure partie propose des sorties en mer), constitue un moyen de découvrir la Camargue au fil de l'eau (Petit Rhône). Cette activité s'adresse à une clientèle familiale et peu se pratiquer à l'heure, la ½ journée ou la journée complète. Un seul établissement assure ce genre de prestations (Kayak Vert) en Camargue.

Par ailleurs, les pratiques montantes du 4x4 et du quad posent plusieurs types de questionnements : quelle place accorder à ces pratiques consommatrices d'espace au sein d'un territoire naturel protégé ? Etant donnée l'absence de clarté actuelle de la législation, quel est le niveau d'intervention souhaitable de la part des élus (interdiction, réglementation...) ? Par exemple, la municipalité des Saintes-Maries-de-la-Mer est en train d'interdire la pratique du quad sur le territoire de sa commune. Ces pratiques, qui présentent un certain nombre d'aspects nuisibles à l'échelle d'un espace protégé (pollution sonore, consommation massive d'énergies fossiles, impact sur les sols, dérangement de la faune...), trouvent cependant en Camargue un intérêt particulier en permettant par exemple l'approche sécurisée des troupeaux de taureaux.

Les safaris 4x4 et les locations de quads complètent « bruyamment » cet inventaire des loisirs de pleine nature pratiqués en Camargue, aux côtés des sorties en canoës-kayaks cantonnées au Petit Rhône.

2. Filière naturaliste

La filière naturaliste a été définie pour les besoins de cette étude. Elle regroupe des activités très spécifiques, qui jouent un rôle prépondérant dans la construction de l'image et de la réputation de la Camargue (observation d'espèces emblématiques comme le flamant rose). Il s'agit de la découverte de ses milieux naturels, de sa faune et de sa flore, qui en termes touristiques, représentent une valeur ajoutée inestimable et certainement sous-exploitée à l'heure actuelle. Fait marquant, ces activités de découverte sont exclusivement proposées dans des sites fermés, adaptés pour l'occasion en lieux de visites payants.

2.1. Les sites de protection de la nature ouverts au public

C'est du conflit qui oppose saliniers et agriculteurs sur le devenir des étangs centraux (début du XX^{ème}) que découlera les premières mobilisations en faveur de la protection de l'environnement en Camargue. Les membres naturalistes de la Société d'Acclimatation de France (aujourd'hui Société Nationale de Protection de la Nature, SNPN) se voient alors confier un rôle d'arbitre entre les partisans du sel et ceux de l'eau douce et constitue le premier pôle de compétences naturalistes en Camargue. Au fil des années et de la mise en place des statuts de protection, d'autres organismes scientifiques, privés ou publics, voués à l'étude et à la protection des milieux naturels camarguais s'intéressent à la Camargue : le Conservatoire du Littoral avec le domaine de la Palissade, la Réserve naturelle volontaire de la Tour du Valat (fondation de recherche privée consacrée aux zones humides)...

Dans le Parc, une offre de sentiers de découverte rassemblée principalement dans deux sites

- Le domaine de la Palissade (Figure 40) : propriété du Conservatoire du Littoral, de plus de 700 ha, qui propose 4 sentiers de découverte (12,5 km de linéaire au total) balisés et bornés de panneaux d'information pour certains. Le site se visite à pied, à cheval et en calèche. Le domaine abrite également une exposition naturaliste et dispose d'une aire de pique-nique.
- La Réserve Nationale de Camargue (Figure 41) : gérée par la SNPN, le site s'étend sur 13 000 ha et dispose de 3 sites ouverts au public :
 - ➔ La Capelière (centre administratif de la Réserve) : c'est un centre d'information, composé en intérieur d'une exposition permanente, d'une boutique et d'une salle de projection et en extérieur d'un site d'observation (1,5 km de sentier équipé de panneaux, 4 observatoires et 2 plates-formes panoramiques). Le site est ouvert toute l'année, au tarif plein de 3 € et réduit de 1,5 € ;
 - ➔ Salin de Badon : 3 sentiers (4,5 km de linéaire au total) équipés de 3 observatoires qu'il est possible d'emprunter seulement après avoir obtenu une autorisation à La Capelière. Ouvert toute l'année, tarif s'élevant à 3 € (réduit : 1,5 €). Le site propose également un hébergement rustique qui n'est pas destiné au public (réservé aux scientifiques et aux stagiaires) ;

➔ Le phare de la Gacholle : il s'agit d'un deuxième centre d'information ouvert au public les week-end et pendant les vacances scolaires. Il se situe près de la digue à la mer, constituant ainsi un point de départ de promenades.

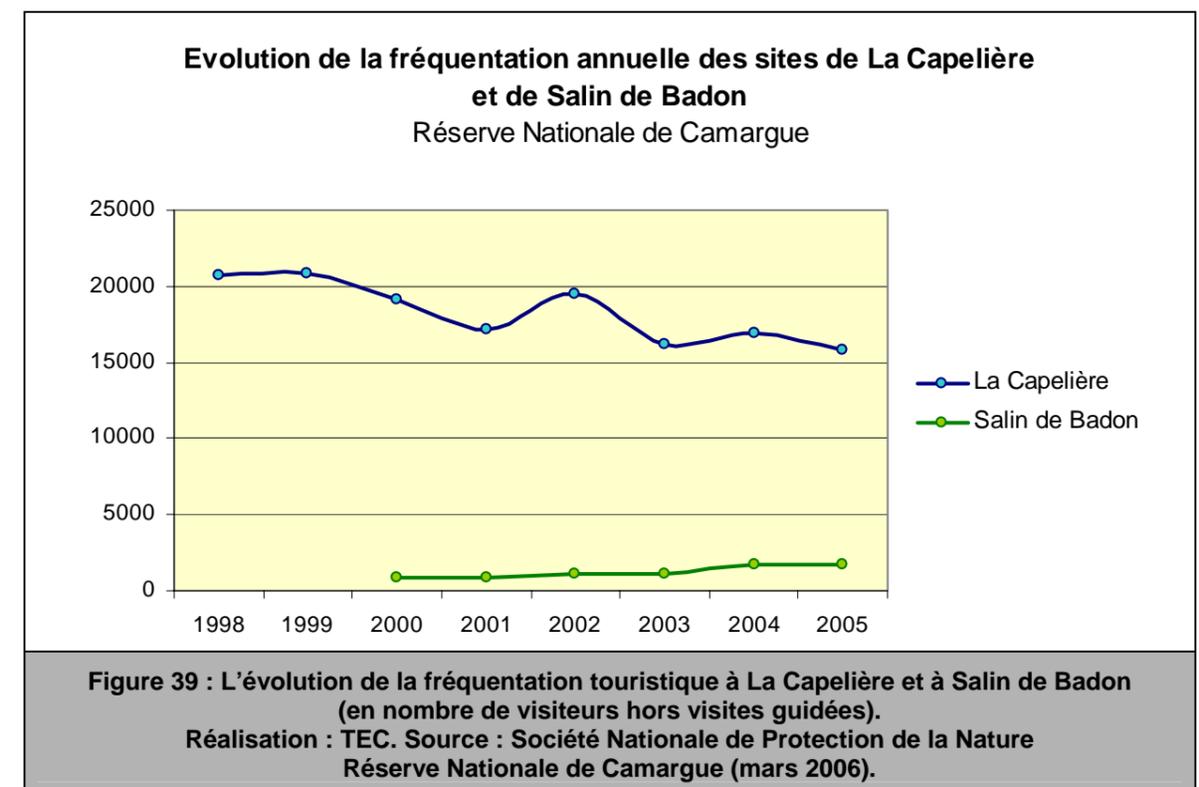
Cette offre est complétée par un sentier (3,5 km) au mas du Pont de Rousty (Parc naturel régional de Camargue) et un sentier (2 km) au Mas de la Cure (Maison du cheval Camargue) accessible uniquement sur réservation.

Au-delà du territoire actuel, les Marais du Vigueirat (sous-secteur Arles Plan du Bourg) proposent également plusieurs formules de visite du site : un sentier gratuit (environ 500 m) et des visites guidées payantes plus ou moins longue (environ 10 km de linéaire au total), allant de 4 € à 13 € (visite en calèche).

Des stratégies d'ouverture récentes et variables selon les sites

L'ouverture de ces sites au public s'est faite tardivement, l'observation de la nature ayant longtemps été réservée à des naturalistes aguerris. Les sites se visitent aujourd'hui selon diverses formules, en fonction des missions originelles prioritaires des organismes (protection, recherche, éducation...).

La Réserve Nationale a par exemple pour objectif prioritaire la protection de la nature, considère que sa mission de sensibilisation est secondaire, d'où une offre assez restreinte, peu évolutive et peu chère. Il n'a pas été utile de fixer des seuils de fréquentation puisque l'offre, en l'état actuel, n'entraîne pas de phénomène de surfréquentation sur les 3 sites ouverts au public, la tendance étant même à la baisse sur le site de La Capelière (Figure 39).



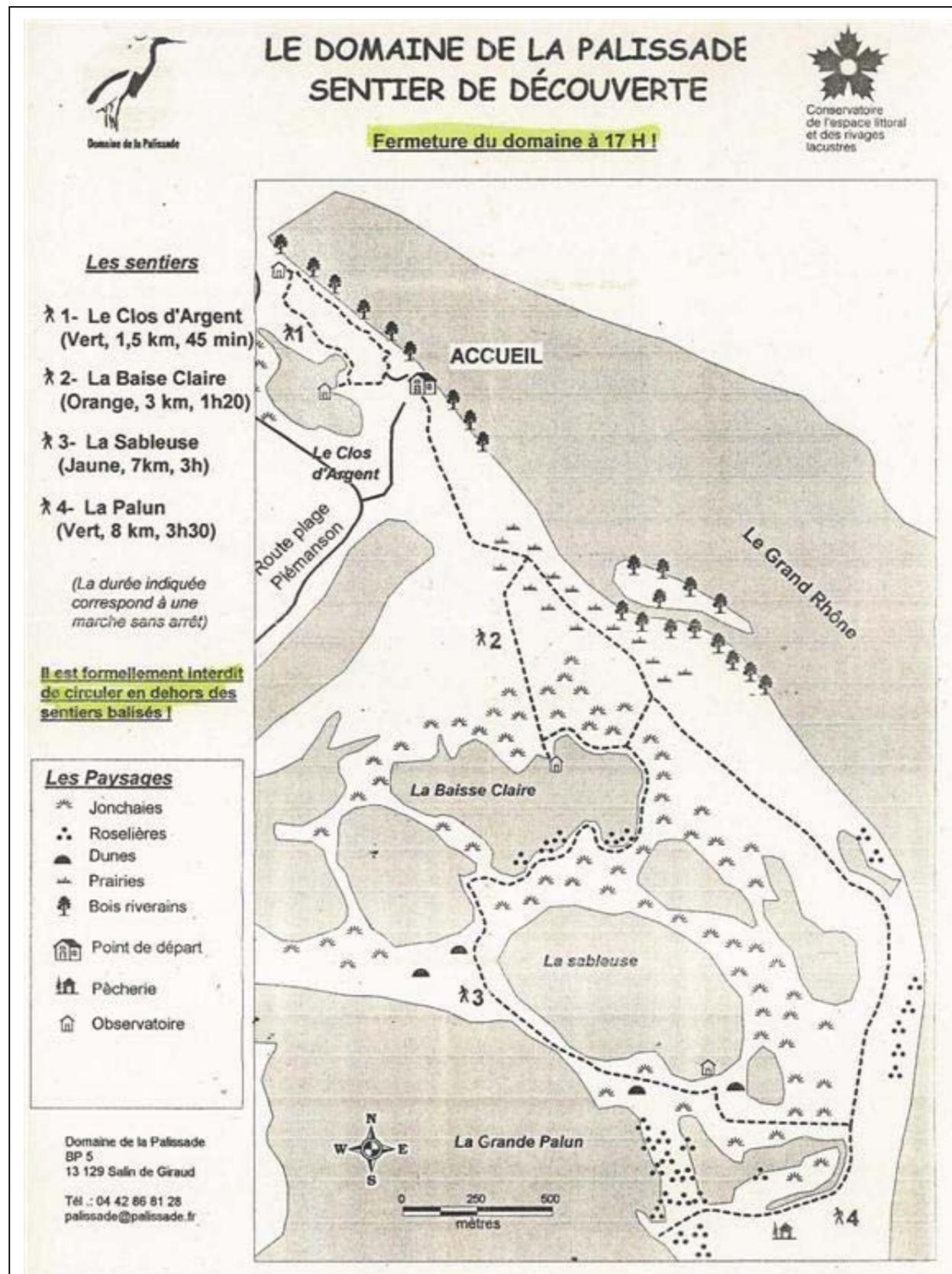
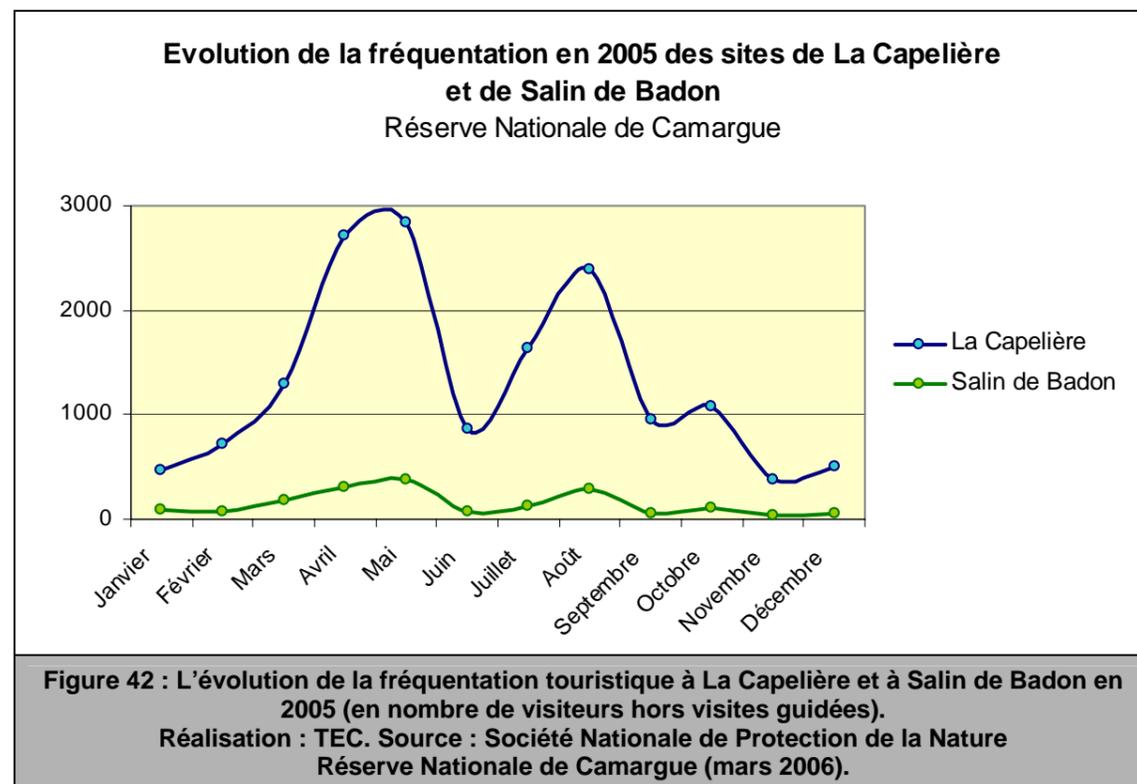


Figure 40 : Les sentiers de découverte du Domaine de la Palissade (2006). Source : Domaine de la Palissade.



Figure 41 : Les « balades naturalistes » dans la Réserve Nationale de Camargue (2006). Source : Société Nationale de Protection de la Nature.

Pour l'année 2005, on observe deux pics de fréquentation majeurs (Figure 42) sur les deux sites étudiés (La Capelière et Salin de Badon) : le plus marqué se situe au printemps (avril-mai) et l'autre pendant la haute saison (juillet-août). Une troisième période, aux alentours du mois d'octobre (correspond à l'arrivée des oiseaux hivernants), suscite de façon moins prononcée un regain d'intérêt auprès des visiteurs. Cette répartition de la fréquentation au cours de l'année sur trois périodes clés est une tendance commune aux années antérieures (depuis 1998 pour La Capelière et depuis 2000 pour Salin de Badon).



Par opposition, les Marais du Vigueirat envisagent la valorisation du site comme un véritable projet intégré (faisant l'objet d'un programme Life PROMESSE), qui associe la population locale à la démarche et permet de dégager des revenus. L'offre de sentier de découverte est donc beaucoup plus travaillée (visite guidée ou non, à pied ou en calèche) en fonction des publics, à des tarifs plus élevés. La fréquentation du site fait l'objet d'estimations et d'un suivi régulier. Les équipements d'accompagnement s'orientent vers les préoccupations montantes du public (collecte et tri des déchets par exemple). D'autres sites restent délibérément fermés au public, comme la Réserve naturelle volontaire de la Tour du Valat qui a néanmoins entrepris une réflexion pour mettre en place un sentier au Sambuc, en concertation avec les habitants du village.

Ainsi, les stratégies différentes d'ouverture des sites, qui dépendent directement de leur histoire mais aussi de leur statut (et donc de leur mode de fonctionnement : subventions publiques, programmes européens, fonds privés...) expliquent le déploiement plus ou moins important des sentiers de découverte.

Au-delà des espaces protégés actuellement ouverts, il existe un potentiel important d'espaces pour l'instant fermés au public : réserve de chasse des Impériaux (conseil général), marais de Grand Mar (propriétaires privés), salins de Giraud et salins d'Aigue-Mortes.

Des possibilités de cheminement dans les sites qui restent très limitées pour le grand public

En totalisant l'ensemble des sentiers proposés dans les sites étudiés précédemment, on atteint difficilement 35 km de linéaire.

Seul un public privilégié (ornithologues, scientifiques et autres spécialistes initiés) à plus facilement accès au cœur des sites, lors de sorties naturalistes organisées spécialement à leur attention. Il nous semble que cet état de fait est aussi lié à une méfiance traditionnelle du monde de la conservation envers la fréquentation touristique. Pourtant, le « réseau » des espaces naturels protégés de Camargue est une opportunité unique de développer l'éducation à l'environnement et la sensibilisation du grand public aux enjeux de protection de la biodiversité.

Outre le fait que l'offre de sentiers de découverte à l'intérieur des sites soit quantitativement limitée, ses circuits sont isolés les uns des autres, les gestionnaires de site ne jouant pas systématiquement le jeu de la connectivité.

La mise en place d'un bureau intercommunal de guides naturalistes, qui pourraient prendre en charge des visiteurs sur l'ensemble des sites camarguais, permettrait de poser les bases d'une première structuration de l'offre naturaliste.

2.2. Le Parc Ornithologique du Pont de Gau

Equipement de découverte unique en Camargue, le Parc Ornithologique du Pont de Gau est le fruit d'une histoire familiale qui débute en 1949, avec un Parc zoologique de 6 000 m². Au milieu des années 70, le site est étendu sur 60 ha avec la volonté de concilier une observation privilégiée des oiseaux et un maximum de confort et de quiétude. Aujourd'hui, le site propose 3 sentiers de découverte pour différents niveaux de pratique (pour un linéaire total de 6,5 km) équipés d'espaces d'arrêts (aires de pique-nique, buvettes, bancs...).

Géré par une équipe familiale et dynamique, le site propose régulièrement des nouveautés, que se soit en terme de cheminement ou d'animation. Il se différencie des autres sites par une plus grande proximité à l'égard du grand public : 85% des visiteurs ne sont pas des naturalistes.

Seul site à proposer tout au long de l'année une offre vraiment performante concernant l'observation des oiseaux, le Parc Ornithologique du Pont de Gau revendique aujourd'hui son rôle parmi les structures plus traditionnelles de protection de la nature (notamment par la reconnaissance souhaitée à l'égard de son centre de soins aux oiseaux).

2.3. Les autres façons de découvrir le patrimoine naturel camarguais

Le centre d'interprétation de la Sigoulette

En Camargue, on ne recense qu'un site d'éducation à l'environnement, l'association La Sigoulette. Elle propose notamment des prestations de découverte du milieu naturel aux groupes scolaires, aux familles et aux entreprises sur les terrains dont elle est locataire (Mas du Ménage).

La découverte de la faune et de la flore en autonomie

Les visiteurs ont aussi la possibilité de découvrir les richesses biologiques de la Camargue en observant la faune et la flore visibles depuis le réseau d'itinéraires inscrits au PDIPR. Peu d'équipements permettent de faciliter ces observations (quelques plates-formes placées notamment autour de l'étang du Vaccarès), laissant les visiteurs autonomes souvent livrés à leurs propres compétences, en des lieux qui doivent leur paraître très hostiles (que peuvent-ils penser face aux innombrables clôtures de fils barbelés et aux panneaux menaçant qui longent les propriétés privés ?).

En dehors de l'offre de sentiers disponible dans les sites de découverte, les autres possibilités de découvrir les joyaux naturels camarguais restent peu nombreuses.

En dehors des associations de protection de la nature, qui proposent une offre confidentielle, on note la quasi-absence de prestataires professionnels de découverte de la nature (guides naturalistes), ce qui constitue une réelle carence pour un espace protégé comme le Parc.

La filière naturaliste est donc sous-développée par rapport au potentiel offert par les espaces naturels de Camargue.

3. Filière agricole et terroir

Cette filière prend en compte les agriculteurs qui ont développé une activité d'accueil au sein de leur exploitation, pouvant se décliner sous différentes formes complémentaires : hébergement (gîtes et chambres d'hôtes), visite de l'exploitation, découverte des pratiques agricoles et traditionnelles, vente de produits en direct, restauration... La diversification vers une activité touristique permet de compenser en partie le manque à gagner engendré aujourd'hui par le secteur agricole. Derrière des nécessités financières, les agriculteurs sont désireux de faire découvrir leur savoir-faire et de faire partager leur passion de la bovine et de l'agriculture. Actuellement, les activités d'accueil représentent pour certains éleveurs l'activité principale de la période estivale.

3.1. L'hébergement rural

C'est à partir des années 80 que les exploitants camarguais commencent à accueillir des touristes en gîtes d'abord (souvent dans le cadre d'une labellisation Gîtes de France), puis en chambres d'hôte. L'hébergement est parfois complété par la mise en place d'un service de restauration (table d'hôte). Cette première diversification de l'activité marque l'apparition de l'agrotourisme, une filière qui est créée en réponse à une forte demande du public, notamment citadin. Souvent, le développement des structures d'hébergement s'appuie sur la rénovation et l'aménagement du bâti présent sur l'exploitation qui n'est plus utilisé (ex : ancien habitat ouvrier).

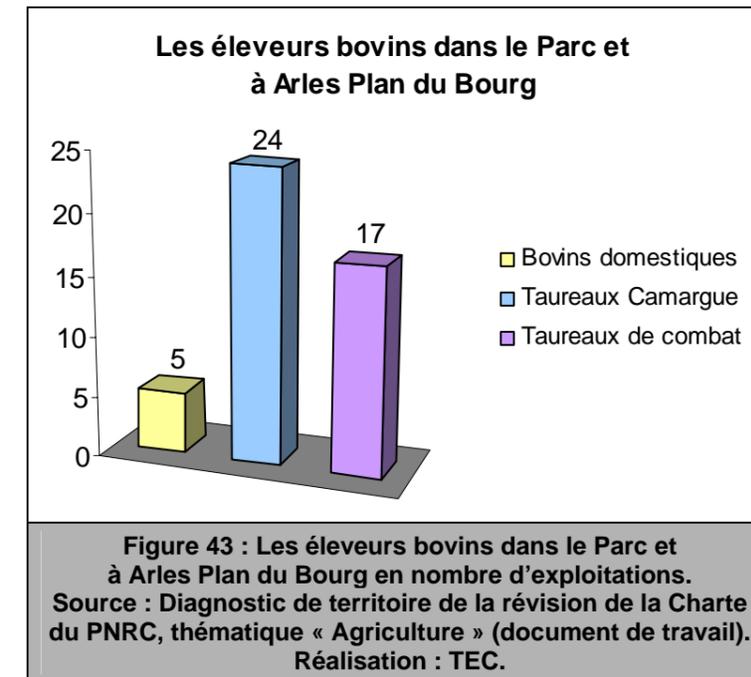
Aujourd'hui, le Parc semble sous-équipé en hébergements de ce type, comme l'a révélée l'approche sectorielle (secteurs « meublés de tourisme et gîtes ruraux » et « chambres d'hôtes »). Il semblerait qu'en Camargue, à l'inverse des situations que l'on peut observer dans d'autres zones rurales (ex : le Luberon), le développement des gîtes et chambres d'hôtes n'ait pas été le fait de personnes extérieures au delta (les néo-ruraux). Les contraintes locales en matière d'urbanisme pour rénover d'anciens bâtiments agricoles et le peu de bâti disponible (comparativement à d'autres zones rurales) expliquent en partie cette situation. Les hébergements ruraux dépendent donc généralement d'exploitants agricoles. A souligner que certains d'entre eux déplorent l'installation de prestataires externes non issus du monde agricole, qui, auraient tendance à influencer l'évolution des critères initiaux du label Gîte de France : vers plus de confort, plus d'équipements, plus de facilité... au détriment de la simplicité (voire de la sobriété), de l'authenticité ou encore de la spécificité (à l'inverse de la standardisation inhérente à la labellisation), des notions revendiquées par les agriculteurs.

L'hébergement en milieu rural relève au départ d'une seule catégorie de prestataires bien définie : les agriculteurs qui diversifient leur activité. Cette situation semble toujours d'actualité en Camargue et explique peut-être en partie le déficit constaté en hébergement rural.

3.2. L'accueil du public dans les manades

La filière bovine en Camargue : éléments de contexte

En Camargue, l'élevage bovin est assez particulier puisqu'il repose essentiellement sur l'élevage de bovins « sauvages »³⁰. Ainsi, sur le territoire actuel du Parc et Arles Plan du Bourg on recense 24 éleveurs de taureaux de race Camargue (Figure 43) et 17 éleveurs de taureaux de combat.



La finalité des élevages de bovins sauvages est de produire des animaux de spectacle (course camarguaise pour les taureaux race Camargue et corrida pour les taureaux de combat). Cependant, une commercialisation de la viande complète l'activité et près de quarante d'éleveurs produisent de la viande d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), également distinguée en 2001 comme AOP³¹ (Appellation d'Origine Protégée) à l'échelle européenne.

On recense onze élevages qui sont labellisés Agriculture Biologique (AB).

L'accueil du public dans les manades

En réponse à une demande croissante du public (et notamment les groupes, comme les comités d'entreprises par exemple), les éleveurs ont ouvert leurs exploitations aux visiteurs. Les prestations

³⁰ Diagnostic de territoire de la révision de la Charte du PNRC, thématique « Agriculture » (document de travail), 2006.

³¹ L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.

reposent sur la visite des équipements, l'observation des animaux et la découverte des savoir-faire mis en œuvre dans l'activité. Elles peuvent être très variables en fonction des exploitants : d'une simple visite d'une heure, à l'organisation de demi-journées ou de journées complètes comprenant restauration, animations... Certains prestataires proposent aussi de l'hébergement. Les prestations et produits développés s'adressent davantage aux groupes qu'aux individuels qui constituent une catégorie de clientèle encore peu ciblée.

L'activité d'accueil dans les manades s'est progressivement professionnalisée et structurée. Depuis 2003, la mise en place d'une charte d'accueil dans les manades, initiée par le Parc en collaboration avec les prestataires et les professionnels de la filière, a conduit à l'attribution de la marque « Parc naturel régional de Camargue » à quinze éleveurs, dont la moitié ne reçoivent que des groupes. Pour ceux qui accueillent aussi des individuels, la plupart le font sur réservation (système de groupes constitués).

Identifier les manadiers qui seraient prêts à étendre leur activité d'accueil aux clientèles individuelles serait une piste de travail intéressante et nouvelle.

Dans cette perspective, les élevages les plus petits (qui n'assurent pas d'hébergement par exemple) pourraient être intégrés dans un réseau constitué d'hébergeurs, de producteurs... et ainsi bénéficier des apports économiques du tourisme.



Figure 44 : Les élevages de chevaux de race Camargue situés dans le berceau de la race. Source : Association des Eleveurs de Chevaux de Race Camargue.

3.3. L'accueil du public dans les élevages équin

La filière équine en Camargue : éléments de contexte

Le cheval de race Camargue est élevé dans deux optiques :

- en tant que cheval de travail pour la conduite des troupeaux de taureaux (directement utilisé par l'éleveur qui est également manadier la plupart du temps, ou mis à la vente) ;
- en tant que cheval de loisirs utilisé pour l'organisation de promenades (souvent assurée par l'éleveur lui-même ou des prestataires externes qui louent ou achètent le cheval) ou pour d'autres disciplines (dressage, attelage, endurance...).

Le Parc est situé au cœur du berceau de la race (Figure 44) avec actuellement 42 élevages équins en manade sur le territoire actuel du Parc et une quinzaine sur le reste du territoire d'étude.

La filière est assez bien structurée notamment grâce à l'Association des Eleveurs de Chevaux de Race Camargue qui est en place depuis 1964 (précède la reconnaissance officielle de la race par la création de son Livre Généalogique, ou Stud-Book, en 1978).

L'accueil du public dans les élevages équins

Seuls 8 éleveurs proposent une activité de tourisme équestre autour de leur exploitation. Souvent, il s'agit de prestations parallèles à celles organisées autour de la découverte des manades.

Parmi les prestataires équestres (loueurs de chevaux), une dizaine s'implique dans la mise en œuvre d'une charte du tourisme équestre, fondée également sur l'attribution de la marque Parc.

Il y a une dizaine d'années, la Maison du Cheval Camargue a été mise en place au Mas de la Cure (propriété du Conservatoire du Littoral) à des fins de promotion et de préservation de la race (organisation de manifestations thématiques). Cet équipement est co-géré par l'Association pour la Maison du Cheval Camargue et la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. L'objectif est de développer une approche globale de l'activité équestre au sein d'un espace naturel sensible :

- mise en œuvre de moyens permettant de valoriser le patrimoine naturel et équin camarguais ;
- sensibilisation du public, et notamment des jeunes, aux formations et métiers du cheval qui pourraient être dispensées sur le Mas de la Cure ;
- utilisation du cheval Camargue à des fins thérapeutiques rééducatives ou bien de sport et de loisirs en direction de personnes présentant un handicap (déficience mentale, trouble de la personnalité, ou du comportement, handicap physique ou sensoriel, inadaptation sociale...) ;

- ouverture du site grâce à un itinéraire de découverte aménagé dans le respect du domaine du Conservatoire, sur la thématique du lien qui existe entre le cheval à sa terre originelle;

Tel qu'il se présente aujourd'hui, l'accueil du public dans les élevages équins ne semble pas occuper une place de choix en matière de tourisme équestre, notamment par rapport à l'ampleur des locations de chevaux pour les promenades.

Pourtant, la filière est déjà bien structurée et dispose d'un équipement aux potentialités certaines (Maison du Cheval) mais encore sous-exploitées.



de la vente de produits du terroir : superposition des panneaux d'indications de tailles conséquentes, utilisation de couleurs très vives pour l'indication des produits et des prix (couleurs fluo et ambiance de grande surface...), absence de charte graphique, équipements sommaires voire précaires, accessibilité parfois dangereuse... De plus, ces points de vente restent fermés une bonne partie de l'année, donnant une certaine image de désolation à la basse saison.

3.4. La vente de produits du terroir

La filière agricole et terroir prend également en compte les producteurs du Parc qui font de la vente de produits locaux (en boutique privée). La base de données TIPI permet de recenser 8 producteurs dans le Parc (Figure 45), dont la moitié sont des viticulteurs. Le riz n'est pas très représenté en tant que produit du terroir directement commercialisé sur son lieu de production, et ce, malgré l'omniprésence de la céréale en Camargue. Pour ce qui est de la vente de viande, les données TIPI semblent sous-estimées, puisque le Parc recense 5 producteurs qui commercialisent directement le produit transformé. La vente de viande fraîche (à la découpe) est moins répandue du fait des réglementations liées à l'abattage et à la conservation du produit frais.

Afin de valoriser les produits et les savoir-faire auprès du public, une première expérience de marquage des vins est menée par le Parc et les viticulteurs depuis 2005.

La commercialisation des produits du terroir camarguais n'est pas une pratique répandue à l'heure actuelle, malgré des potentialités réelles (le riz par exemple).

Cette activité fait appel à des compétences liées à la vente (définition d'une gamme de produit, packaging, édition d'une documentation accompagnante...) et à un certain investissement financier de départ (mise en place de la boutique, constitution du fond de commerce).

Produits du terroir	Territoire actuel du Parc	Périmètre éventuel d'extension	TOTAL
Olives - huile d'olives	1	1	2
Riz	1	-	1
Spiritueux	1	-	1
Viande	1	-	1
Vins	4	4	8
TOTAL	8	5	13

**Figure 45 : Les produits du terroir recensés sur le territoire actuel du Parc et son éventuel périmètre d'extension.
Réalisation : TEC.**

Sur le territoire pris en compte dans la révision de la Charte, on compte 5 producteurs dans le sous-secteur Arles Plan du Bourg, dont 4 implanté à Mas Thibert. Là aussi, c'est le vin qui est le produit du terroir le mieux commercialisé localement.

A noter que certaines échoppes situées le long des routes de Camargue (et notamment celle qui relie Arles aux Saintes-Maries-de-la-Mer) ne sont pas toujours en accord avec l'image que l'on pourrait se faire

4. Filière mer et fluvial

4.1. Les plages et le tourisme balnéaire

A l'échelle de la Région, la présence du littoral est réellement déterminante, puisqu'un touriste sur deux affirme qu'il constitue sa première motivation (d'après les résultats d'une enquête sur la clientèle touristique réalisée par l'Observatoire Régional du Tourisme entre 2002 et 2003). Au plan départemental, le Parc se situe dans l'un des deux faciès littoraux que l'on distingue sur le littoral bucco-rhodanien : les côtes sablonneuses (des Saintes-Maries-de-la-Mer à Port-de-Bouc), par opposition aux côtes rocheuses localisées plus à l'Est (de Port-de-Bouc à La Ciotat). Avec Fos-sur-Mer, la Camargue dispose donc de l'unique offre de plages sablonneuses dans le département, ce qui engendre des enjeux de taille sur cet espace littoral. Historiquement, ces plages ont néanmoins été assez préservées du tourisme de masse (présence des Salins, faible accessibilité).

Le cordon littoral, qui s'étend sur plus de 50 km entre les Saintes-Maries-de-la-Mer et Salin-de-Giraud, constitue encore aujourd'hui la principale raison de la venue des touristes en Camargue. Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, bien que les plages soient très fréquentées durant la saison estivale, l'activité balnéaire semble maîtrisée, si l'on ne tient pas compte de l'érosion du littoral. L'accessibilité limitée de certaines plages (plages privées, ou domaine communal du Grand Radeau) participe à la préservation de la côte. Ce n'est pas le cas des plages de Piémanson et Beauduc qui accueillent toujours d'innombrables caravanes et tentes durant la haute saison de façon illicite (espace libertaire sur le domaine public maritime), constituant un véritable « no man's land » local. Les pratiques dévastatrices pour les milieux dunaires (4x4) s'additionnent à un intense phénomène d'érosion. Sur une longue période, on observe un profil d'évolution stable à l'échelle du siècle, avec une érosion du littoral près du Grau d'Orgon (Saintes-Maries-de-la-Mer) et sur le littoral de Faraman (à l'Est), tandis que la flèche de Beauduc progresse. Le recul peut-être rapide, avec parfois plus de 4 mètres par an. Des phases de recul spectaculaires ont été observées lors des grandes tempêtes de 1982 et 1997.

La fréquentation de masse estivale engendrent des problèmes majeurs de pollution bactériologique des eaux : capacité de traitement des eaux usées dépassée aux Saintes-Maries-de-la-Mer et aucun traitement du côté de Piémanson.

Les plages du Parc :

- une attractivité ancienne et toujours d'actualité ;
- des fréquentations de masse à la période estivale ;
- des conséquences néfastes sur les milieux.

4.2. Les ports de plaisance

A l'échelle régionale et nationale, les Bouches-du-Rhône constitue le département de la plaisance en France, avec une capacité maximale dans la Communauté Urbaine de Marseille (près de 8 600 anneaux).

Dans le Parc, l'offre se concentre aux Saintes-Maries-de-la-Mer, qui dispose plus modestement de 370 anneaux dans son port Guardian, dont :

- 22 anneaux pour les pêcheurs ;
- 153 anneaux pour la location ;
- 111 pour les amodiations ;
- 84 pour le passage.

Dans le périmètre de révision de la Charte, Port-Saint-Louis-du-Rhône est plus équipé avec une capacité totale de près de 900 anneaux.

L'activité de pêche et ses déclinaisons touristiques sont présentées dans la partie consacrée à la filière loisirs de pleine nature (« 1.6. La pêche », page 43).

L'offre en port de plaisance du Parc pourrait se voir radicalement transformée avec l'éventuelle intégration des équipements de Port-Saint-Louis-du-Rhône (hors port autonome).

4.3. Les autres activités ayant cours sur le littoral

Les plages de Camargue présentent des conditions météorologiques propices (vent) à la pratique de la planche à voile et du kyte-surf. Par contre, la plongée reste une activité en retrait par rapport au contexte départemental, Marseille et les calanques étant considérées comme l'un des plus beaux sites de plongée au monde. Le contexte est sans doute moins favorable en Camargue (fonds sableux, pas de fonds coralligènes...).

Activités en effervescence dans l'ensemble du département, les sports de glisse et la plongée sous-marine restent des activités plus confidentielles sur le littoral du Parc.

Cette situation est assez regrettable, sachant que les plages d'Arles sont considérées comme un grand spot européen du kyte-surf et que les Saintes-Maries-de-la-Mer sont dotées d'un canal de vitesse destiné à établir des records (planche à voile), un équipement unique en France.

4.4. La navigation sur les bras du Rhône

Les bras du Rhône accueillent deux types de navigations :

- le Grand Rhône : s'il accueille essentiellement un trafic d'ordre commercial et industriel, le fleuve accueille également de plus en plus de bateaux de croisière : à Arles notamment, mais également à Port-Saint-Louis-du-Rhône ;
- le Petit Rhône : plus accessible, il accueille plusieurs prestataires, basés aux Saintes-Maries-de-la-Mer, qui proposent un approche de la Camargue en remontant le fleuve (« mini-croisière »).

L'offre de découverte du delta par voie fluviale se concentre davantage sur l'observation des taureaux et des chevaux, que celle des oiseaux (Figure 46). La navigation sur les bras du Rhône pose une question centrale : quelles sont les contraintes liées à l'utilisation des berges (propriété, sécurité...) ? De plus, les crues massives qui peuvent survenir inopinément sur le Rhône, posent de réels problèmes de sécurité, d'information des usagers et de dimensionnement des équipements.

A souligner que la commune d'Arles envisage de mettre en place un port de plaisance fluvial sur le Rhône, un projet aux opportunités certaines.

Enfin, les deux services de desserte qui permettent de pénétrer sur le territoire du Parc (Bac du Sauvage et de Barcarin) constituent une source d'attraction supplémentaire.

Les deux axes constitués par les bras du Rhône (Grand Rhône et Petit Rhône) et leurs berges environnantes (Figure 47), sont certainement sous-exploités du point de vue des loisirs de pleine nature. Les potentialités sont pourtant bien réelles, avec par exemple la possibilité d'avoir une lecture du paysage intéressante depuis les crêtes des berges.

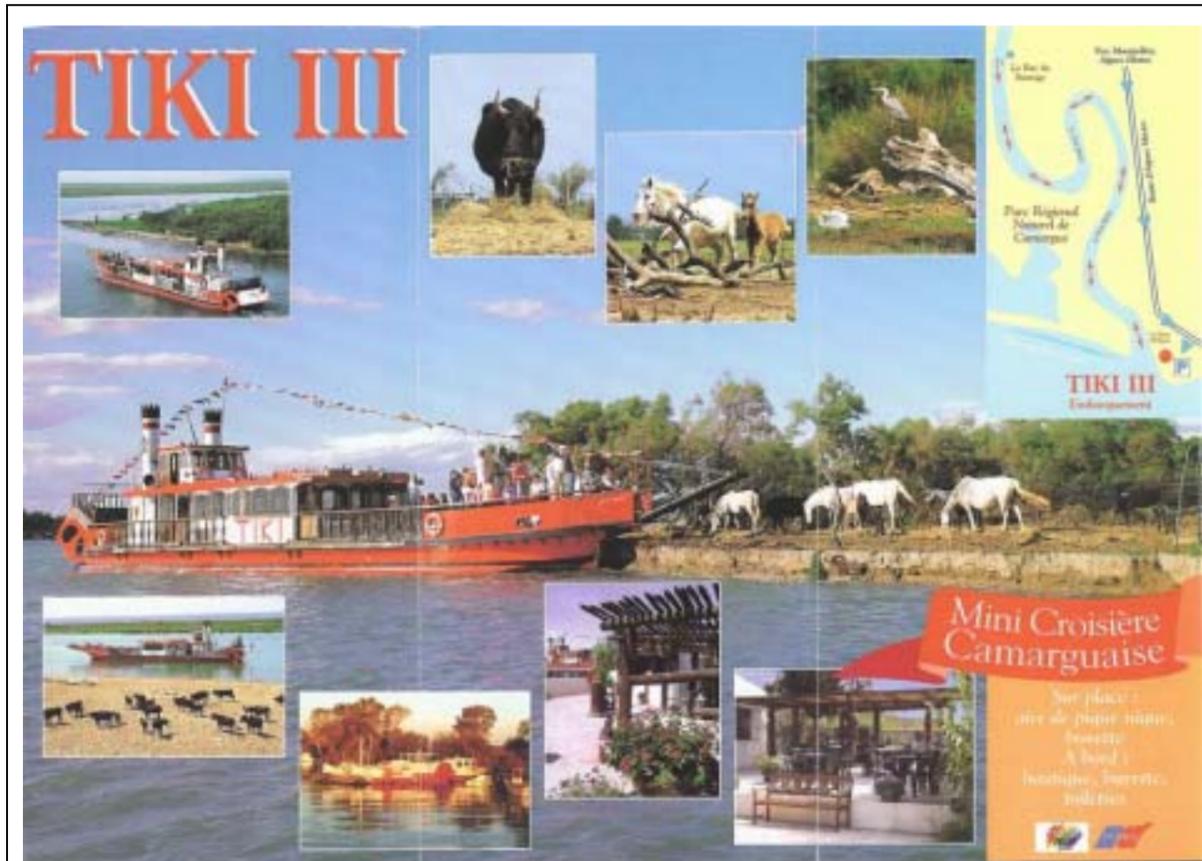


Figure 46 : Exemple d'une mini-croisière organisée sur le Petit Rhône par un prestataire saintois. Source : Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer.



Figure 47 : Une vue sur le Grand Rhône depuis la digue, aux environs du Sambuc (2004). Source : TEC.

5. Filière culture et patrimoine

Le patrimoine culturel des Bouches-du-Rhône est riche, avec plus de 400 monuments, sites et musées ouverts au public. Cette filière est dynamique si l'on considère les sommes dépensées par le Ministère de la Culture et de la Communication pour le département (59% du budget pour PACA en 2003)³².

5.1. Le patrimoine bâti et religieux : une richesse qui tarde à être reconnue en Camargue

Au sein du Parc naturel régional, on recense deux monuments remarquables, tous situés dans le territoire de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, à savoir :

- le château d'Avignon : il appartient au Conseil Général et est ouvert à la visite une large partie de l'année. On y découvre les techniques avancées de la fin du XVIII^{ème} (éclairage électrique, chauffage central, eau courante chaude et froide, salles de bains équipées) que son propriétaire de l'époque, le riche négociant marseillais Louis Noilly Prat, y avait fait mettre en place pour son confort. Cet équipement culturel s'accompagne aussi aujourd'hui d'une exposition d'œuvre d'art (peintures, céramiques, tapisseries). Sa localisation en bordure de la route qui conduit aux Saintes-Maries-de-la-Mer est idéale, bien que l'accessibilité au site soit périlleuse (pas d'aménagement d'accès, comme rencontré fréquemment le long de cette route) ;
- l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer et sa terrasse : l'église est très fréquentée au cours des pèlerinages gitans (crypte). Sa terrasse attire le tout public du fait de la qualité de la vision panoramique qu'elle offre sur le delta ;

Mais le patrimoine bâti de la Camargue est aussi extrêmement riche de part la grande diversité de ses mas, la structure sociale locale originelle, qui ne bénéficie à l'heure actuelle d'aucune sorte de classement. Le Parc a néanmoins lancé récemment un inventaire des mas aux formes architecturales les plus remarquables ainsi que du petit patrimoine bâti (puits, norias, croix gardiane, lavoirs...). L'objectif est aussi, en s'assurant de la qualité architecturale des bâtiments concernés, de faire bénéficier les propriétaires concernés de subventions permettant la conversion de ce patrimoine en hébergements touristiques.

C'est à Arles Centre que l'on trouve l'offre la plus conséquente, avec presque une dizaine de monuments historiques classés jouissant d'une notoriété exceptionnelle.

On visite peu de monuments en Camargue. Le patrimoine bâti est pourtant très riche et spécifique, en tant que témoin d'un mode de vie agricole tourné autour des mas et des grandes propriétés.

Relevant du domaine privé, il reste en grande partie inaccessible au public. Des alternatives semblent néanmoins envisageables : la restauration de ce patrimoine dans le cadre d'un développement des gîtes et chambres d'hôtes, par exemple, ou encore sa mise en valeur dans le cadre du développement des réseaux d'itinéraires de randonnées.

5.2. Les musées : une offre limitée dans le Parc



On recense 5 musées sur le territoire actuel du Parc, parmi lesquels 1 musée contrôlé par l'Etat (musée de la Camargue) géré par le Parc naturel régional, 1 écomusée (écomusée du sel) et 1 musée d'entreprise (musée du riz de Camargue). Ces équipements traitent tous de la Camargue, abordée selon diverses thématiques plus ou moins étendues : de l'histoire complète du delta à des thèmes plus ciblés comme la culture du riz, où le cheval Camargue. Le périmètre d'extension ne dispose que d'un seul musée (collection ornithologique de Port-Saint-Louis-du-Rhône).

Ces équipements n'ont pas la même vocation. Par exemple, le musée de la Camargue, « musée de société », permet une préparation du séjour du visiteur, en lui offrant une vision globale de l'histoire locale. Le musée du riz se présente plus comme un équipement supplémentaire permettant la valorisation des produits issus de la rizerie du Petit Manusclat à laquelle il est rattaché. La qualité des équipements reste également variable, de la même façon que les tarifications appliquées qui restent généralement peu élevées (prix individuel entre 1,5 et 7 €), à l'instar de l'ensemble du département (prix moyen individuel de 3,2 €). Très peu de services accompagnent les musées (documentation, carterie, librairie).

Arles Centre est sans aucun doute le sous-secteur le mieux équipé en musées avec 6 établissements consacrés à l'histoire et à la création artistique locales. La renommée culturelle de la ville, qui s'établit sur ses monuments romains classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, explique ce fort positionnement. L'offre muséale est diversifiée avec notamment, en complément des petits établissements recensés dans le centre historique, un équipement ambitieux : le musée de l'Arles et de la Provence Antiques. Edifié il y a 10 ans, cet équipement présente dans un bâtiment contemporain les collections archéologiques d'Arles et de son territoire. Ce lieu unique en son genre se donne trois vocations premières, à l'image de sa structure architecturale triangulaire :



- la conservation des collections locales ;

³² 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

- la recherche historique (échanges avec la façade méditerranéenne) et la restauration des œuvres (laboratoire, ateliers) ;
- la diffusion auprès du public (exposition des collections permanentes et temporaires, organisation d'événementiels, formation, création de supports pédagogiques).

Ce musée, sous la tutelle du Conseil Général, reçoit essentiellement une clientèle locale et régionale en étant moins soumis à la saisonnalité que les sites historiques arlésiens d'extérieurs. Accepté de façon mitigée lors de son ouverture (notamment en raison de son parti pris architectural très moderne mais aussi très coûteux), cet équipement, qui reste ouvert presque toute l'année, atteint rarement sa capacité d'accueil maximale (1 500 personnes).

Dans le Parc, l'offre en musées semble quelque peu vieillissante : comment la renouveler ?

Arles Centre est au contraire positionnée sur ce type d'équipements culturels, qui sont autant de témoins de sa riche histoire antique.

5.3. L'offre événementielle

Par offre événementielle on entend les manifestations culturelles, les festivals et les manifestations sportives³³. Cette offre est recensée par la base de données TIPI, ce qui donne une opportunité rare d'en donner un tableau exhaustif après un certain nombre de traitements préliminaires (Figure 48). Par son nombre et sa diversité, elle constitue un atout essentiel au niveau départemental. Les ¾ de cette offre événementielle se déroulent durant la période estivale. Si les foires et salons sont les plus nombreuses (25%), les fêtes votives propres au territoire d'étude sont également très bien représentées (8%). Celui-ci se distingue d'ailleurs par une programmation toute particulière.

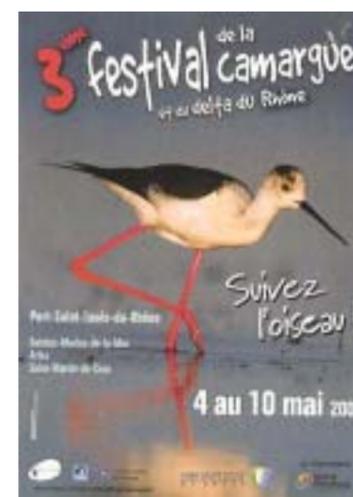
Des manifestations autour de la culture gardiane et provençale largement à l'honneur

Les Saintes-Maries-de-la-Mer constituent le secteur le plus dynamique en organisant ¾ des manifestations recensées en Camargue. A l'échelle du Parc, les jeux taurins et gardians (17 manifestations pour 2006) sont au premier plan, suivi des fêtes votives (10). Ces manifestations peuvent être associées du point de vue thématique aux fêtes traditionnelles provençales (7) et aux corridas et férias (5).

Arles Centre présente une offre événementielle beaucoup plus riche et complète : aux fêtes votives et traditionnelles s'ajoutent une multitude de manifestations artistiques et musicales, parmi lesquelles on compte les Rencontres internationales de la photo d'Arles qui ont rassemblées plus de 175 000 festivaliers en 2003.

L'environnement, une thématique encore peu représentée suscitant un intérêt grandissant

Une petite dizaine de manifestations s'organisent annuellement dans le Parc autour de la thématique « nature et environnement ». Elles sont de portée et de nature différentes. La Fête du Parc naturel régional de Camargue, sorte de journée « portes ouvertes », est une manifestation annuelle et commune à tous les PNR de PACA. Plus localement, le Parc Ornithologique du Pont de Gau organise 6 sorties thématiques



sur son site en 2006, ce qui augmente le nombre de manifestations sans pour autant qu'il s'agisse de prestataires distincts. A noter que l'Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer propose également une animation environnementale d'une après-midi.

Le Festival de la Camargue et du Delta du Rhône, organisé en mai 2006 à Port-Saint-Louis-du-Rhône pour sa 3^{ème} édition, constitue un événement visible qui a longtemps fait défaut. Cet événement rassemble les offices de tourisme et les sites de découverte pour l'organisation d'une semaine consacrée à la nature et aux oiseaux. Les visiteurs ont la possibilité de découvrir les richesses environnementales du delta à travers des expositions, des projections de film, des conférences, des ateliers nature et des visites de sites. Au Parc Ornithologique du Pont de Gau, l'édition 2005 a rassemblé pas moins de 150 personnes par jour, selon un programme qui mettait en relation la Maison du Parc (présentation du Parc), une société externe (film sur la Camargue) et le Parc Ornithologique (visite du parc).

Enfin, la semaine du développement durable prend peu à peu ses marques et est à l'origine de l'organisation de diverses manifestations à travers la Camargue.

³³ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

Type d'évènement	Saintes-Maries-de-la-Mer	Arles Centre	Total territoire d'étude
Concert		45	45
Jeux taurins - jeux gardians	13	26	43
Exposition	6	27	33
Visite guidée ponctuelle	14	14	28
Corrida - feria	4	15	20
Fête votive - fête traditionnelle	7	6	16
Foire et salon	2	12	16
Rassemblement - Rencontre		16	16
Pièce de théâtre		14	14
Spectacle	2	12	14
Lecture - café littéraire		10	12
Tradition provençale	6	4	11
Epreuve sportive	2	5	10
Manifestations divers	3	5	10
Concours		8	8
Festival		8	8
Conférence		7	7
Messe de minuit	1	3	4
Pèlerinage - Procession	4		4
Spectacle de danse		3	3
Arts et Beaux-arts	1	2	3
Carnaval		1	2
Causerie - débat		2	2
Défilé - Parade		2	2
Dégustation - repas		1	2
Marché	1	1	2
Vide-grenier	1	1	2
Bal		1	1
Commémoration		1	1
Crèche	1		1
Fête de rue	1		1
Feu d'artifice		1	1
Opéra - Opérette - Comédie musicale		1	1
Son et lumière	1		1
Voyance	1		1
Nature et environnement			1
Cheval		1	1
Total	71	255	347

**Figure 48 : Les évènements recensés par TIPI.
Réalisation : TEC.**

Encore très tournée sur la tradition, l'offre événementielle du Parc semble s'ouvrir, encore timidement, aux thématiques environnementales.

Arles Centre, à l'image de l'ensemble de la filière culture, paraît être de loin le secteur le plus performant en terme d'offre événementielle. La ville joue très bien le jeu de la complémentarité culturelle, à l'image de l'antiquité de ses monuments et de la modernité de ses manifestations (image, multimédia).

6. Filière affaire

Plusieurs types de rassemblements constituent le tourisme d'affaire³⁴ :

- les congrès et conventions d'entreprises ;
- les foires et salons ;
- les incentives, séminaires et réunions d'entreprises.

A cela, il faut ajouter les voyages d'affaires individuels.

Malgré la diversité de ces activités, la filière est très intégrée avec des prestataires et des équipements bien identifiés :

- les hôtels ;
- les centres de congrès ;
- les parcs d'expositions.

A ces lieux traditionnels, on peut ajouter des lieux plus alternatifs et occasionnels comme des bateaux, des parcs de loisirs... Dans les Bouches-du-Rhône, c'est Marseille qui domine la filière, malgré un écart préoccupant entre son offre de congrès (8 000 places) et son offre d'hébergement hôtelier haut de gamme (1 500 chambres).

6.1. Une filière aux enjeux majeurs durant la basse saison

En Camargue, la filière affaire semble constituer une activité cruciale en remplissant les grilles de réservation de certains hébergeurs haut de gamme durant la basse saison. L'activité semble scinder une fois de plus le territoire d'étude en deux parties :

- Arles Centre, qui semble pouvoir jouer un rôle prépondérant sur la filière (environ une trentaine de manifestations chaque année). Le centre Maeva d'Arles présente toutes les dispositions nécessaires pour organiser des séminaires d'envergure et de grande qualité : proximité des réseaux de desserte, proximité de la ville d'Arles tout en étant situé dans un site calme et campagnard, proximité de la Camargue et de quelques manades pouvant accueillir ce types de clientèles, qualité et diversités des équipements de loisirs... L'organisation des séminaires, qui fait vivre l'établissement une bonne partie de l'année, se fait parfois en partenariat avec d'autres établissements d'envergure (Atrium et Mercure). La dimension humaine de la ville d'Arles, son histoire prestigieuse et sa convivialité, tant lors d'événementiels festifs et traditionnels qu'au quotidien, lui confèrent des atouts remarquables vis-à-vis de la filière affaire ;

- Les Saintes-Maries-de-la-Mer, où l'hébergement d'affaire mobilise simultanément plusieurs hôteliers (jusqu'à quatre prestataires avec des tarifs échelonnés), ce qui paraît intéressant au plan économique local, mais qui ne simplifie pas l'organisation logistique (réservation, transport...) du séjour et garantit plus difficilement la même qualité de service à l'égard des congressistes. Les hôteliers haut de gamme saintois cherchent à développer ce type de clientèle et mettent en place des prestations intéressantes, au même titre que certaines manades.

6.2. Des équipements insuffisants dans le Parc

Dans le territoire actuel du Parc, seules les Saintes-Maries-de-la-Mer disposent d'équipements adaptés. Il s'agit du centre de congrès (un amphithéâtre de 400 places et 4 salles de commissions) et d'une dizaine d'hôteliers positionnés sur la filière. Le théâtre de la ville est aussi apte à recevoir des rassemblements.

En considérant le périmètre de révision de la Charte, on ajoute seulement un restaurant qui dispose de 2 salles permettant l'organisation de réunions (Port-Saint-Louis-du-Rhône).

Le centre de congrès localisé dans Arles Centre rassemble 3 salles cumulant un total de 2 100 places, et 8 salles de commissions. On recense 11 halls d'expositions, 8 salles polyvalentes et 3 salles de concert, comme autant de lieux d'accueil des rendez-vous d'affaire. Un tel niveau d'équipement place la ville en concurrente de taille face à Marseille, aux côtés d'Aix-en-Provence et d'Aubagne. L'offre arlésienne est complétée par 25 hôteliers et presque autant de restaurateurs qui prêtent également leurs services à cette filière.

Dans le Parc, seules les Saintes-Maries-de-la-Mer joue un rôle dans la filière affaire. L'Office de tourisme s'emploie activement à répondre à la demande et à gérer les difficultés engendrées par les faibles capacités d'accueil des hôteliers.

La ville d'Arles est davantage équipée pour faire face aux besoins haut de gamme de cette filière.

³⁴ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

Carte synthétique des principaux sites et lieux touristiques et de loisirs sur le territoire d'étude (en dehors d'Arles Centre)

